

**Les caractéristiques de la déviance des adolescentes judiciairisées à Dakar
(Sénégal) en comparaison aux adolescentes judiciairisées de Montréal (Canada)**

**École de Psychoéducation
Faculté des Arts et des Sciences**

Par Yakhara Gassama

Université de Montréal

**Les caractéristiques de la déviance des adolescentes judiciairisées à Dakar
(Sénégal) en comparaison aux adolescentes judiciairisées de Montréal (Canada)**

Par

Yakhara Gassama

École de Psychoéducation
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences
En vue de l'obtention du grade de maîtrise
En Psychoéducation
Option recherche

Septembre 2009

Copyright, Yakhara Gassama, 2009

RESUME

Malgré les problèmes que pose la délinquance juvénile au Sénégal, les réponses des décideurs semblent inefficaces, surtout pour les filles déviantes. Ainsi, l'objectif de notre étude est de déterminer les caractéristiques familiales, scolaires et des amis des adolescentes judiciairisées à Dakar en les comparant à celles de Montréal. Les enquêtes se sont déroulées à Dakar sur trente adolescentes interrogées avec un instrument adapté du MASPAQ.

Les similitudes entre les échantillons concernent l'âge moyen et le statut judiciaire quasi-identiques, le milieu socio-économique défavorisé et la structure familiale en majorité monoparentale matricentrique. Les autres résultats concernent surtout les liens sociaux plus forts chez les dakaroises alors que l'activité marginale est plus importante chez les montréalaises.

Les liens sociaux des dakaroises constitueraient une protection contre la déviance ; le contexte culturel également, en favorisant un contrôle social, pousserait à développer plus de contraintes internes, autre protection contre la déviance. Des perspectives sont envisagées notamment utiliser l'instrument avec des garçons.

Mots-clés : délinquance – activité marginale – jeunes filles en difficulté - théorie de la régulation sociale - structure familiale- liens sociaux – contraintes sociales – groupe de pairs - facteur culturel -

TABLE DES MATIÈRES

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	<i>iv</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>vii</i>
<i>LISTE DES FIGURES</i>	<i>viii</i>
<i>DEDICACES</i>	<i>xi</i>
<i>REMERCIEMENTS</i>	<i>xii</i>
<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>CHAPITRE UN :</i>	<i>4</i>
<i>PROBLÉMATIQUE</i>	<i>4</i>
<i>Position du problème dans les pays occidentaux</i>	<i>5</i>
<i>Position du problème au Sénégal</i>	<i>14</i>
<i>Questions de recherche</i>	<i>21</i>
<i>Cadre théorique</i>	<i>22</i>
<i>Les liens sociaux</i>	<i>23</i>
<i>L'allocentrisme (ou l'égo-centrisme)</i>	<i>24</i>
<i>Les contraintes</i>	<i>25</i>
<i>Les influences et opportunités sociales</i>	<i>25</i>
<i>Adaptation du modèle au genre féminin</i>	<i>26</i>
<i>CHAPITRE DEUX :</i>	<i>29</i>
<i>MÉTHODOLOGIE</i>	<i>29</i>
<i>Définition opérationnelle des termes de l'étude</i>	<i>30</i>
<i>Déviance</i>	<i>30</i>
<i>Troubles de comportement</i>	<i>30</i>
<i>Adolescence/adolescente</i>	<i>33</i>
<i>Cadres d'étude</i>	<i>34</i>

Montréal _____	34
Dakar _____	36
<i>Échantillonnage</i> _____	39
<i>Entretiens</i> _____	41
<i>Instrument de mesure : le MASPAS</i> _____	42
La famille _____	43
L'école ou le travail _____	44
Les pairs _____	45
L'activité marginale _____	46
<i>CHAPITRE TROIS :</i> _____	48
<i>ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE</i> _____	48
<i>Les caractéristiques sociodémographiques</i> _____	49
<i>Le statut judiciaire</i> _____	52
<i>La famille</i> _____	54
Le désavantage socio-économique _____	54
La conjugalité _____	55
L'attachement aux parents _____	55
L'investissement dans la vie familiale _____	60
Les contraintes familiales _____	61
Synthèse _____	63
<i>L'école</i> _____	64
La situation scolaire de l'adolescente _____	64
L'adaptation scolaire de l'adolescente _____	66
L'attachement à l'enseignant _____	67
Investissement, engagement et contraintes scolaires _____	68
Synthèse _____	69
<i>Les pairs</i> _____	69
Le contexte des relations avec les pairs _____	70
Attachement, investissement et engagement envers les amis _____	70
L'exposition aux pairs délinquants et l'affiliation à un gang _____	72
Synthèse _____	72

<i>L'activité marginale</i>	<u>73</u>
<i>RÉSUMÉ DES RÉSULTATS</i>	<u>80</u>
<i>DISCUSSION</i>	<u>82</u>
<i>CONCLUSION</i>	<u>86</u>
<i>RÉFÉRENCES</i>	<u>91</u>
<i>ANNEXES</i>	<u>i</u>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Caractéristiques des parents chez les filles de Dakar et de Montréal...p.	57
Tableau II : Caractéristiques pour le père chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	59
Tableau III : Caractéristiques pour la mère chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	60
Tableau IV : Caractéristiques scolaires chez les adolescentes de Dakar et de Montréalp.	66
Tableau V : Caractéristiques des relations avec les pairs chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	71
Tableau VI : Variété de l'activité marginale des adolescentes de Dakar et de Montréalp.	74
Tableau VII : Précocité de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	75
Tableau VIII : Fréquence de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	76
Tableau IX : Variété actuelle de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal.....p.	77

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La régulation sociale et personnelle de l'activité marginale des adolescents.....	p. 28
--	-------

LISTE DES SIGLES

AEMO	Action Éducative en Milieu Ouvert
AOF	Afrique Occidentale Française
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CE1, CE2	Cours Élémentaire 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année
CEFE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CI	Cours d'Initiation
CJM	Centre Jeunesse Montréal
CM1, CM2	Cours Moyen 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années
CRIV	Centre de Recherches Interdisciplinaires de Vaucresson
CP	Cours Préparatoire
CPT	Centre Polyvalent de Thiaroye
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DSM	Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENTSS	Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés
EPPS	Enquête sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal
ESAM	Enquête sénégalaise sur les ménages
ESP	Enquête sur les Priorités au Sénégal
LJC	Loi sur les Jeunes Contrevenants
LPJ	Loi de la Protection de la Jeunesse
LSSSS	Loi Sur la Santé et les Services Sociaux
MASPAQ	Mesures de l'Adaptation Sociale et Personnelle des Adolescents Québécois
MASPAS	Mesures de l'Adaptation Sociale et Personnelle des Adolescents Sénégalais
MFSN	Ministère de la Femme et de la Solidarité Nationale

OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
SEPC	Service d'Études Pénales et Criminologiques
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

DEDICACES

❖ A ma fille adorée, ma petite merveille, à ma princesse *Yakhine*¹ : Sokhna Khadija Diop

Ce travail est né avant toi mais tu as assisté à sa tardive éclosion...Mieux vaut tard que jamais! *Samacheikh*² ne dit-il pas toujours que « la beauté d'une action réside dans son achèvement »?

❖ A Yakhara, *sama taaw*³

Tu es sans conteste mon trèfle à quatre feuilles, mon porte-bonheur...

¹ Nom propre wolof (langue nationale du Sénégal)

² Nom propre wolof

³ Expression wolof signifiant « mon aînée »

REMERCIEMENTS

- ❖ A mon directeur de mémoire, Marc Leblanc, qui a consenti à m'encadrer et à s'intéresser à mon travail malgré ses multiples charges
- ❖ A tous les professeurs de l'École de Psychoéducation, en particulier Serge Larivée et Sophie Parent
- ❖ Aux collègues du « terrain », en particulier ceux de l'AEMO Pikine, l'AEMO Rufisque, l'AEMO Grand-Dakar, l'AEMO Dakar-ville, du CPT et à leurs partenaires sociaux
- ❖ A tous les collègues formateurs de l'ENTSS en particulier Momar Mbaye Gueye, Mamadou Coulibaly, Léna Diamé Ndiaye, Pascaline Sambou Imbs, Tacko Gallo Fall et Abdoul Kane
- ❖ A toutes les jeunes filles qui ont participé à l'étude
- ❖ A Suzanne Bernier, Marc et leurs filles à Montréal : merci pour tout
- ❖ A tous mes amis (es) de Montréal : Marème, Yaram, Fodé,...
- ❖ Aux quatre mousquetaires : clin d'œil à Halima, Marème et Rosalie
- ❖ A ma famille, de Baye Abdou Gueye et Ya Wali à Cheikh Tidiane en passant par *Man*, Sali et Adjji : leur soutien et leur affection sans failles m'ont permis de réussir dans toutes mes épreuves
- ❖ A Samacheikh ...*Last but not least*, de la part de Sysyd

INTRODUCTION

La délinquance juvénile est l'un des problèmes sociaux parmi les plus cruciaux du monde contemporain. L'Afrique, en se développant, n'échappe pas à ce phénomène. De plus, dans le contexte actuel où la reconnaissance des droits de la femme constitue une préoccupation majeure, l'inadaptation sociale des jeunes filles dites en situation difficile revêt un aspect primordial. Au même moment, la majorité des efforts des pouvoirs publics est tournée vers la délinquance des garçons. Ainsi, il n'existe au Sénégal aucune institution publique prévue *exclusivement* pour les jeunes filles délinquantes, ou même déviantes. Il est vrai que certaines actions existent, en l'occurrence la réadaptation en milieu ouvert des jeunes filles dites en danger moral, c'est-à-dire la réadaptation effectuée en milieu naturel. Selon le décret 81-1047 du 29 octobre 1981 régissant les services centraux et extérieurs de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS), les enfants en danger moral sont ceux dont « la santé, la sécurité, l'éducation et la moralité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées ». Cependant, les études sur les caractéristiques de la déviance des filles sont encore très rares. Le phénomène étant, de ce fait, peu cerné et peu compris, remet en question la pertinence des interventions éducatives développées et pourrait justifier leur rareté et leur peu d'efficacité.

Certains facteurs expliquent ces lacunes dans le domaine de la déviance féminine. D'une part, le fort taux de la délinquance masculine (par exemple, au Sénégal, en 1997, 7000 cas de garçons judiciairisés contre 2640 filles) relègue toute action en faveur des filles déviantes au second plan (35, 3% de taux de prise en charge par les institutions de la DESPS contre 64,7% pour les garçons toujours en 1997). D'autre part, l'absence au plan politique d'un véritable programme de réadaptation en direction des jeunes adolescentes, couplée aux faibles ressources en place, mine toute intervention en ce sens.

En outre, les études disponibles ont pour la plupart été faites sur les garçons et les termes de délinquance et de déviance réfèrent beaucoup plus à celle masculine dans le

jargon des intervenants sociaux de l'Éducation Surveillée. En fait, les rares études disponibles sur les aspects de la déviance féminine sont des recherches effectuées sur des échantillons occidentaux, dont les caractéristiques peuvent s'avérer différentes de celles africaines et notamment sénégalaises. Cependant, quelque différent que soit le contexte culturel dans lequel se déroule l'étude, il reste constant que les caractéristiques de la déviance des adolescentes interfèrent étroitement avec les caractéristiques de leurs familles, leur adaptation à l'école, le type de relations avec leurs pairs. Ainsi, alors que la famille joue un rôle de premier ordre dans la socialisation du jeune enfant et donc dans sa future adaptation à la société, le groupe de pairs constitue également un agent de socialisation, surtout à partir de la pré-adolescence (Mucchielli, 2000). D'un autre côté, l'école contribue pour une large part à l'adaptation des adolescents dès lors qu'elle joue un rôle charnière dans leur développement intellectuel et affectif et qu'elle opère également une certaine forme de sélection. Cette sélection demeure beaucoup plus perceptible dans nos pays sous-développés où l'idéal égalitaire et démocratique de l'éducation reste encore très difficile à atteindre, notamment au niveau des filles.

À partir de ces différents constats, l'objet de cette recherche est de tenter de cerner les différentes caractéristiques de la déviance chez les jeunes filles judiciairisées à Dakar. Il s'agit d'atteindre une plus grande compréhension non seulement des différentes formes de déviance des jeunes adolescentes mais également de leurs caractéristiques au plan familial, scolaire et au niveau des pairs. Cela devrait aboutir à terme sur une compréhension plus complète des caractéristiques des jeunes filles déviantes. Un second objectif de l'étude est de comparer les résultats obtenus à ceux réalisés chez les adolescentes judiciairisées à Montréal.

Après avoir donné la position du problème en Occident et au Sénégal dans le chapitre premier, la méthodologie sera détaillée dans le deuxième chapitre notamment en ce qui concerne l'échantillonnage, la présentation de l'instrument d'enquête et des

cadres de l'étude. Enfin, dans le troisième et dernier chapitre, les résultats seront présentés et discutés.

CHAPITRE UN :
PROBLÉMATIQUE

Position du problème dans les pays occidentaux

La jeunesse a acquis dans nos sociétés modernes plus de droits qu'auparavant et donc plus de place. Au plan historique et juridique, l'évolution de la relation dans la famille notamment entre parents et jeunes a abouti à l'adoption en 1990 de la Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant que la majorité des pays du monde ont signé. Dans les pays occidentaux, l'ancien concept d'autorité parentale est maintenant abandonné au profit de celui de responsabilité parentale, même s'il reste clair que l'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses parents (Malewska-Peyre et Tap, 1991).

Au plan sociologique, la place que l'enfant se taille dans la société s'acquière à travers la socialisation qui est comprise comme le processus d'intégration et d'appropriation des normes, valeurs et pratiques de ladite société. La socialisation est considérée comme un mécanisme de survie pour toute société car elle permet la transmission de la culture à travers les générations. Pour réussir leur socialisation, les enfants doivent arriver à se conformer à des standards spécifiques au groupe d'appartenance et aboutir ainsi à une adaptation à la réalité à la fois naturelle (l'environnement) et culturelle (l'entourage) (Malewska-Peyre et Tap, 1991). Auparavant, la socialisation était définie comme un processus unilatéral dans lequel l'enfant subissait passivement l'intégration à travers un modelage. Elle est de plus en plus comprise comme un processus transactionnel, l'enfant participant activement à cette intégration en agissant sur l'adulte autant que ce dernier agit sur lui en retour. Ainsi, Malewska-Peyre et Tap (1991, p.8) définissent la socialisation comme « le processus par lequel le nourrisson devient « progressivement » un être social, par le double jeu de l'*intériorisation* (de valeurs, de normes et de schèmes d'action) et de l'accès à de multiples systèmes d'*interaction* (interlocution, intersubjectivité, coopération) ».

Selon Lepage-Chabriaux (1983), la socialisation s'établit suivant deux niveaux, le premier étant l'entourage immédiat et le deuxième, le réseau social plus large. En ce qui concerne le premier niveau qui est l'entourage immédiat, le bonheur et la réussite affective sont liés à l'aptitude relationnelle, chez les filles beaucoup plus que chez les garçons. Cette aptitude relationnelle est développée d'abord par la prise de conscience de son identité, de ses aptitudes, de son tempérament (la personnalisation) et ensuite par la prise de conscience de l'autre, de sa différence et de sa spécificité (la découverte de l'altérité). Tout ceci, sans pour autant que le jeune ne se sente menacé dans son intégrité. Le deuxième niveau est l'intégration sociale par la structuration normative qui se fait suivant deux modes différents. Le premier mode, la découverte de l'interdit, est plus fréquent chez les garçons et constitue une sorte de besoin de transgression des normes établies qui se traduit à la longue par un plus grand besoin d'encadrement par l'adulte. Le second mode que l'on retrouve beaucoup plus chez les filles est l'identification culturelle qui est une dynamique de recherche d'approbation de l'adulte, un désir d'établir une relation privilégiée avec l'adulte basée sur l'adhésion, la reconnaissance, l'encouragement. La faiblesse de la déviance féminine, par rapport à celle masculine, s'expliquerait donc du fait d'une meilleure adaptation sociale de la jeune fille qui adhère aux normes sociales plus facilement que le jeune garçon qui, lui, est plus enclin à transgresser les interdits. Ainsi, le processus de socialisation et, partant, les standards spécifiques, diffèrent suivant le sexe de l'enfant.

Les petites filles, du fait des attentes qu'a la société dans leurs rôles futurs d'épouse et de mère sont poussées à assumer des attitudes et comportements liés à ces rôles. Elles sont encouragées à adopter des rôles expressifs comme être soumises, coopérantes, sensibles, affectueuses et dépendantes, entre autres, alors que les garçons sont poussés à avoir des rôles instrumentaux, en lien avec leurs futurs rôles de père et de chef de famille, comme devenir ambitieux, dominants et forts (Shaffer, 1999). Dès le plus jeune âge, c'est-à-dire durant les trois premières années de vie, les enfants deviennent peu à peu conscients de leur identité sexuelle de base et commencent à

intégrer certains schémas sexuels tels comment un petit garçon ou une petite fille est censé (e) se comporter. À l'âge de six ou sept ans, les enfants, conscients à ce moment-là que leur identité sexuelle est constante et définitive, apprennent à se conformer plus exclusivement aux schémas sexuels liés à cette identité et cherchent à s'apparenter de plus en plus aux pairs de même sexe. Mais c'est à l'adolescence que les jeunes vont adhérer plus fortement aux prescriptions rattachées à leurs rôles sexuels respectifs pour des raisons biologiques, cognitives et sociales (Shaffer, 1999). D'abord, au plan biologique, la puberté va permettre de mieux assumer leur identité sexuelle, par exemple chez les jeunes filles, en leur faisant acquérir une apparence franchement féminine. Ensuite, au plan cognitif, ayant atteint le stade des opérations formelles selon la théorie de Piaget, leurs aptitudes cognitives vont permettre d'expliquer le pourquoi de ces changements pubertaires. Au plan social, enfin, les adolescents(es) sont plus enclins(es) à se conformer aux prescriptions liées à leur rôle sexuel et, de ce fait, à plus s'intéresser aux jeunes du sexe opposé.

Les attentes des membres de la société vis-à-vis des attitudes, comportements et rôles sexuels des enfants et adolescents (tes) semblent être les mêmes dans la plupart des sociétés actuelles. Dans les sociétés industrialisées modernes cependant, les pressions quant à l'identification sexuelle sont fortes, mais pas toujours dans le même sens que chez les enfants de sociétés non industrialisées : la réussite dans les sociétés occidentales est encouragée aussi bien chez les hommes que chez les femmes, par exemple (Shaffer, 1999). Néanmoins, dans une étude du processus d'identification sexuelle effectuée dans 110 sociétés non industrialisées, Barry, Bacon et Child (1957) analysent des différences entre les sexes dans la socialisation de cinq attributs qui sont la capacité de prendre soin (*nurturance*), l'obéissance, la responsabilité, la réussite et l'autonomie (Shaffer, 1999). Les résultats montrent également que même si ces attributs sont inculqués aux garçons comme aux filles, la réussite et l'autonomie le sont beaucoup plus chez les garçons, les jeunes filles étant encouragées à savoir prendre soin et à devenir responsables et obéissantes.

Quoiqu'il en soit, les aspirations des adolescents (es) semblent être les mêmes selon une étude française de grande envergure menée en 1977 et rapportée par Lepage-Chabriais (1983). Les résultats de cette étude indiquent que les garçons comme les filles ont des attentes et des aspirations de base sensiblement similaires, notamment en matière de bonheur, bonheur qu'ils lient plus à l'amour, au mariage et aux enfants qu'à la réussite professionnelle. La non-satisfaction de ces attentes pourrait être à l'origine d'une socialisation déficiente, voire d'une inadaptation, c'est-à-dire la porte ouverte aux formes les plus diverses de déviance et de délinquance. L'étude de la déviance et de la délinquance pour comprendre et expliquer les problèmes d'adaptation des individus, notamment des adolescents (es), se révèle donc de plus en plus nécessaire et consacre l'apparition de la criminologie.

Selon Mucchielli (2000), cette dernière en tant que discipline scientifique n'existait pas en France contrairement à des pays comme le Canada francophone. Ainsi, jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, la psychologie et la sociologie se développent au plan universitaire sans intégrer dans leurs recherches l'étude du crime ; celui-ci est plutôt investi par les juristes spécialistes du droit pénal et autres médecins d'expertise psychiatrique. Les premiers travaux furent ceux de Lagache puis Pinatel au lendemain de la seconde guerre mondiale.

À ce moment-là, l'arrivée, d'une part, de nouveaux concepts, comme l'adolescence, et d'autres issus de la psychiatrie analytique, et d'autre part, d'un nouveau langage juridique en faveur des mineurs, contribueront à assouplir les conceptions d'alors sur les jeunes délinquants (Koeppel, 1987). Mais malgré les grandes réformes sur la jeunesse délinquante, telles que l'apport de services sociaux et d'avocats chargés d'assister les jeunes prévenus, l'application des lois resta difficile du fait des conceptions psychologiques et morales de l'époque qui tendaient plus à porter des jugements qu'à fournir une analyse objective. Entre 1945 et 1950, la législation sur les mineurs délinquants devint plus progressiste, avec notamment l'apparition de la notion d'inadaptation sociale et tendit vers une amélioration du sort des jeunes de

l'institution nouvellement créée, l'Éducation Surveillée. Ceci ne put se réaliser que par la naissance d'un humanisme en faveur de l'enfance avec comme support le mouvement psychanalytique français entre autres. Les neuropsychiatres infantiles comme Heuyer furent les pionniers qui contribuèrent à transformer les anciennes conceptions. Ainsi, le délinquant ne fut plus considéré comme un exclu, un être à part mais comme un enfant en danger, souffrant de dures conditions de vie et de divers traumatismes physiques ou affectifs. Toutefois, alors que les réformes en faveur des centres de détention de garçons débutèrent vers les années 30 et 40, pour les filles, cela se fera une dizaine d'années plus tard. Ces dernières semblaient être alors les parents pauvres de la criminologie en tant que discipline balbutiante.

En effet, avant la première guerre mondiale, en Europe occidentale et plus particulièrement en France, les femmes délinquantes, criminelles, folles, prostituées ou autres étaient considérées dans un même amalgame par la criminologie de l'époque. Celle-ci les comparait à des « animaux dénaturés » et les décrivait avec une certaine répugnance (Koeppel, 1987, p 38). Lombroso, en particulier, décrivait les femmes, même « normales » et donc à fortiori celles délinquantes, comme des « femelles » en définissant leurs particularités physiques comme autant de signes extérieurs de faiblesse, attestant de ce fait la supériorité du mâle, donc de l'homme (Lombroso et Ferrero, 1895 dans Koeppel, 1987). Ce discours sur les femmes fut évidemment reporté sur les jeunes filles mineures. Lombroso (1835-1909) fut le premier à fournir des explications du comportement délinquant en défendant la thèse du crime comme phénomène naturel et déterminé par l'hérédité ; à sa suite, les criminologues d'inspiration biologique lui emboîtèrent le pas et cette forme d'approche persiste encore aujourd'hui (Mourant, 1984). D'autres théories explicatives leur succédèrent, d'une part psychologiques avec Garofalo, Pinatel (théorie de la personnalité criminelle), Debuyst et, d'autre part sociologiques avec Ferri, Shaw et Mc Kay (théorie des zones de délinquance), Merton (théorie de l'anomie), Cohen (théorie de la tension), etc. (Mourant, 1984).

En France, c'est vers les années 1970 que la création de deux centres de recherche, le Service d'Études Pénales et Criminologiques (SEPC) et le Centre de Recherches Interdisciplinaires de Vaucresson (CRIV) va permettre le début de la recherche empirique sur les questions de délinquance juvénile (Mucchielli, 2000).

Au Québec, deux paradigmes se partagent actuellement le champ de la criminologie : la perspective positivo-étiologique et la perspective de la réaction sociale. La première fixe son intérêt sur l'auteur de la transgression, le délinquant et les causes de son passage à l'acte alors que la seconde est centrée sur l'analyse du contrôle social formel ou informel. (Mourant, 1984). Par ailleurs, l'explication de la délinquance est divisée également entre les psychologues et autres psychiatres comme Lemay et les criminologues comme Leblanc. Les premiers estiment que la personnalité du jeune délinquant reste la principale source explicative de ce phénomène alors que pour les seconds, la conduite en tant que telle est la plus importante à étudier pour comprendre la délinquance (Leblanc, 2003). Néanmoins, la plupart des théories en criminologie étaient (et sont encore dans une moindre mesure) élaborées par des hommes pour expliquer la criminalité chez les hommes. La majorité des théories traitaient les données sur la délinquance féminine comme quantité négligeable et donc ne les prenaient pas en compte (Belknap et Holsinger, 1998 ; Lanctôt, 2003) ou alors décidaient que leurs recherches étaient neutres sur le plan du genre et donc les ignoraient (Belknap et Holsinger, 1998).

Récemment, le débat fut posé de savoir si ces théories pouvaient expliquer également la criminalité féminine ou s'il fallait appliquer des théories criminologiques spécifiques aux femmes. C'est ainsi que les théories comme celles de l'anomie, de l'association différentielle, des processus sociaux, du contrôle social sont remises en question pour expliquer les causes de la déviance féminine ; en effet, les facteurs causaux comme les structures sociales, les types d'associations, le contrôle parental, la perception du risque ont sensiblement le même niveau aussi bien chez les hommes que chez les femmes (Lanctôt, 2003 ; Steffensmeier et Allan, 1998).

Selon Belknap et Holsinger (1998), les théories pré-féministes, c'est-à-dire les premières théories sexistes en criminologie, ont vu le jour aux Etats-Unis dans les années 1970. Dans les années 1980 et 1990, des chercheurs américains identifièrent un patron de comportement de femmes délinquantes, aussi bien adultes qu'adolescentes, dans lequel la victimisation à l'enfance (le plus souvent, l'inceste) suivie de fugues, puis de consommation de drogues et d'alcool, de prostitution, de vols et autres, prenait une grande place. Cette théorie considère la victimisation suivie de fugue puis de délinquance comme un important facteur de risque et non comme un facteur étiologique car toutes les jeunes filles abusées dans leur enfance ne deviennent pas délinquantes, de même que les femmes délinquantes ne sont pas toutes des victimes d'abus sexuels ou autres ; toutefois, les femmes abusées sexuellement dans leur enfance représentent une proportion importante de la population de femmes délinquantes ou incarcérées (Arnold, 1990 ; Chesney-Lind et Rodriguez, 1983 ; Chesney-Lind et Sheldon, 1992 ; Dembo et al., 1992 ; Gilfus, 1992 ; Silbert et Pines, 1981 ; Wyatt et al., 1993 dans Belknap et Holsinger, 1998). À ce niveau, Belknap et Holsinger (1998) notent d'ailleurs l'importance de mener des interviews avec des jeunes filles encore adolescentes plutôt que d'enquêter auprès de femmes déjà adultes.

Au Québec également, la déviance féminine est apparue différente de celle masculine, du moins elle est reconnue comme étant moins fréquente. Pour Fréchette et Leblanc (1987), par exemple, cette différence s'exprime au plan de la gravité et de l'ampleur des conduites. Alors que pour Crick et Grotpeter (1995), elle réside dans des variations de l'agressivité, qui est plus ouverte et directe chez les garçons alors qu'elle est dite indirecte ou relationnelle chez les filles, ce qui signifie que les garçons sont plus enclins que les filles à s'opposer ouvertement ou à affronter directement leur victime (Dumas, 2002).

D'un autre côté, Belknap et Holsinger (1998) notent que la seule victime de la jeune fille est souvent elle-même. En effet, alors que les garçons vont voler des voitures,

commettre des actes de vandalisme ou autres, les filles habituellement se limitent à ce que la justice américaine appelle « *status offenses* » c'est-à-dire des délits liés au statut d'adolescence de la personne : fugues, se mettre en danger, abus de substances, affiliation à un gang, promiscuité sexuelle, grossesse précoce, etc. (Belknap et Holsinger, 1998 ; Lanctôt et Leblanc, 2002). Une autre recension d'études effectuée aux Etats-Unis a démontré par ailleurs que le ratio entre filles et garçons concernant la délinquance de manière globale est de quatre garçons pour une fille, avec des pics de onze garçons pour une fille pour les crimes de propriété et neuf garçons pour une fille pour les crimes violents.

Au Québec également, les chiffres de femmes impliquées dans des délits ne cessent d'augmenter, même s'ils restent amplement inférieurs à ceux de leurs homologues masculins : en 1995, elles représentent 23% des adultes accusés de délits contre la propriété (18% en 1975) et 12% des délits contre la personne (contre 8% en 1975) (Lanctôt, 2003). De manière générale, il semblerait que le syndrome général de déviance composé de quatre formes principales de conduites (délinquance ouverte et confrontante, délinquance couverte, conflit avec l'autorité ou rébellion, conduite déviante et avec imprudence) chez les adolescentes est composé des mêmes types de comportement déviant et criminel que chez les adolescents ; la différence résiderait uniquement dans le niveau de participation, la fréquence et la variété (Lanctôt et Leblanc, 2002).

Bien que des féministes posent l'hypothèse qu'une égalité entre hommes et femmes augmenterait la criminalité féminine, Steffensmeier et Allan (1998) estiment qu'au contraire l'inégalité au plan social et la vulnérabilité économique des femmes seraient les plus susceptibles de créer des patrons féminins de comportement délinquant. D'autres facteurs peuvent également expliquer un accroissement de la délinquance féminine comme le renforcement de la loi (notamment sur les délits mineurs), de plus grandes opportunités pour les délits de « type féminin » liées à la société de

consommation (vols à l'étalage, fraude) et l'augmentation de la consommation de drogue chez les femmes.

Steffensmeier et Allan (1998) tout comme Lanctôt (2003) estiment également que les théories criminologiques classiques, bien que spécifiques aux hommes, pourraient aider, d'une part, à expliquer la criminalité féminine globale, et d'autre part, à déterminer pourquoi ses taux restent inférieurs à ceux des hommes. D'un autre côté, les différences profondes entre la délinquance des femmes et des hommes pourraient être mieux comprises à travers une approche de genre plus spécifique. Steffensmeier et Allan proposent ainsi une théorie non pas spécifique aux femmes, mais ce qu'ils appellent une théorie de genre (*a gendered theory*), qui pourrait s'appliquer aussi bien à la criminalité masculine qu'à celle féminine. En effet, cette théorie prend en compte quatre facteurs causaux : les différences d'organisation dans chaque genre (comme les normes sexuelles, le développement moral, le contrôle social, les caractéristiques sexuelles et physiques), l'accès à des opportunités de déviance, la motivation pour le crime et le contexte de déviance. D'autres études comme celle de Lanctôt et Leblanc (2002) et Lanctôt (2003) ont tenté d'élaborer non pas une théorie mais un modèle intégrant plusieurs théories ou construits théoriques. Ainsi, Johnson (1979) en étudiant l'interaction entre les attentes occupationnelles, les performances académiques, les liens sociaux, l'association à des pairs déviants et les attitudes encourageant le comportement délinquant a découvert que l'association avec les pairs déviants semble être la variable prédictrice ayant les effets les plus directs sur la déviance aussi bien féminine que masculine (Lanctôt et Leblanc, 2002). Dans le même sens, Elliot (1985) dans son modèle intégrant les construits appartenant à la *strain theory*, à la théorie du lien social et à celle de l'apprentissage social a estimé que la fréquentation des pairs délinquants et les attitudes négatives envers la loi sont les deux seules variables directement liées à un comportement déviant ou délinquant (Lanctôt et Leblanc, 2002).

Mais les modèles existants semblent ne pas pouvoir s'appliquer à la déviance féminine précisément. En effet, ils ne considèrent pas les différences de genre, même s'ils paraissent indiqués pour étudier les comportements déviants masculins et féminins. En effet, ces comportements sont en partie expliqués par des facteurs sociaux qui sont les mêmes pour les hommes et les femmes : par exemple, la faiblesse du lien social et l'exposition aux pairs délinquants sont des variables ayant reçu un grand support au plan empirique (Lanctôt, 2003).

Magnusson (1980) considère qu'un modèle intégratif et développemental devrait réunir certains critères d'efficacité comme sa capacité à analyser les facteurs individuels influençant le comportement délinquant d'un point de vue longitudinal, la mise en relief des interactions réciproques entre les composantes, la mise en perspective des différents domaines de vie entourant et participant au développement de l'adolescent et la prise en compte des capacités biologiques et personnelles de ce dernier (Lanctôt et Leblanc, 2002). Le modèle de Leblanc (1993) semble le mieux répondre aux critères évoqués par Magnusson. Le caractère exhaustif et complet de ce modèle théorique explique la raison pour laquelle nous l'avons choisi comme cadre théorique (voir plus loin page 21) ; il explique ainsi le phénomène de la marginalité féminine, qu'elle se situe au Québec ou au Sénégal.

Position du problème au Sénégal

Au Sénégal mais également dans les pays africains au sud du Sahara, la socialisation des enfants, filles et garçons, suit les traces du modèle traditionnel. Ainsi, les filles sont éduquées dans le sens qu'elles seront les futures gardiennes du foyer familial alors que les garçons sont encouragés à devenir indépendants, autonomes et ambitieux.

Une étude menée au Cameroun a fait le constat que les parents favorisent la scolarisation des garçons au détriment des filles, bien qu'ils nient pratiquer une quelconque discrimination (Timnou et Fotso, 1997). La principale explication à ce constat est que d'abord la fille est appelée à se marier (Timnou et Fotso, 1997) et ensuite que dans les grandes familles à faibles revenus, la préférence est donnée aux garçons quand les ressources sont limitées (Okojie, Chiegwe et Okpokunu, 1997). Aujourd'hui, cela se traduit concrètement par une plus grande scolarisation des garçons ; car même si, au départ, filles et garçons sont inscrits de manière sensiblement égale dans le système scolaire, il est noté au fil des années un abandon scolaire plus grand chez les filles (Sow, Diouf et Le Moine, 1993 ; Diop Diagne, 1995). En effet, selon les chiffres du PNUD (1996), l'accès à l'éducation se fait de manière inégale pour les filles : 30% des fillettes en Afrique quittent l'école en milieu de cycle primaire, alors que 50% d'entre elles ont abandonné à la fin du cycle. Elles sont retenues plus souvent que les garçons aux tâches domestiques, en milieu urbain aussi bien qu'en milieu rural, bien que le phénomène prenne de plus grandes proportions en dehors des zones citadines (Okojie et al., 1996 ; Timnou et Fotso, 1997 ; Sow et al., 1993 ; Diop Diagne, 1995). D'un autre côté, les parents souvent analphabètes ne parviennent souvent pas à aider voire encadrer leurs enfants scolarisés, ce qui peut également aboutir à un abandon précoce des études, surtout de la part des filles (Unicef, 1992). D'ailleurs, un échec ou un abandon de la part de ces dernières est considéré de manière beaucoup moins dramatique voire salubre pour leurs mères, qui gagnent de ce fait des bras supplémentaires pour les travaux ménagers, trop lourds pour elles seules.

Ce phénomène de la sous-scolarisation des filles est devenu au fil des ans un cheval de bataille pour le gouvernement sénégalais à l'instar d'autres gouvernements de la sous-région ouest-africaine ; il se heurte cependant à des pesanteurs culturelles ou religieuses difficiles à ignorer (Hinga, 1996 ; Kwamboka, 1995). Beaucoup de parents considèrent comme inutile la scolarisation pour une jeune fille qui est appelée à être prise en charge par son mari ; ils croient ainsi plus utile de lui apprendre à gérer

la vie domestique d'une famille. Dans la majorité des ethnies du Sénégal, une socialisation réussie pour une jeune fille consiste à en faire une femme accomplie et à la donner en mariage. Selon l'Unicef (1992), les petites filles restent le plus souvent à la maison, comme « bonnes à tout faire », la pauvreté de leurs conditions étant de ce fait minimisée par rapport à celle des enfants de la rue. Ainsi, à cause de la tradition et de certaines réalités culturelles propres aux différentes ethnies, les filles sont assujetties à des pesanteurs et contraintes sociales que ne vivent pas les garçons : mariages forcés et/ou précoces, grossesses précoces, sous-scolarisation ou analphabétisme, etc.

Traditionnellement, les jeunes filles s'opposaient rarement à des décisions les concernant. Elles-mêmes se disaient conscientes que leur bonheur et leur réussite passaient par une obéissance envers leurs familles, même lorsqu'il s'agissait, par exemple, du choix du futur époux. Ainsi, le problème de la déviance, chez les filles mais également chez les garçons, se posait avec moins d'acuité que dans les pays occidentaux. D'ailleurs dans les colonies françaises d'Afrique, un décret de 1928 qui prévoyait des centres d'éducation surveillée ne fut promulgué qu'en 1952 soit 24 ans plus tard (Hugot, 1968) tant il est vrai que la délinquance n'était pas alors un problème crucial dans le contexte africain.

En effet, dans les sociétés traditionnelles africaines, l'adolescence, ou plutôt le passage de l'enfance à l'âge adulte, se faisait suivant un processus obligé, marqué par des rites d'initiation qui préparaient l'individu à assumer les nouvelles responsabilités de l'adulte. La pédagogie de l'enseignement traditionnel intégrait toutes les dimensions humaines et activités socio-économiques sous forme de chants, de contes, de jeux et autres mimes, tout en veillant à développer les notions d'entraide (Mignon, 1984). Les classes d'âge au sein desquels se déroulaient ces initiations, se définissaient comme des « fraternités d'hommes ou de femmes du même âge, au sein de la même société » (Mignon, 1984, p.29). Les règles, dans ces sociétés, étaient basées sur des notions telles que l'adhésion à la volonté des ancêtres, la soumission

filiale, l'interdépendance réciproque entre les membres d'un même clan (Hugot, 1968), par opposition, dans la culture occidentale, à l'individualisme et à l'égalité entre les personnes au sein de la société.

En ce début de millénaire, le rôle central de la femme ne fait plus de doute même si elle souffre de domestication au sein de la famille et de la société mais aussi d'une certaine forme de marginalisation dans les politiques de développement (Sow et al., 1993). Actuellement, et depuis le début des indépendances, les sociétés modernes africaines font face à une crise des valeurs, les valeurs traditionnelles s'opposant souvent aux réalités modernes provenant la plupart du temps de l'Occident. Cette acculturation, par le biais de la scolarisation, couplée à l'exode rural et à l'urbanisation anarchique, phénomènes eux-mêmes aggravés par les sécheresses cycliques et les crises économiques successives, remet en question la place réservée jusqu'alors aux femmes. Celles-ci se trouvent obligées de gérer et de prendre en charge les besoins de leurs familles, en même temps, ou souvent à la place des hommes frappés par le chômage ou éloignés par la migration (Sow et al, 1993). La scolarisation universelle et, dans une moindre mesure, le mouvement féministe, leur offrent les opportunités nécessaires pour la revendication d'une nouvelle place au sein de la société.

Les jeunes adolescentes veulent aujourd'hui avoir autant d'opportunités et de choix que leurs pairs masculins, ce qui peut provoquer de graves conflits de générations dans les familles. En effet, les parents, pour leur part, tentent de leur faire conserver les modèles traditionnels. Ces difficultés entre les parents et leurs filles peuvent souvent mener, au détriment de ces dernières, à l'exclusion familiale ou sociale, la marginalité, la prostitution. Selon les statistiques du Ministère de la Jeunesse⁴, 78,01% des adolescents, la plupart âgée de 11 à 20 ans, reçus dans les Centres de

⁴ Révélés par l'article de Khadidiatou Gueye « Centre Conseils Ados : une réponse à la crise de l'adolescence » parue dans le quotidien « Le Matin » du mardi 23 janvier 2001.

conseils aux adolescents (Ministère de la Jeunesse) sont des jeunes filles dont les motifs principaux de consultation sont un besoin de confidences ou d'écoute, d'informations sur la vie sexuelle, de suivi de grossesse, de demande d'IVG (interruption volontaire de grossesse, pourtant officiellement interdite au Sénégal).

Rien n'est prévu pour les jeunes filles en situation difficile sinon la prison ou des interventions encore rares, tardives et inconsistantes de la part des intervenants sociaux de l'Éducation Surveillée. Malheureusement, la déviance, et surtout la prostitution, constitue une issue pour ces filles qui, d'abord en danger et désespérées, deviennent dangereuses pour elles comme pour la société. De plus, le système judiciaire sénégalais s'avère hybride car cherchant à la fois à s'inspirer des réalités culturelles traditionnelles tout en s'appuyant sur le droit français (Sow et al, 1993).

En effet, après la conférence de Brazzaville en 1944, la législation française s'était installée progressivement aux côtés du droit traditionnel et coutumier alors en vigueur chez les populations africaines. Il s'instaura une sorte de compromis entre la tradition juridique et le code pénal issu de la métropole. Déjà, selon la loi du 28 avril 1832, la majorité pénale dans les territoires de l'AOF (Afrique Occidentale Française) était instaurée à 16 ans, le législateur considérant que les hommes devenaient plus rapidement adultes qu'en France (Hugot, 1968). Actuellement, la majorité pénale au Sénégal est reportée à 18 ans et les procédures au plan judiciaire sont différentes suivant que l'enfant est mineur délinquant ou mineur non délinquant :

- le mineur déviant, mais non délinquant (au sens juridique du terme), est considéré comme en danger moral, c'est-à-dire que « sa sécurité, sa santé, son éducation ou sa moralité sont compromises ou insuffisamment sauvegardées⁵ », selon l'appréciation qu'en fera le tribunal pour enfants. Ce dernier statue sur la base

⁵ Décret 81-1047 du 26 octobre 1981 régissant l'organisation et le fonctionnement des services centraux et extérieurs de la DESPS.

d'enquêtes sociales effectuées par des intervenants sociaux (assistants sociaux et éducateurs spécialisés) de la DESPS, une des directions du Ministère de la Justice.

- le mineur délinquant de moins de 13 ans ne peut être jugé devant le tribunal pour enfants car il jouit d'une présomption d'irresponsabilité pénale. Le président du tribunal pour enfants ne peut que lui faire une admonestation en chambre du conseil puis le remettre à sa famille ou le placer dans une structure spécialisée de la DESPS.

- le mineur délinquant de 13 à 18 ans peut, quant à lui, encourir des peines en cas d'infraction pénale, qui sont réduites de moitié, s'il s'avère qu'il a agi avec discernement. Il n'encourt aucune peine cependant s'il l'a fait sans discernement, ceci étant laissé à l'appréciation du tribunal pour enfants.

Concernant la délinquance féminine au Sénégal, selon une étude de 1968, elle semble avoir toujours été beaucoup plus faible que celle masculine : 10% en 1965 et 12% un an plus tard (Hugot, 1968). De plus, les difficultés semblent débiter plus tard chez les filles, c'est-à-dire à l'âge de 17 ans en moyenne contre 14 ans pour les garçons. Les cas de prostitution, dont Lombroso disait qu'elle équivalait chez les filles à la délinquance chez les garçons, étaient cependant rares : un seul cas en 1962, deux cas en 1965, deux en 1966. Dans la panoplie des délits relevés chez les filles, il était retrouvé 62,2% de coups et blessures, 17,5% de vols, 15,5% de demandes de correction paternelle et 4,4% d'escroquerie alors que chez les garçons, les vols représentaient la plus grande partie des délits enregistrés avec 63%, les demandes de correction paternelle 17,8% et les coups et blessures seulement 2,8%. Dans une étude un peu plus récente menée entre 1980 et 1985, le Service de la Protection Sociale du Tribunal pour Enfants de Dakar révélait que sur 1530 délinquants enregistrés, 60 seulement étaient des filles contre 1470 garçons ; de plus, les cas de prostitution, au nombre de 43, étaient limités aux filles et beaucoup plus nombreux (Dansokho, 1988). Dansokho (1988) cherchait à déterminer la conception par les jeunes et par leurs parents des lois et règlements en vigueur concernant la délinquance. Il apparaît ainsi que les jeunes délinquants arrêtés par la police et suivis par les institutions de

l'Éducation Surveillée sous la tutelle du Tribunal pour Enfants étaient très peu conscients que leurs actes étaient interdits par la loi. Les jeunes, comme leurs parents, semblaient prendre leur pauvreté et leurs conditions de vie difficile comme prétextes, voire comme excuses, à leurs comportements délictuels. La prostitution constituait le délit dont les parents, comme les jeunes, étaient le moins conscients de son caractère interdit. Certains parents trouvaient même normal qu'une jeune fille agisse de cette manière pour les aider!

Stroebel (1976), également, rejoint les auteurs précédents en précisant que la délinquance féminine, du moins celle officielle, est extrêmement faible par rapport à celle des garçons : elle représente moins de 10% de la délinquance juvénile totale. Elle confirme également certaines caractéristiques décrites dans d'autres recherches : l'âge plus tardif de la délinquance féminine (en moyenne 17 ans) et le caractère urbain de cette délinquance. Cependant, elle s'intéresse à d'autres délits que la prostitution : les coups et blessures volontaires qui, contrairement au vol, est un délit plus fréquent chez les filles (32% des délits contre 9% chez les garçons).

La tendance de la déviance féminine au Sénégal semble donc suivre les traces de celle dans les sociétés occidentales, tout au moins en ce qui concerne sa constante progression et sa faible intensité par rapport à celle des garçons. Elle semble recéler cependant certaines spécificités notamment en ce qui concerne les délits les plus fréquents chez les filles.

Depuis les indépendances, la société sénégalaise a beaucoup évolué, ne serait-ce qu'au niveau de sa composante famille, et ce, aussi bien dans sa structure et dans la fragilité des liens familiaux que dans les changements de valeur dont la remise en question de la primauté du lignage. Sow et al. (1993) ont ainsi dénombré un certain nombre de facteurs, anciens comme récents, pouvant expliquer les mutations de la famille sénégalaise : l'avènement de l'Islam puis du Christianisme, la colonisation et l'économie de marché, l'exode rural et l'urbanisation, l'expansion de la culture

occidentale et les nouveaux modèles de consommation. Par ailleurs, d'autres éléments pouvant être considérés comme des conséquences des mutations (le nombre élevé de divorce, la tendance à la baisse de la natalité pour certaines catégories de populations, l'entrée de la femme sur le marché du travail, l'élévation de l'âge de la nuptialité, les naissances hors mariage, le concubinage et la cohabitation juvéniles) ont entraîné au sein des entités familiales des changements dans les relations conjugales et dans les relations parents/enfants. Le phénomène de la famille nucléaire (c'est-à-dire le cercle restreint comprenant père, mère et enfants) a pris de l'ampleur aussi bien en ville qu'en milieu rural, à l'opposé du modèle familial traditionnel qui pouvait comprendre plusieurs générations dans le même espace.

De plus, les rôles des femmes se sont beaucoup plus développés que leur statut qui reste sous le poids de la tradition et de la culture ; de ce fait, elles sont à la fois mères, épouses, travailleuses et de plus en plus souvent chefs de famille de fait (Sow et al, 1993 ; PNUD, 1999). Par ailleurs, ce nombre de plus en plus grand de femmes chefs de ménage, notamment en Afrique, atteste de la « féminisation de la pauvreté » : en effet, en l'absence de la mère partie subvenir aux besoins de toute la famille, la fille aînée se charge souvent seule de la gestion domestique et des autres enfants (Unicef, 1992). Ces changements ne sont pas sans affecter le visage de la déviance de manière générale et plus encore celle des filles, d'où notre question de recherche.

Questions de recherche

Celles-ci seraient donc de savoir si, à l'heure actuelle, les caractéristiques aux niveaux aussi bien individuel, familial, scolaire qu'au niveau des amis des adolescentes déviantes sénégalaises sont les mêmes que celles des adolescentes déviantes québécoises. En d'autres termes :

1. quelles sont les caractéristiques familiales des adolescentes comparées à celles des adolescentes québécoises ?
2. quelles sont les caractéristiques au niveau de l'école ou du travail des adolescentes sénégalaises comparées à celles des adolescentes québécoises ?
3. qu'est-ce qui distingue les relations avec les amis (es) chez les adolescentes sénégalaises comparées à celles des adolescentes québécoises ?
4. et enfin, comment se dessine la déviance des sénégalaises comparées à la déviance des adolescentes québécoises ?

Cadre théorique

Le modèle de Leblanc (1997) sera choisi comme cadre théorique. Ce dernier dérive de la théorie de la régulation sociale et personnelle du jeune délinquant qui évalue les effets interactifs entre les composantes biologiques, personnelles et sociales de l'individu afin d'expliquer l'émergence et le développement du comportement déviant (Lanctôt, 2003 ; Lanctôt et Leblanc, 2002 ; Leblanc, 2003). Ce modèle théorique rencontre tous les critères énumérés par Magnusson (1980) cité plus haut : analyse longitudinale du comportement délinquant, réciprocité entre les différentes composantes, prise en compte des domaines de vie pertinents du jeune, prise en compte des capacités biologiques et personnelles de ce dernier. En ce sens, la théorie de la régulation sociale et personnelle du jeune délinquant est une des premières tentatives d'intégration des données empiriques au plan comportemental, psychologique et social dans le domaine des théories de la délinquance (Leblanc, 2003). Leblanc, en se basant sur la théorie des liens sociaux de Hirshi, confirma avec un large échantillon plusieurs des hypothèses de ce dernier, notamment l'existence de relations entre l'engagement envers les institutions sociales, l'attachement avec les personnes, l'implication dans les activités conventionnelles et la conduite délinquante. Même s'il a été évalué empiriquement avec des échantillons masculins,

il n'en demeure pas moins que les concepts de ce modèle peuvent s'appliquer à l'étude de la déviance féminine (Lanctôt, 2003).

La théorie de la régulation sociale est construite à partir de six dimensions (voir figure 1, p. 28) : les conditions sociales où évoluent les adolescents, leurs capacités biologiques, leurs capacités à se détacher de l'égocentrisme, la force des liens formés avec leur environnement social, les contraintes sociales et personnelles qui leur sont imposées et les influences sociales auxquelles ils sont exposés (Lanctôt, 2003 ; Leblanc, 2003 ; Lanctôt et Leblanc, 2002). L'apparition du comportement déviant est expliquée principalement par les effets des interactions réciproques entre les quatre dernières composantes : les liens sociaux, le niveau de développement de la personnalité de l'adolescent, en particulier son allocentrisme (ou au contraire son égocentrisme), les contraintes imposées par les institutions sociales et le degré d'exposition aux influences et aux opportunités sociales (Leblanc, 2003).

Les liens sociaux

Les liens sociaux réfèrent à la variété des voies adoptées par l'adolescent pour développer des liens avec les institutions sociales et avec les individus évoluant avec ces institutions (les parents à la maison, les enseignants et les pairs à l'école, etc.). Ces liens sont de trois ordres : l'attachement aux personnes, l'engagement envers les institutions sociales et l'investissement dans les activités conventionnelles (Leblanc, 1997 ; Lanctôt et Leblanc, 2002). Le premier de ces types de liens, l'attachement, est la source des deux autres, l'investissement et l'engagement, qui, à leur tour, par rétroaction, le renforcent.

L'attachement se réalise d'abord avec les parents, la fratrie, les pairs, les personnes en position d'autorité comme les professeurs, etc. Ces différentes formes d'attachements se développent par la communication avec les personnes en cause qui, en retour, soutiennent le jeune dans ses attentes, ce qui devrait aboutir à une assimilation

affective avec ces dernières. L'investissement dépend du temps que l'individu consacre à des activités conventionnelles comme le partage des tâches familiales, le respect des obligations scolaires, l'occupation saine des temps libres (sport, lecture, etc.). Quant à l'engagement, renforcé par l'investissement, il réfère à la manière qu'a l'individu de se créer des obligations face à l'éducation, la religion, la culture. Il repose sur le mécanisme suivant : un équilibre va s'établir entre les capacités et la performance qui va constituer le support des aspirations et du sentiment de compétence, développer l'attitude d'acceptation des institutions sociales, qui, en retour, va renforcer le niveau d'aspiration et le sentiment de compétence. Ces trois types de liens sociaux constituent autant de formes de protection contre l'activité marginale en garantissant la conformité aux standards conventionnels de conduite.

L'allocentrisme (ou l'égoctrisme)

L'égoctrisme restreint les adolescents dans leur intérêt aux autres et dans la considération des intérêts des autres alors que l'allocentrisme est « le mouvement de la personne humaine vers ce qui est différent d'elle, c'est la disposition de s'orienter vers les autres et la capacité de s'intéresser aux autres pour eux-mêmes » (Leblanc, 1997, p.6). La plupart des écrits en psychologie et en criminologie décrivent la personne délinquante comme un égoctrisme, ce qui traduit une centration excessive sur soi qui souvent n'est pas appropriée au stade du développement psychologique de l'individu.

Par contre, l'allocentrisme protège la personne contre les conduites agressives en soutenant la conformité aux standards conventionnels de conduite ; il dépend également des capacités biologiques, intellectuelles et du tempérament de l'individu. Ainsi, l'allocentrisme contribue à développer les liens sociaux et améliore la réceptivité aux contraintes sociales alors que l'égoctrisme défavorise ces mêmes liens sociaux, tout en augmentant la sensibilité aux influences déviantes.

Les contraintes

Elles peuvent être classées suivant quatre catégories combinant les deux dimensions suivantes : externes (ou internes) et formelles (ou informelles). La contrainte est formelle « lorsqu'elle réfère à une réaction appréhendée ou réelle de la part des organismes du système de justice ou d'autres institutions, par exemple l'école ; il s'agit alors, soit des sanctions subies, soit de la perception du risque d'être sanctionné. La contrainte est informelle lorsqu'il s'agit de la réaction de personnes avec qui l'individu entretient des relations interpersonnelles de nature intime, comme celles des membres de la famille ou de ses amis ; elle se manifeste alors sous la forme de l'établissement de règles de conduite, de la surveillance et de l'application de sanctions, de la réprobation aux punitions physiques ; l'adhésion aux normes est également une forme de contrainte interne. » (Leblanc, 1997, p.7).

La contrainte est externe lorsqu'il s'agit de conduites initiées par des personnes de l'entourage de l'individu qui prennent la forme de sanctions formelles ou informelles. Dans le processus de socialisation de l'enfant, elle précède la contrainte interne (ou intériorisée) qui est la contrainte intégrée par l'individu sous la forme de l'adhésion aux normes de conduite édictées par l'école, la famille et la société toute entière. Selon Lanctôt et Leblanc (2002), cette contrainte est plus présente et est vécue plus fortement par les filles en comparaison aux garçons. Les contraintes internes représentent ainsi la sphère morale, c'est-à-dire les attitudes et valeurs qui favorisent ou non l'adhésion aux standards sociaux.

Les influences et opportunités sociales

L'importance de l'exposition aux influences et opportunités sociales a été reconnue depuis la théorie de l'association différentielle de Sutherland en 1934⁶ Aujourd'hui,

⁶ Sutherland propose une explication génétique du comportement délinquant. Il la synthétise en neuf propositions devant décrire le processus selon lequel une personne devient délinquante. Ainsi,

les influences et opportunités sociales ne sont pas limitées seulement à la fréquentation de pairs délinquants, mais englobe également les activités de routine et les comportements et attitudes des parents (Lanctôt et Leblanc, 2002). L'exposition à ces influences et opportunités sociales peut aller au fait de prendre part à des activités routinières (sport, culture) ou à des activités non conventionnelles en association avec des pairs délinquants, jusqu'au fait d'habiter dans une communauté où le taux de délinquance est élevé, en passant par le fait tout simplement de regarder la violence à la télévision.

Adaptation du modèle au genre féminin

Après avoir présenté chaque composante, il faudrait préciser que chacune d'entre elles obéit à une dynamique interne spécifique mais réagit aux influences concurrentes et temporelles de toutes les autres (Leblanc, 1997). Par ailleurs, la régulation de la conduite marginale s'opère dans le contexte de diverses conditions sociales ainsi que de la capacité biologique ; ces conditions sont le sexe, l'âge, les caractéristiques sociales de son milieu de vie, les traits biologiques de sa personne, les composantes de son environnement, etc.. Ainsi, par exemple, la position occupée par un individu dans la structure socio-économique affecte la qualité des liens qu'il développe avec les institutions sociales et ses membres, ce qui module également l'exposition aux influences déviantes. Le lien social et la personnalité égocentrique sont les deux régulateurs de base, qui, s'ils sont problématiques, défavorisent l'intériorisation des valeurs prosociales et l'imposition des contraintes externes, alors que l'exposition aux influences délinquantes est facilitée.

l'apprentissage du comportement délinquant dans un groupe et une interprétation défavorable au respect de la loi entraînant une intériorisation de modèles culturels (ces assimilations de modèles culturels dépendant de la quantité et de la qualité de l'exposition) sont autant d'aspects de ce processus (Mourant, 1984).

La théorie de la régulation sociale et personnelle est largement inspirée de la théorie du lien social de Hirshi (1969). Ce dernier affirme que la force ou la faiblesse du lien de l'individu avec la société garantit, soit la conformité aux standards conventionnels de conduite, soit la non-conformité à ces standards, et partant la commission d'actes délinquants. La théorie de la régulation sociale et personnelle de Leblanc (1997) s'applique à l'activité marginale (c'est-à-dire aussi bien délinquante que simplement déviante) des adolescents et est ainsi devenue une théorie de référence en criminologie, en psychologie et en psychoéducation.

Lanctôt et Leblanc (2002) précisent cependant que pour être adapté aux particularités des jeunes adolescentes, quelques modifications devront être apportées à ce modèle. Tout d'abord, la littérature ayant montré qu'une des principales faiblesses des théories classiques est le manque de considération des pressions sociales liées aux rôles sociaux féminins et l'oppression à laquelle les femmes sont confrontées, il semble nécessaire d'ajuster le modèle de Leblanc afin dévaluer l'influence de ces facteurs sur le comportement déviant des adolescentes (Lanctôt et Leblanc, 2002). Une autre adaptation pour ce modèle concerne les contraintes sociales, celles externes (sanctions formelles ou informelles) et celles internes (valeurs morales), qui sont incluses sous la même composante. Or, selon Heimer (1996), l'influence des contraintes internes est plus grande que celle liée aux contraintes externes chez les femmes. Dans son étude, la participation des femmes dans les conduites déviantes est largement expliquée par les attitudes et valeurs qu'elles intériorisent, alors que les mécanismes externes comme le contrôle parental est moins important (Lanctôt, 2003 ; Lanctôt et Leblanc, 2002).

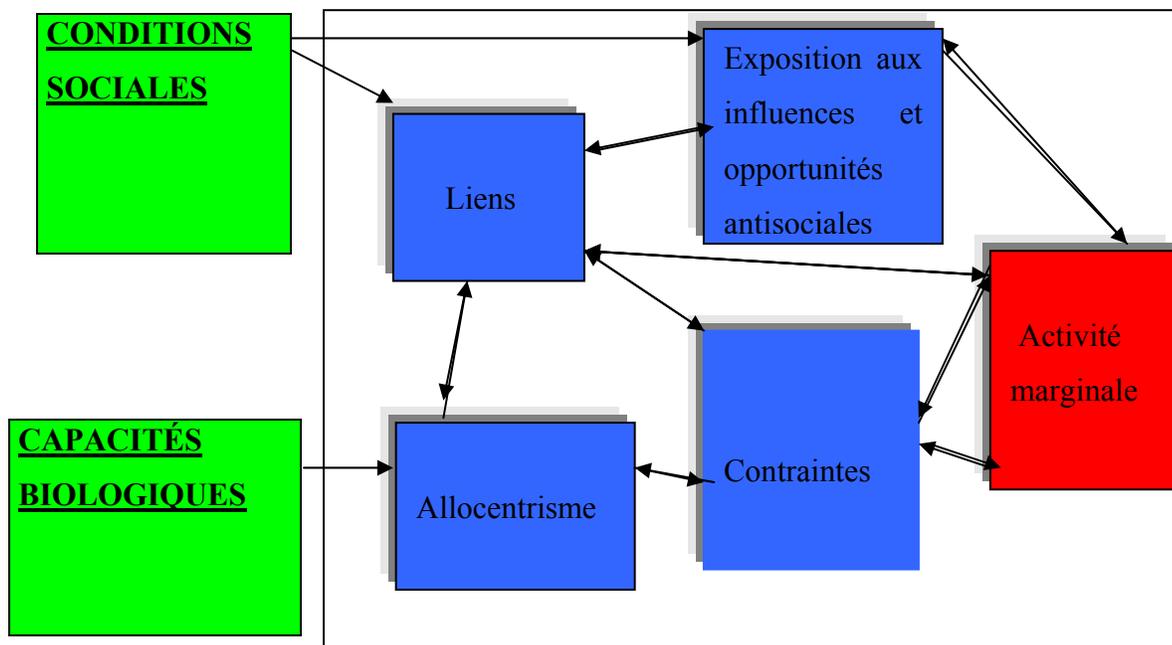


Figure 1 : La régulation sociale et personnelle de l'activité marginale des adolescents (Leblanc, 1997).

CHAPITRE DEUX :
MÉTHODOLOGIE

Définition opérationnelle des termes de l'étude

Déviance

Le terme déviant est défini dans notre étude comme toute conduite socialement désapprouvée en ce qui concerne les adolescents et adolescentes (Leblanc, 1997). Il comprend des actes tels que les troubles de comportement (cf. définition suivante), la rébellion scolaire, la promiscuité sexuelle (comprise au Québec comme le fait d'avoir des relations sexuelles de manière fréquente, que ce soit sous forme de prostitution ou non), l'abus d'alcool, la fréquentation de bars, etc. La littérature américaine décrit tous ces comportements comme des « *status offenses* » c'est-à-dire tout comportement admis chez les adultes mais condamné chez un enfant ou un adolescent (Steffensmeier et Allan, 1996 ; Leblanc, 2003)

En terme général donc, la délinquance est ici incluse dans la déviance, si on accepte la définition générique de la délinquance qui est le fait de commettre un délit, c'est-à-dire un acte interdit et sanctionné par les lois pénales en vigueur. On suppose ainsi en parlant de déviance qu'elle est constituée de conduites désapprouvées non seulement au plan juridique mais également au plan social.

Troubles de comportement

Il sera fait mention des troubles de comportement dans l'analyse en référence à la théorie choisie. En effet, les troubles de comportement sont parties intégrantes des comportements déviants tels que définis plus haut.

En termes psychopathologiques, les troubles de comportement comprennent deux troubles bien distincts répondant à des critères précis tels que définis par le DSM IV⁷ (1994) cité et étudié par Dumas (1999): il s'agit du trouble de la conduite et du trouble oppositionnel avec provocation. Le tableau clinique du trouble oppositionnel avec provocation exige la présence d'un ensemble de comportements récurrents (c'est-à-dire qui se manifestent depuis plus de six mois) d'opposition, de désobéissance, de provocation et d'hostilité de la part du jeune enfant envers les personnes adultes et les camarades. Pour poser ce diagnostic à un enfant, ces comportements, en plus d'être récurrents, doivent également être excessifs pour l'âge et le stade développemental de l'enfant et provoquer des répercussions négatives sur son fonctionnement social et adaptatif (Dumas, 1999). Pour ce qui concerne le trouble de la conduite, il se manifeste par des comportements perturbateurs qui sont, non seulement graves, mais répétitifs et persistants, et en plus bafouent les droits fondamentaux des autres ou les règles générales de fonctionnement de la société. La majorité des symptômes du trouble oppositionnel avec provocation se retrouvent dans le trouble de la conduite, mais ce dernier est d'autant plus grave qu'il a des répercussions, non seulement sur le fonctionnement de l'enfant, mais aussi sur celui de la société. Il est souvent dit que les troubles de comportement, définis cliniquement, sont le reflet de la délinquance qui est, elle, une notion plus sociologique et légale.

Leblanc (1997) a une définition des troubles de comportements moins stricte au plan des symptômes cliniques, donc susceptible d'englober une « clientèle » plus élargie. Ainsi, selon lui, « les troubles de comportement concernent des manières d'agir qui violent les standards de conduite socialement définis pour les enfants et incluses dans la Loi sur la Protection de la Jeunesse dans son article 38h ». Ainsi, les troubles de comportement sont définis comme les conduites qui enfreignent une législation

⁷ Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux de l'*American Psychiatric Association*, version IV (1994)

statutaire provinciale ou fédérale et qui sont répertoriés dans l'article 38 de la Loi de la Protection de la Jeunesse. En particulier, l'alinéa de cet article de la Loi québécoise autorise la prise en charge des adolescents (tes) avec des troubles sérieux du comportement (par exemple, la rébellion familiale, l'inadaptation scolaire, la promiscuité sexuelle, la consommation de drogues ou d'alcool) pouvant compromettre leur sécurité et/ou leur développement (Lanctôt, 2003).

Dans le cadre de la théorie de la régulation sociale, les troubles de comportement ne concernent que les activités qui sont permises pour les adultes, mais strictement défendues aux adolescents (les relations sexuelles, la fréquentation d'un débit de boisson, etc.) ou d'activités qui ne s'appliquent qu'à eux comme le défaut de la fréquentation scolaire par exemple (Leblanc, 1997). Les troubles de comportement peuvent s'apprécier suivant différents paramètres tels que la précocité, la persistance, la gradation (ou aggravation), l'activation (ou la diversification) et le polymorphisme (ou l'hétérogénéité) de ces comportements (Fréchette et Leblanc, 1987). En effet, il est établi d'après diverses recherches que plus un adolescent délinquant est précoce dans son agir délinquant, plus sa délinquance est grave et durable ; tout comme une gradation élevée, une plus grande diversification des actes délictuels et une participation cumulative plus importante sont étroitement liées à une carrière délinquante intense pouvant s'étendre jusqu'à l'âge adulte.

Dans notre travail, les troubles de comportement sont compris tels que Leblanc les a définis. Cette définition a l'avantage d'être plus accessible aux intervenants sociaux que nous sommes. En effet, la définition clinique des troubles de comportement ne peut être diagnostiquée que par un psychiatre (ou pédopsychiatre) ou un psychologue clinicien. Néanmoins, il reste intéressant de bien être informé des critères diagnostiques de tel ou tel trouble psychopathologique, que d'ailleurs nous rencontrons souvent dans l'exercice de notre fonction. Compte tenu de tout cela, les paramètres retenus dans notre étude pour apprécier le niveau des troubles de comportement et des comportements déviants de manière générale sont la variété des

délits commis, la participation cumulative (c'est-à-dire avoir commis un ou l'autre des actes défendus au cours de la dernière année), la fréquence des actes commis au cours de la dernière année ainsi que la précocité (l'âge au moment du premier acte).

Adolescence/adolescente

Le terme adolescent provient à l'origine du mot latin *adolescere* (venir à maturité). La définition de l'adolescente varie suivant les pays et les cultures, mais il est généralement admis que cette période débute par la puberté qui est une phase de changements aussi bien physiques et morphologiques que psychologiques et sociaux. L'adolescence constitue la période la plus rapide du développement humain (hormis celle se situant juste avant et juste après la naissance) mais aussi la plus à risque (Unicef, 2002). Les programmes d'intervention de l'OMS fixent cette période entre 10 et 19 ans, afin d'englober aussi bien le temps du début des menstruations que celui de l'âge légal de la majorité (Diop, 1991). Néanmoins, nous définissons dans notre étude l'adolescente comme la jeune fille dont l'âge est compris entre 12 et 18 ans ; ce qui correspond à la tranche d'âge choisie par l'échantillon de Montréal. Il reste néanmoins important, étant donné les objectifs de comparaison de l'étude, de préciser quelques caractéristiques au plan culturel de cette période.

En Afrique, et en particulier au Sénégal, cette notion d'adolescence n'a été que récemment intégrée, le passage de l'enfance à l'âge adulte se faisant suivant des rites de passage propres à chaque société, chaque ethnie, chaque culture. L'éducation se faisait au sein de la famille, élargie à toute la communauté d'adultes, chacun s'estimant investi par le droit de contrôler et de corriger les comportements et attitudes de l'enfant (Mignon, 1984 ; Stroebel, 1976). Traditionnellement, le mariage et la maternité (Mignon, 1984) ou les menstruations (Diop, 1991) selon les différentes études, faisait de la femme une adulte, sans toutefois qu'elle accède aux mêmes droits de décision que l'homme. Ces étapes caractérisaient ainsi la fin de l'adolescence.

Dans le monde moderne actuel, il s'avère plus difficile de déterminer la fin de l'adolescence qui devrait s'achever par une certaine maturité sociale, maturité sociale dont les frontières varient suivant les sociétés. Alors qu'en Europe aujourd'hui, l'adolescence se termine par l'accès à un emploi rémunéré ou suivant les cas avec la fin de la crise d'adolescence ou le départ de la maison familiale, en Afrique actuellement, cette période est caractérisée par un allongement dû à la scolarisation et aux migrations de travail (Delaunay, 1994).

Après avoir délimité le cadre conceptuel, il s'avère important de décrire les deux zones d'études de notre étude.

Cadres d'étude

Les deux zones d'étude sont la région de Dakar et la ville de Montréal. La description des deux cadres d'étude, notamment celui de Dakar, se fera sur le plan démographique et sur le plan socio-économique en précisant certains indicateurs de population. Une description des deux populations parents d'où sont tirés les deux échantillons dakarois et montréalais termine cette partie.

Montréal

Marquée par son passé duquel elle a tiré un patrimoine biculturel (francophone et anglophone), Montréal est actuellement une des plus grandes métropoles nord-américaines. Du fait des politiques d'immigration, la ville est riche de près de 80 ethnies différentes pour une population de quelques 3,4 millions d'habitants.

Au niveau de Montréal, les Centres Jeunesse de Montréal (CJM) constituent le principal organisme de services en direction des jeunes en difficulté. Les Centres Jeunesse de Montréal est donc une organisation publique qui s'engage dans

l'intervention psychosociale en vue de la réadaptation des enfants, des adolescents et des familles en difficulté (Direction des Services à la Jeunesse, 1998). Elle a comme missions, dans le cadre de son mandat et à travers différentes structures, la protection des enfants, des adolescents ou des mères en difficulté d'adaptation, la recherche des intérêts de cette clientèle, l'évaluation continue des besoins sociaux, le développement de programmes adaptés ainsi que la recherche et la formation. Ces missions sont effectuées dans le cadre de différentes lois qui sont la Loi de la Protection de la Jeunesse (LPJ), la Loi sur les Jeunes Contrevenants (LJC) et la Loi sur la Santé et les Services Sociaux (LSSSS).

Le directeur des Services à la Jeunesse est le supérieur hiérarchique de toutes les structures des CJM et dispose sous sa responsabilité de coordinations régionales et de coordinations territoriales. Les coordinations régionales comportent les services globalisants pour adolescents, le service aux jeunes contrevenants et le service soutien à l'intervention. Les coordinations territoriales sont réparties en sept territoires desservant des zones distinctes de Montréal et comprenant des équipes enfance, des équipes adolescence et des services de soutien.

Le principe d'action des CJM est l'intervention par l'approche milieu. Celle-ci se base sur le respect du client, la connaissance de ses potentialités, le partage des responsabilités et une pratique proactive, contrairement à l'approche client plus réductionniste qui intervient principalement sur le sujet (Direction des Services à la Jeunesse, 1998). L'approche milieu répond ainsi à la perspective théorique écologique dans laquelle l'individu est un élément indissociable de son environnement avec qui il établit des interactions réciproques. Des stratégies différentes sont prises, suivant les objectifs de l'intervention, définis comme suit : «protéger, accroître les compétences et réduire les séquelles», et suivant le type de clientèle : l'enfant, l'adolescent ou la mère en difficulté. (Direction des Services à la Clientèle, 1998, p 17).

Dakar

En se basant sur le recensement général de la population et de l'habitat de 1988 et selon les projections de 1992, la population du Sénégal est estimée en 1995 à 8 347 000 habitants dont 52% de femmes. Elle est estimée dix ans plus tard à environ 10 817 844 habitants. Les femmes entre 15 et 49 ans représentent 22,9% de la population globale tandis que la population de moins de vingt ans atteint le taux de 58% (Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale – MFSN -, 2001). De plus, non seulement la composante femmes est très jeune (58% des femmes ont moins de 20 ans) mais elle demeure frappée par l'analphabétisme à un taux de 77% (Diop Diagne, 1995).

Le taux d'urbanisation du Sénégal est un des plus élevés des pays au sud du Sahara avec 40% de population urbaine et 60% de la population vivant en milieu rural. (MFSN, 2001). D'un autre côté, l'économie sénégalaise a renoué avec la croissance au cours de ces dernières années. Selon les estimations, le PIB a progressé en moyenne de plus de 5% depuis 1995. Cette performance est imputable à l'amélioration du cadre macro-économique mais aussi à la stratégie de développement du secteur privé (EPPS, 2001). Par ailleurs, la population sénégalaise est une population essentiellement musulmane (94,4%) qui comporte une petite communauté chrétienne (4,3%), même si d'autres religions sont également présentes (1,3%) (Sow et al, 1993). La religion est centrale dans le vécu des sénégalais car elle commande encore aujourd'hui la psychologie et la plupart des comportements aussi bien individuels que collectifs.

Au plan historique, Dakar fut créé en 1859 et devint capitale de la Fédération de l'AOF en lieu et place de Saint-Louis. Ce n'est qu'en 1958 qu'elle ne fut plus que la capitale du Sénégal. Au plan administratif, la région de Dakar dispose de quatre départements : Dakar, Rufisque, Pikine et Guédiawaye avec les villes du même nom comme chefs-lieux de département. La région de Dakar abrite à elle seule un peu plus du quart de la population ; elle est de 1 593 623 habitants en 1991 (ESP, 1991) contre

1 714 519 habitants en 1994 (ESAM, 1994), soit une augmentation de 7,6%. Aujourd'hui, le nombre d'habitants de la région avoisine les 2 452 696. Cette situation pourrait s'expliquer par les nombreuses potentialités socio-économiques qu'elle offre en tant que capitale administrative, politique et économique, mais aussi par une centralisation administrative à outrance (EPPS, 2001). Ainsi, en 1991, 90% des industries sénégalaises sont implantées à Dakar, 70% des emplois du secteur moderne également se retrouvent dans la région, de même qu'un tiers du secteur informel. Cette forte concentration de la population n'est pas sans avoir des répercussions négatives sur les conditions de vie des ménages.

Ainsi, les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué, autant qu'on l'espérait, à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire de façon substantielle la pauvreté (EPPS, 2001). En effet, le Sénégal n'a pas encore réussi l'objectif de l'éducation universelle au niveau de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation se situe encore à 70 % (58,1% pour les filles en 1999); l'analphabétisme touche environ la moitié de la population. Dans la région de Dakar comme en milieu urbain sénégalais, le taux d'alphabétisation des hommes atteint 80%, soit pratiquement le double de celui des femmes. Pour le reste du Sénégal ces proportions sont respectivement de 61,5% et 20,8%. Les taux de scolarisation des garçons sont également plus élevés que ceux des filles, quel que soit le niveau d'enseignement et la zone de résidence, en 1995 comme en 1998. La répartition des classes et effectifs de l'enseignement moyen par quartiers de Dakar laisse apparaître des disparités du nombre moyen d'élèves par classes. Ce ratio est plus faible à Dakar (en moyenne 23 élèves par classe) et plus important à Guédiawaye où il se situe à 70 élèves par classe. La faiblesse du ratio de Dakar peut s'expliquer par la floraison de petites écoles privées.

La prédominance des jeunes et des femmes font qu'ils constituent les groupes les plus vulnérables, eu égard à leur difficulté d'insertion dans la dynamique économique urbaine. Dans la région de Dakar, le nombre moyen d'enfants par femme en 1997

selon l'EDS III est estimé à 4,2. Il est cependant de 3,5 en 1999 soit une diminution de 0.7 point ; tandis que celui du niveau national reste plus élevé, 5,7 enfants par femme en 1997 contre 5,2 enfants par femme en 1999. Il est observé cependant une diminution de la mortalité juvénile et infanto-juvénile entre 1997-1999 tandis que la mortalité a augmenté durant la même période.

Selon les enquêtes ESP et ESAM, d'une manière générale, il a été observé à Dakar une baisse du taux d'activité entre 1991 et 1994, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ; le taux d'activité étant la proportion de personnes de plus de dix ans disponibles pour la production de biens et de services pendant une période de référence donnée (Sow et al, 1993). Le taux d'activité des hommes est presque le double de celui des femmes. Celles-ci sont plus présentes dans les activités dites informelles, qui sont sous estimées ou ignorées par les statistiques nationales. La quasi-majorité des femmes occupées le sont dans trois branches parmi les 22 répertoriées : le commerce (45,5%), les affaires immobilières et les services divers (34%) et l'administration publique (5,9%). En 1991, seulement 25% des ménages dakarois avaient un revenu annuel supérieur à 2 025 000 F. CFA (environ 5 062 \$CAN⁸). Ces ménages sont supposés être les plus aisés. En 1991, 25% des ménages dakarois déclaraient un revenu annuel inférieur à 563 063 F. CFA (environ 1 407 \$ CAN) contre 139 000 (environ 347 \$CAN) pour le reste du Sénégal. Les ménages se situant dans ce premier quartile présentent ainsi les revenus les plus faibles. En 1994, il convient de préciser que les revenus ont presque doublé pour chacun des groupes : ménages ayant les revenus les plus faibles, ménages ayant les revenus médians et ménages les plus aisés (EPPS, 2001).

Les indicateurs de santé, en ce qui concerne la région de Dakar sont encore en-deçà des normes de l'OMS. A Dakar, le taux de couverture des hôpitaux est sensiblement le même entre 1994 et 1996. Il est d'un hôpital pour 267 046 habitants en 1994 et

⁸ Le dollar canadien fluctue régulièrement entre 400 et 450 F CFA.

d'un hôpital pour 287 472 habitants en 1996, ce qui veut dire qu'elle est presque trois fois meilleure à celle du reste du Sénégal. A Dakar, on note un médecin pour 4 440 habitants en 1994 contre un médecin pour 4 254 habitants en 1996. Pour le reste du Sénégal, ces ratios sont respectivement d'un médecin pour 28 576 habitants et un médecin pour 37 271 habitants. La couverture en termes de médecin est de ce fait sept fois meilleure dans la région de Dakar. Selon l'OMS, la situation normale est d'un médecin pour 5000 habitants au moins et 10 000 habitants au plus, ce qui signifie que seule la région de Dakar respecte ces normes (EPPS, 2001). La couverture pour les sages-femmes est d'une sage femme pour 1300 femmes en âge de procréer. Elle est trois fois meilleure comparativement à celle enregistrée pour le reste du Sénégal, même si les normes de l'OMS indiquent une sage-femme pour 300 femmes en âge de procréer.

Dans l'ensemble, la région de Dakar donne le profil d'une capitale aux conditions de vie précaires, même si elles sont de loin meilleures que celles du reste du pays. De plus, la structure par âge et par sexe reste défavorable à la réduction de la pauvreté (EPPS, 2001). L'échantillon utilisé pour l'étude, quant à lui, a été prélevé sur une population de jeunes filles judiciairisées (c'est-à-dire impliquées dans une affaire de justice) et non pas sur une population supposée normale, c'est-à-dire sans problème de déviance.

Échantillonnage

L'échantillon d'adolescentes sénégalaises provient de la population féminine issue de la clientèle de la Coordination Régionale des services d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) de Dakar. Cette coordination est divisée depuis une réforme récente suivant les quatre départements existants au niveau de la région de Dakar et forme quatre sections départementales AEMO : Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Dakar. Seule, cette dernière section départementale, celle de Dakar, est divisée en deux

secteurs : Dakar-ville (centre-ville et quartiers périphériques urbains) et Grand Dakar (banlieue de Dakar et quartiers périphériques plus éloignés). La population du nouvel internat pour jeunes filles du Centre Polyvalent de Thiaroye (CPT) est également comprise dans l'échantillonnage. Cet internat créé en 1999 est inclus dans l'enceinte du CPT, mais est géré de manière assez autonome avec une directrice nommée en sus du directeur du Centre. Les jeunes filles bénéficient ainsi des infrastructures existantes dans le CPT : classes d'alphabétisation et de remise à niveau, ateliers de formation professionnelle, bibliothèque, foyer, terrains de sport, etc. Cet internat sis dans le CPT représente pour l'instant la seule expérience de prise en charge publique destinée aux jeunes filles en situation difficile au Sénégal.

La majorité des jeunes filles concernées par l'étude sont celles suivies dans le cadre des mesures d'action éducative. Cette mesure équivaut en quelque sorte à celle de la Loi de la Protection de la Jeunesse au Québec. Les adolescentes se voient ouvrir un dossier dans le cadre de cette mesure sur la demande de leurs parents, de leurs enseignants, ou de toute autre personne qui aura estimé que ces dernières sont en danger moral. Seules, quelques dossiers de mesures judiciaires, c'est-à-dire de cas délictuels, ont été notés.

L'échantillonnage fut simplifié par le fait que l'ensemble des dossiers de filles au niveau de la Coordination AEMO de Dakar est relativement faible. Cet ensemble de dossiers constitua un total de 23 filles sous assistance éducative, soit 12 pour la section de Pikine, 7 pour la section de Grand-Dakar, 3 pour la section de Rufisque, 1 pour la section de Dakar-ville. À ce total, il fut ajouté 7 filles parmi celles affectées à l'internat du Centre Polyvalent de Thiaroye.

L'échantillonnage fut simple et dicté par le hasard. Au début de l'enquête, quatre filles seulement étaient placées dans cet internat et furent interrogées. Après avoir terminé les autres entretiens dans les différentes sections AEMO de la région, nous avons repris contact avec les responsables de l'internat. À ce moment-là, trois

nouvelles filles avaient été confiées à l'internat en plus des quatre premières (parmi lesquelles deux avaient d'ailleurs fugué), ce qui permit de compléter le minimum de 30 filles requis pour l'analyse statistique. De ce fait, il n'était nullement besoin de constituer un échantillon et avons donc pris en compte les 30 entretiens obtenus. En plus des entretiens du MASPAS, les dossiers des adolescentes ont contribué à compléter les informations sur la famille et sur la jeune fille elle-même.

Entretiens

En ce qui concerne le CPT, tous les entretiens se sont déroulés dans un bureau attenant à la bibliothèque du centre respectant ainsi les conditions d'intimité et de discrétion attachées à l'instrument. De la même manière, la section de Grand-Dakar put respecter les conditions d'administration des guides d'entretiens, ces derniers se déroulant dans le bureau d'une des collègues ou dans une salle de classe vacante. À la section Pikine, alors que la majorité des entretiens s'est tenue dans les locaux des structures scolaires dans lesquelles les jeunes filles sont inscrites, deux d'entre eux furent organisés dans les bureaux de la section AEMO. Dans ces deux derniers cas, l'intimité et la discrétion requises purent être difficilement sauvegardées, vu l'exiguïté des locaux et le constant dérangement dont nous fûmes l'objet. De la même manière, à Rufisque, il fut difficile de convoquer au bureau les intéressées, les entretiens durent être tenus dans le milieu familial, ce qui ne garantissait pas toujours la confidentialité exigée. D'ailleurs, une des usagères ne fut retenue dans l'échantillon final qu'après de grandes difficultés, sa grand-mère et tutrice ayant catégoriquement refusé au début que l'entretien se déroule dans les conditions définies, c'est-à-dire sans sa présence.

Il est utile d'expliquer que dans le MASPAS, les conditions requises pour l'entretien par l'enquêteur sont différentes de celles appliquées dans le contexte sénégalais. En effet, il est plutôt difficile d'obtenir des informations somme toute confidentielles

lorsque le caractère général de l'entretien reste neutre voire « trop professionnel ». Dans les entretiens tests menés avant le début de l'enquête au niveau du CPT (avec les jeunes filles inscrites régulièrement dans les classes et les ateliers de formation et qui n'ont pas de dossier au tribunal), l'observation nous montra que les jeunes filles semblaient réfractaires à toute forme de questionnement : elles se fermaient pour éviter tout dévoilement et donnaient des réponses de convenance à toutes les questions. La stratégie adoptée fut alors de chercher à gagner la confiance des adolescentes en discutant de manière informelle avant les entretiens proprement dits. Ainsi, ceux-ci débutaient dans un climat souvent plus détendu favorisant l'échange de confidences et le recueil des données attendues. Par contre, le résultat fut que les digressions étaient fréquentes, allongeant la durée des entretiens (une heure trente en moyenne). En contrepartie, les informations recueillies, à l'aide de l'instrument présenté ci-après, étaient plus nombreuses et détaillées, voire plus fiables.

Instrument de mesure : le MASPAS

Selon le cadre théorique choisi, la meilleure mesure pour l'étude est l'instrument MASPAQ (Mesures de l'Adaptation Sociale et Personnelle pour les Adolescents Québécois ; LeBlanc, 1997), transformé pour ce travail en MASPAS (Mesures de l'Adaptation Sociale et Personnelle pour les Adolescents Sénégalais), vu les transformations apportées dans un souci d'adaptation au contexte du pays (voir annexe). L'instrument comporte plusieurs dimensions parmi lesquelles la famille, l'école, le travail, les activités, les loisirs, les normes, les opinions, les amis et la personnalité de l'adolescent ainsi que l'activité marginale. Ne sont retenues dans notre étude que les quatre dimensions que sont la famille, l'école ou le travail, les amis et l'activité marginale.

La famille

Pour évaluer le plus précisément possible le fonctionnement de la famille, les domaines suivants sont pris en compte selon la théorie de Leblanc: le désavantage socio-économique, la conjugalité, l'attachement entre les parents et l'adolescent, l'investissement des membres de la famille dans la vie de groupe, la présence de modèles parentaux déviants et enfin les contraintes imposées par les parents.

En ce qui concerne le désavantage socio-économique, il est apprécié dans la version québécoise à travers des questions sur la perception ou non d'allocations d'aide sociale et/ou de chômage par les parents. Ces deux indices étant inexistantes au Sénégal, nous nous contenterons lors des entretiens de déterminer le niveau de dépendance économique et le niveau relatif de désavantage socio-économique à travers, par exemple, les occupations des parents.

En ce qui concerne l'indice de conjugalité, elle réfère à la vie de couple. Elle est évaluée à travers trois questions portant sur la présence de disputes entre les parents, la présence de gestes d'affection et l'investissement conjugal, c'est-à-dire la présence d'activités communes entre les parents. Il est évident que la présence de signes d'affection dans les couples devrait être analysée différemment vu que les types de cultures selon les ethnies et la religion musulmane majoritaire au Sénégal entraînent des manifestations variées de marques d'affection. Traduite en wolof, la question revient à demander à l'adolescente si elle estime que ses parents éprouvent encore une affection réciproque. Ce passage est assez délicat à mener durant les entretiens étant donné que, dans la culture sénégalaise, les enfants devraient rester étrangers à tout ce qui touche l'intimité du couple de leurs parents. La conjugalité reste encore un sujet tabou, peut-être moins de manière générale cependant, que lorsqu'elle concerne ses propres parents.

En ce qui concerne l'attachement de l'adolescente envers ses parents et vice-versa, il concerne les liens affectifs pouvant lier les différents membres de la famille entre

eux. Cette échelle est construite à partir de trois sous-échelles : la communication mutuelle, la perception de l'acceptation/rejet et l'assimilation affective. L'investissement dans la vie familiale est quant à lui apprécié à partir de mesures sur l'investissement fraternel (c'est-à-dire le temps que l'adolescente consacre à sa fratrie), sur l'investissement parental (c'est-à-dire l'implication de chacun des deux parents), et enfin sur l'investissement de l'adolescente dans la vie familiale.

En dernier lieu, les contraintes familiales comprend les règlements proposées par les parents sur les sorties, les amis, les repas, la télévision, etc., l'évaluation par l'adolescente de la légitimité de ces règles, la supervision c'est-à-dire la connaissance par les parents des lieux de fréquentation et des amis de l'adolescente, les punitions utilisées par les parents à l'encontre de cette dernière et enfin les réactions des parents aux délits de l'adolescente.

L'école ou le travail

Pour apprécier la vie scolaire ou professionnelle de l'adolescente, six aspects sont pris en compte par l'instrument à savoir la situation scolaire ou professionnelle de l'adolescente, son adaptation scolaire, son investissement dans la vie scolaire ou professionnelle, son attachement à l'enseignant ou au patron, son engagement face à l'éducation ou à la carrière professionnelle et les contraintes imposées par les enseignants et la direction de l'école ou par les patrons.

L'adaptation scolaire est appréciée à travers le rendement scolaire de l'adolescente et le stress ressenti à l'école. L'investissement dans la vie scolaire est évalué par le temps que l'adolescente consacre à la vie scolaire à travers deux mesures : la participation aux activités parascolaires et aux activités scolaires. Alors que l'attachement aux enseignants est mesuré à l'aide des trois composantes que sont la communication sur des sujets scolaires aussi bien avec ces derniers qu'avec les parents, la disponibilité des enseignants et l'assimilation affective à ces derniers.

L'engagement face à l'éducation est l'attitude de l'adolescente recherchant la réussite scolaire. Cette échelle comprend quatre sous-échelles qui sont l'attitude face à l'école, la perception de sa compétence, les attentes éducationnelles et l'importance de la réussite scolaire. Enfin, les contraintes imposées par le milieu scolaire sont évaluées principalement par les questions sur les sanctions imposées par les enseignants et la direction de l'école. La situation professionnelle est étudiée de manière similaire.

À l'instar des questions portant sur la famille, certaines questions relatives au système scolaire (qui n'est pas le même dans les deux pays) ont été modifiées. De même, certains paramètres spécifiques au Sénégal mériteront d'être introduits vu leur pertinence. Il s'agit en l'occurrence de questions relatives à la fréquentation de l'école coranique, à la participation éventuelle à des groupes d'âge ou autres organisations sociales spécifiques à la société sénégalaise (« *dahiras* », « *tours*⁹ »).

Les pairs

Cinq échelles sont construites pour mesurer l'importance de la dimension collatérale : le contexte des relations avec les pairs, l'investissement, l'attachement, l'engagement et l'affiliation. Le contexte est délimité à travers l'ampleur du réseau d'une part et de l'autre l'approbation des amis par les parents. L'investissement auprès des pairs est mesuré à partir du temps consacré à des activités ou des discussions avec les amis alors que l'attachement aux amis est étudié à partir des éléments suivants : la communication, l'échange (emprunt d'argent¹⁰) et l'assimilation affective à ces amis.

⁹ Les *dahiras* sont des associations religieuses de quartier organisant régulièrement des activités de recueillement ou de pèlerinage. Les *tours* sont des regroupements récréatifs ou festifs organisés à tour de rôle entre jeunes filles ou jeunes femmes appartenant en général à une même classe d'âge.

¹⁰ Il aurait été pertinent d'apprécier à ce niveau l'emprunt ou l'échange d'effets personnels comme les vêtements, chaussures, maquillage entre les jeunes filles. Ces phénomènes se rencontrent en effet très fréquemment chez les jeunes filles sénégalaises.

L'engagement envers les amis est défini comme l'attitude donnant la prépondérance aux demandes du groupe de pairs par rapport à celles des parents ou d'autres personnes en position d'autorité. Elle est mesurée par les sous-échelles suivantes : la loyauté c'est-à-dire la capacité de prendre la défense de ses amis dans diverses situations, la pression ressentie à faire de la délinquance pour garder ses amis, la pression d'avoir des amis c'est-à-dire la peur de perdre ses amis si on ne fait pas comme eux, par exemple, participer à des activités déviantes, et enfin l'auto-évaluation de l'adolescente de son rôle de meneur. L'affiliation est définie comme le degré de structuration du groupe de pairs dans laquelle l'adolescente fait partie.

L'activité marginale

Dans le MASPAQ, selon Leblanc et Bouthillier (2001), l'activité marginale comprend les troubles de comportement et les activités délinquantes. L'activité marginale se décompose en quatre types de conduites qui composent les échelles : les conduites à risque, les conflits avec l'autorité, les conduites clandestines et les conduites manifestes ou violentes (ou ouvertes). Les conduites à risque se composent de l'activité sexuelle (qu'elle soit hétéro ou homosexuelle), de la consommation de drogues et de la conduite automobile. Les conflits avec l'autorité réfèrent surtout à des actes de rébellion familiale ou scolaire notamment aux actes de désobéissance aux parents ou aux enseignants, aux actes de défiance (vols, violence et vandalisme envers des membres de la famille ou dans le cadre de l'école) et aux actes de fuite (fugue, école buissonnière, sécher les cours). Les conduites clandestines comprennent l'éventail des actes commis de manière cachée (« *covert* » en anglais) tels que les vols mineurs (les vols à l'étalage et ceux dont le montant est inférieur à 100 \$), les vols graves (les vols de plus de 100\$ et les vols avec effraction), les vols de véhicule et la fraude (utiliser des fausses cartes ou entrer sans payer dans des endroits payants, par exemple) ; tandis que les conduites manifestes (« *overt* » en anglais) constituent les comportements violents tels que le vandalisme, la violence physique et l'intimidation.

Les analyses statistiques retenues à l'issue des entretiens sont le test t pour la comparaison entre les deux groupes sur les différentes échelles retenues. Les résultats présentés ont pu ainsi être obtenus après leur analyse.

CHAPITRE TROIS :
ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE
L'ÉTUDE

Dans un premier temps, la partie analyse et interprétation des résultats dressera le tableau descriptif des deux échantillons dakarois et montréalais, en ce qui concerne notamment leurs caractéristiques sociodémographiques et leur statut judiciaire. Ensuite, chaque échelle sera présentée avec ses différentes dimensions : la famille, l'école¹¹, les pairs et l'activité marginale. Les données sont ensuite résumées puis discutées avant de conclure sur la recherche de manière globale.

Les caractéristiques sociodémographiques

L'âge, l'ethnie, le lieu de naissance, la situation socioéconomique et familiale des parents des adolescentes des deux groupes sont les principales caractéristiques sociodémographiques retenues dans cette partie.

La constitution de l'échantillon de Dakar donne un âge moyen pour les filles de 15,83 ans, donc environ 16 ans, alors que celui des adolescentes montréalaises est de 15 ans. L'âge moyen pour les deux échantillons est donc assez proche. Cependant, la distribution des âges des deux populations n'est pas la même. Le diagramme indique un pic à 15 ans pour l'échantillon de Montréal alors qu'il y a deux pics de taille égale à 16 et 18 ans pour l'échantillon de Dakar. En effet, pratiquement la moitié des adolescentes de Dakar ont soit 16 ans (23,3%, n=7) soit 18 ans (23,3%, n=7). Par contre, plus de la moitié des adolescentes montréalaises ont entre 15 et 16 ans (respectivement 29,3%, n=44 et 24%, n=36). La distribution des échantillons s'étale principalement entre 13 et 17 ans pour les jeunes filles de Montréal (95%, n=142) et entre 14 et 18 ans pour celles de Dakar (93%, n=28). La plus jeune adolescente dakaroise a 10 ans alors que les deux plus jeunes de Montréal ont 12 ans (une seule a

¹¹ L'échelle concernant le travail ne sera pas présentée ; nous n'avons en effet rencontré que deux filles ayant une fois travaillé après leurs études scolaires, ce qui s'avère être négligeable pour l'étude.

12 ans à Dakar). Il semblerait donc que l'échantillon des jeunes filles de Dakar soit, globalement, légèrement plus âgé que celui des adolescentes de Montréal.

La répartition par ethnie chez les adolescentes sénégalaises démontre une prédominance de l'ethnie wolof, majoritaire dans le pays : la moitié des filles (n=15), dont toutes celles de Rufisque et celle de Dakar-ville, est wolof. La répartition des filles restantes selon leur ethnie est la suivante : 23% (n=7) sont hal-pulaar, 14% (n=4) sont du groupe mandingue, 7% (n=2) sont sérères, une est bambara (3%) et la dernière (3%) est d'origine maure (ethnie de la Mauritanie).

La répartition obéit de manière générale à la distribution ethnique du pays, même si une des principales ethnies est absente de l'échantillon (l'ethnie diola). Par ailleurs, même si les ethnies ne sont pas les mêmes, toutes les filles parlent la langue nationale majoritaire qui est le wolof. De même, la langue parlée à la maison est également le wolof sauf pour 14% (n=4) d'entre elles : trois parmi les hal-pulaar et une mandingue qui ne parlent le wolof qu'en dehors de la maison.

La presque totalité des adolescentes montréalaises recrutées (89%, n = 109) sont nées au Québec. Par contre, elles ne sont que les deux tiers (66%, n = 81) à déclarer que leur origine ethnique est québécoise. Cet écart s'explique par le fait que le quart des adolescentes (25%, n = 30) ont au moins un parent qui a immigré au Québec. Par contre, plus de la moitié des filles sénégalaises interrogées déclarent être nées à Dakar (n=18), 10 d'entre elles sont nées à l'intérieur du pays, une ailleurs en Afrique (Côte d'Ivoire) et une en Europe (France). Au total, c'est donc la presque totalité des adolescentes de Dakar (93%, n=28) qui affirment être nées sur le territoire sénégalais (contre 89% pour les adolescentes de Montréal déclarant être nées au Québec). Par ailleurs, ce qui est frappant lors des entretiens est que la plupart des filles ne connaissent pas, soit le lieu de naissance de leur père pour plus de la moitié d'entre elles (53%, n=16), soit le lieu de naissance de leur mère pour le quart (23%, n=7). Pour les filles restantes, elles déclarent que leurs parents sont nés le plus souvent hors

de Dakar dans les autres régions du Sénégal : 11 pour le père (contre 3 qui disent que leur père est né à Dakar) et 15 pour la mère (contre 7 qui déclarent que leur mère est née à Dakar et une ailleurs en Afrique).

La moitié des filles sénégalaises interrogées (n=15) vivent avec leurs deux parents. Pour ce qui concerne l'autre moitié, une petite partie (20%, n=6) est sous la charge de personnes de leur parenté, près du quart (23%, n=7) avec leur mère seule et une infime partie (7%, n=2) avec leur mère et son nouvel époux. Par ailleurs, toujours parmi les filles ne vivant pas avec leurs deux parents, deux d'entre elles sont orphelines totales, c'est-à-dire que les deux parents sont décédés (7%). Pour le quart d'entre elles, le père est décédé (23%, n=7) alors qu'une seule a perdu sa mère. Une seule fille (3% de l'échantillon) ne vit pas avec ses deux parents sans que cette situation ne soit le résultat d'un divorce ou d'un veuvage ; la fille a été « confiée définitivement » à une autre personne de sa parenté. Pour seulement quelques-unes des filles (13%, n=4), le couple parental a été victime d'une désunion.

Par contre, la désunion du couple parental est le constat pour la plus grande partie des jeunes filles montréalaises (83%, n= 102) ; ainsi, très peu d'adolescentes vivent avec leurs deux parents. Le niveau de vie et l'espérance de vie plus faibles à Dakar en comparaison à Montréal pourraient justifier que les décès soient beaucoup plus fréquents que les divorces à Dakar pour expliquer la présence d'un seul des deux parents dans la vie des jeunes filles : 33% (n=10) de cas de décès contre 13% (n=4) de divorces.

La situation socio-économique des parents est très variable chez les jeunes filles sénégalaises mais dans la majorité des cas (60%, n=18), les revenus sont faibles car provenant du secteur informel, c'est-à-dire de métiers non conventionnels à revenus irréguliers (marabouts, coiffeuses de quartiers, domestiques, peintre, couturières,

chauffeurs de taxi, cuisinière de gargote¹²), travailleurs du secteur de l'agriculture, etc. De plus, certaines des familles (20%, n=6) sont sans revenus et bénéficient de l'aide irrégulière de la communauté, de parents ou autre. Seule, une petite proportion des familles (13%, n=4) bénéficie de ressources régulières avec un des deux parents salarié (ingénieure, institutrice, infirmière et assistant social).

Pour l'échantillon de Montréal, les adolescentes proviennent majoritairement de familles défavorisées puisqu'un peu plus de la moitié des adolescentes interrogées rapportent que leurs parents (54%, n = 66) ont déjà été bénéficiaires de l'aide sociale. Hormis les spécificités sociodémographiques, le mode de judiciarisation s'avère utile à étudier pour comparer les deux groupes de jeunes filles.

Le statut judiciaire

Les deux types de prise en charge judiciaire sont, d'une part, l'assistance éducative voire scolaire et d'autre part, ce qu'au Sénégal, le jargon des magistrats et éducateurs spécialisés désigne sous le nom de « mesure judiciaire »¹³. Ce dernier cas concerne les adolescentes ayant commis un délit puni par le Code Pénal et qui se voient confiées à une structure d'intervention de l'Éducation Surveillée.

À ce niveau, toutes les filles des structures de Pikine (sauf un cas de fugue), Grand-Dakar, Dakar-ville et Rufisque proviennent de dossiers d'assistance éducative alors que 6 filles sur les 7 de Thiaroye ont des dossiers délictuels. Le caractère spécifique

¹² Les gargotes sont connues en Afrique de l'Ouest comme étant de petits restaurants de rues avec du matériel rudimentaire et en général des plats bon marché.

¹³ Dans ce second cas de figure, les cas sont désignés sous le nom de « dossiers de mesures judiciaires » dans le jargon de l'Éducation Surveillée et du Tribunal pour Enfants. Ce vocable n'est pas tout à fait exact étant donné que même les dossiers d'assistance éducative sont aussi des dossiers judiciaires c'est-à-dire de la justice.

de cette structure qui est un internat pour les filles en grande difficulté d'adaptation explique cela. Les délits, parmi les filles de cette institution, varient de prostitution de mineure (2) à fugue (2), en passant par vol aggravé ou simple (2). Ce fait correspond au constat de plusieurs études, selon lesquelles les filles dans le système judiciaire bénéficient d'une forme de paternalisme qui fait que les mesures en leur direction visent plus à les protéger (le terme assistance éducative le prouve) qu'à protéger la société (Lanctôt, 2003). De ce fait, la répartition des filles révèle un nombre relativement faible de cas de « dossiers de mesures judiciaires » (20%, n=6). Par comparaison, l'échantillon de Montréal est composé d'adolescentes qui ont fait l'objet d'une ordonnance à la Chambre de la Jeunesse de Montréal entre les mois de février 1992 et de juin 1993. Ces adolescentes ont été prises en charge en vertu de la Loi de la Protection de la Jeunesse en raison de troubles de comportements sérieux (83%) ou reconnues coupables d'un acte criminel en vertu de la Loi sur les Jeunes Contrevenants (17%). En résumé, la répartition des filles selon leur statut judiciaire semble être sensiblement la même : 20% des jeunes filles dakaroises ont commis un délit (« dossiers de mesures judiciaires ») contre 17% de jeunes filles montréalaises accusées d'actes réprimés par la Loi sur les Jeunes Contrevenants.

Après leur statut judiciaire qui semble être similaire entre les échantillons de Dakar et de Montréal, le contexte et l'environnement familial sont des aspects pertinents à interroger et ayant sans conteste un impact sur l'adaptation sociale de l'adolescente. Ainsi, pour répondre à la première question de recherche sur les caractéristiques au plan familial des adolescentes des deux groupes, des tests t bilatéraux ont été réalisés suivant les échelles retenues dans la théorie de la régulation sociale (cf. tableaux I, II et III respectivement pages 56, 58 et 59).

La famille

Les composantes de l'échelle famille selon la théorie de la régulation sociale sont le désavantage socioéconomique et familial, la conjugalité, les liens, en particulier l'attachement et l'investissement, et enfin les contraintes.

Le désavantage socio-économique

Il est difficile de comparer les deux groupes sur cette échelle. Les questions sur ce point précis portent sur l'aide sociale et l'assurance chômage, deux notions n'existant pas au Sénégal. Néanmoins, comme abordé plus haut, il est clair que les familles des adolescentes dakaroises sont de milieux défavorisés. La plupart des parents de ces jeunes filles n'ont pas d'emplois salariés ; certaines familles sont même sans ressources.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le désavantage familial, il se révèle notamment dans le nombre de ménages polygames ou de ménages dont la mère est en même temps chef de famille et seul pourvoyeur de ressources pour l'adolescente (30%, n=9). Le désavantage familial se traduit également par la taille de la famille. Il reste difficile sur ces plans-là d'effectuer des comparaisons entre les deux échantillons, notamment sur ce qui concerne la taille de la famille et le travail de la mère. En effet, dans le contexte montréalais, le travail de la mère est vécu comme un indice de désavantage familial, alors qu'au Sénégal, il est le plus souvent perçu comme un avantage notamment quand la mère est dans un ménage polygame ou lorsque le père est sans emploi ou sans ressources. La mère en tant que femme salariée est synonyme pour la famille, sinon d'un mieux-être, du moins d'un minimum de confort et d'aisance en comparaison aux familles dont la mère est sans emploi ou sans ressources. De la même manière, la taille de la famille peut difficilement être considérée comme un indice de désavantage familial, étant donné que les grandes familles sont la règle et non l'exception comme à Montréal.

La conjugalité

Cette échelle comprend les trois dimensions que sont les discordes, les activités communes des parents et les gestes d'affection des parents (cf. tableau I p. 57). Ainsi, pour ce qui concerne le nombre de discordes, les familles des adolescentes montréalaises obtiennent une moyenne de 2,41 contre 1,50 pour les familles des adolescentes dakaroises ($t=-4,36$, $p<0.05$). La moyenne des activités communes des parents est de 4,49 pour les familles de Montréal et de 2,00 pour les familles de Dakar ($t=-12,29$, $p<0.05$). Enfin, la moyenne des gestes d'affection est de 2,40 pour les parents des jeunes filles de Montréal et de 1,81 pour les parents des jeunes filles dakaroises ($t=-2,24$, $p<0.05$). Les parents des adolescentes montréalaises ont sensiblement plus de discordes, mais aussi plus d'activités communes et de gestes d'affection que les parents des jeunes filles de Dakar. Ces résultats semblent paradoxaux mais ils pourraient traduire en fait la différence de culture entre ces familles. En effet, dans les familles sénégalaises, l'affection et l'amour, tout comme les problèmes et autres conflits conjugaux ne s'expriment pas de manière expansive et publique comme dans les pays occidentaux ; la discrétion (« *soutoura* » en wolof) et l'intimité sont plutôt privilégiées pour leur démonstration ou leur règlement.

L'attachement aux parents

L'attachement aux parents est mesuré à partir des dimensions de communication avec les parents, de perception de l'acceptation/rejet des parents et d'assimilation affective aux parents (cf. tableau I p. 57). L'échelle globale d'attachement aux parents mesure une moyenne de 28,32 pour les familles de Dakar et de 24,72 pour les familles de Montréal ($t=3,52$, $p<0.05$) ; le mode d'attachement aux parents entre les deux groupes est donc significativement différent. Pour la dimension communication, les adolescentes de Dakar obtiennent une moyenne supérieure à celle des adolescentes de Montréal : 18,03 contre 17,10 ($t=1,16$, $p>0.05$) ; cette différence de moyenne n'est cependant pas significative entre les deux groupes. Néanmoins, pour l'assimilation affective aux parents, la différence de moyenne entre les dakaroises et les

montréalaises (respectivement 3,48 et 1,66, $t=10,96$, $p<0.05$) est significative, tout comme pour la perception de l'acceptation/rejet des parents, où les montréalaises obtiennent une moyenne de 4,11 supérieure à celle des dakaroises qui est de 3,17 ($t=-2,69$, $p<0.05$).

Ainsi, l'assimilation affective aux parents et la perception de l'acceptation/rejet de ces derniers s'effectuent différemment entre les jeunes filles de Montréal et de Dakar, alors qu'elles ne se distinguent pas au plan de la communication avec les parents. Il semble que les adolescentes dakaroises au plan affectif s'assimilent plus à leurs parents que les adolescentes montréalaises, tandis que ces dernières perçoivent plus l'acceptation ou le rejet de leurs parents que les dakaroises. Les traditions culturelles au Sénégal perçoivent les parents comme les autorités suprêmes des enfants, même majeurs, ces derniers leur devant soumission et respect indéfectibles. De ce fait, l'attachement aux parents est plus grand et l'assimilation affective facilitée chez les adolescentes sénégalaises. À Montréal, l'autonomie des enfants et adolescents est beaucoup plus privilégiée dans leur éducation, et par conséquent une plus grande objectivité dans le comportement, le jugement et même l'affection envers les parents. Cette objectivité affective pourrait expliquer que les adolescentes perçoivent mieux l'acceptation ou le rejet de leurs parents.

Tableau I : Caractéristiques des parents chez les filles de Dakar et de Montréal

Échelles	Groupe	N	Moyenne	Écart-type	Test t-signification
discorde entre les parents	1,00(Dakar)	26	1,5000	,81240	-4,367 - ,000
	2,00(Montréal)	74	2,4189	1,18214	
activités communes des parents	1,00	5	2,0000	,00000	-12,291 - ,000
	2,00	73	4,4932	1,73304	
affection des parents	1,00	22	1,8182	,95799	-2,241 - ,030
	2,00	52	2,4038	1,17590	
communication avec parents	1,00	29	18,0345	3,64968	1,166 - ,249
	2,00	150	17,1000	5,24148	
assimilation affective aux parents	1,00	29	3,4828	,78471	10,963 - ,000
	2,00	150	1,6600	,82600	
perception acceptation/rejet parents	1,00	28	3,1786	1,30678	-3,279 - ,002
	2,00	150	4,1133	1,74378	
attachement aux parents	1,00	28	28,3214	4,54650	3,527 - ,001
	2,00	150	24,7267	6,71560	
implication des parents	1,00	29	3,5517	,73612	2,172 - ,031
	2,00	149	3,1879	,84124	
implication avec la fratrie	1,00	29	5,1034	1,29131	4,38 - ,000
	2,00	113	3,8407	1,69856	
investissement avec les parents	1,00	29	9,3448	1,39581	5,151 - ,000
	2,00	148	7,7973	1,84781	
règles familiales	1,00	30	2,7333	1,74066	2,168 - ,032
	2,00	149	2,0805	1,45434	
légitimité des règlements	1,00	29	2,0345	,82301	-,713 - ,479
	2,00	149	2,1611	1,10323	
supervision par les parents	1,00	29	6,2414	1,50369	2,711 - ,009
	2,00	150	5,3733	1,91968	
punitions par parents	1,00	29	8,9655	2,24377	1,922 - ,060
	2,00	150	8,0333	3,03761	
réaction des parents aux délits	1,00	29	9,3793	2,36664	2,686 - ,008
	2,00	150	8,2667	1,97524	
alcool des parents	1,00	29	1,0000	,00000	-16,860 - ,000
	2,00	150	2,1067	,80391	
normes parentales déviantes	1,00	28	1,0714	,26227	-3,875 - ,000

	2,00	150	1,3667	,70869	
--	------	-----	--------	--------	--

Pour ce qui concerne l'attachement au père, (cf. tableau II p. 59), les comparaisons effectuées entre les deux groupes de Dakar et de Montréal révèlent de faibles différences sur les deux dimensions : la communication avec le père (respectivement 15,77 et 15,66, $t=0,071$, $p=0,943$) et la perception de l'acceptation/rejet du père (respectivement 3,05 et 3,84, $t=-2,00$, $p=0,054$). Ces différences ne sont pas significatives ou à la limite significatives. Le résultat est le même pour l'échelle globale de l'attachement au père : les filles de Dakar obtiennent une moyenne de 26,00 et celles de Montréal une moyenne de 23,45 ($t=1,26$, $p=0,20$). Il semble ainsi que le mode d'attachement au père pour les jeunes filles est le même globalement à Dakar comme à Montréal.

Les comparaisons faites concernant la dimension communication avec la mère (cf. tableau III p. 60) permettent d'observer que les adolescentes dakaroises obtiennent une moyenne de 19,27 et celles de Montréal 17,63 ($t=1,70$, $p=0,094$). Cependant, sur la dimension perception de l'acceptation/rejet de la mère, les jeunes filles de Dakar obtiennent une moyenne de 2,92 et celles de Montréal 4,00 ($t=-3,48$, $p<0,05$). Pour l'échelle globale de l'attachement à la mère, les adolescentes dakaroises obtiennent une moyenne de 29,78 et celles de Montréal 25,17 ($t=3,91$, $p<0,05$). La communication avec la mère ne se fait pas différemment chez les adolescentes de Dakar et de Montréal. Cependant, l'attachement à la mère est plus fort chez les dakaroises du fait des traditions culturelles et surtout de la religion musulmane. Pour les musulmans en effet, la mère est une figure à adorer au-dessus de tout car elle est source de vie. Néanmoins, la perception de l'acceptation/rejet de la mère est plus fine chez les adolescentes de Montréal.

Il semble que la communication avec les parents n'est pas différente dans les familles des adolescentes dakaroises et montréalaises, de même que la communication avec le père ou la communication avec la mère. De plus, la perception de l'acceptation/rejet

est meilleure chez les adolescentes montréalaises, que ce soit celle des parents, celle du père ou celle de la mère. La différence dans l'éducation qui met plus l'accent sur l'autonomie et l'indépendance des enfants à Montréal, et plus sur la solidarité et l'aide aux personnes âgées à Dakar, pourrait expliquer ces résultats. Quant au mode d'attachement de manière global, il est différent et semble indiquer que les adolescentes dakaroises sont plus attachées à leurs parents (et à leur père et mère) que leurs pairs montréalaises.

Tableau II : Caractéristiques pour le père chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Échelles	Groupe	N	Moyenne	Écart-type	Test t- signification
communication avec le père	1,00 (Dakar)	18	15,7778	4,84532	,071 - ,943
	2,00(Montréal)	106	15,6698	6,11746	
perception acceptation/rejet père	1,00	17	3,0588	1,39062	-2,009 - ,054
	2,00	106	3,8491	2,08300	
attachement au père	1,00	17	26,0000	6,08276	1,269 - ,207
	2,00	106	23,4528	7,90073	
investissement avec le père	1,00	18	8,2222	1,26284	3,041 - ,004
	2,00	106	7,1321	2,05670	
implication père	1,00	18	5,2222	,94281	3,605 - ,001
	2,00	106	4,2547	1,54957	
supervision par le père	1,00	18	4,7222	2,02355	-,363 - ,717
	2,00	106	4,9340	2,32694	
punitions par le père	1,00	18	8,5000	2,09341	1,279 - ,209
	2,00	105	7,7238	3,61752	
réaction du père aux délits	1,00	18	10,6667	2,24918	3,959 - ,000
	2,00	105	8,1143	2,56947	

Tableau III : Caractéristiques pour la mère chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Échelles	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
communication avec la mère	1,00(Dakar)	29	19,2759	4,45531	1,705 - ,094
	2,00(Montréal)	146	17,6370	5,90952	
perception acceptation/rejet mère	1,00	28	2,9286	1,35888	-3,482 - ,001
	2,00	146	4,0000	2,04771	
attachement à la mère	1,00	28	29,7857	5,23066	3,911 - ,000
	2,00	146	25,1781	7,74480	
investissement avec la mère	1,00	29	9,4138	1,54728	4,716 - ,000
	2,00	144	7,6528	1,88598	
implication mère	1,00	29	5,7931	1,11417	4,600 - ,000
	2,00	144	4,5069	1,41913	
supervision par la mère	1,00	29	6,8966	1,47224	4,637 - ,000
	2,00	146	5,3904	2,11847	
punitions par la mère	1,00	28	8,7500	2,25462	1,248 - ,217
	2,00	146	8,1096	3,45837	
réaction de la mère aux délits	1,00	29	8,8276	2,39149	1,450 - ,149
	2,00	146	8,1575	2,24895	

L'investissement dans la vie familiale

L'investissement est mesuré par les trois dimensions que sont : l'investissement de l'adolescente avec sa fratrie, l'investissement des parents et l'investissement de l'adolescente dans la famille (cf. tableaux I p. 57, tableau II p. 59 et tableau III ci-dessus).

Pour la dimension de l'investissement avec la fratrie, la moyenne des adolescentes dakaroises est supérieure (5,10) à celle des adolescentes montréalaises (3,84) ($t=4,38$, $p<0.05$). Il en est de même de l'investissement des parents (respectivement 3,55 contre 3,18, $t=2,17$, $p<0.05$), du père (respectivement 5,22 contre 4,25, $t=3,60$,

$p < 0.05$) comme de la mère (respectivement 5,79 contre 4,50, $t = 4,60$, $p < 0.05$). Les mêmes résultats se retrouvent pour ce qui concerne l'investissement des adolescentes dakaroises et des adolescentes montréalaises avec les parents (respectivement 9,34 contre 7,79, $t = 5,15$, $p < 0.05$), avec le père (respectivement 8,22 contre 7,13, $t = 3,04$, $p < 0.05$) et avec la mère (respectivement 9,41 contre 7,65, $t = 4,71$, $p < 0.05$). Ceci veut dire que l'investissement dans la vie familiale est plus grand dans les familles des adolescentes dakaroises, ce qui est la suite logique des résultats précédents sur l'attachement. En effet, selon la théorie de la régulation familiale, plus l'attachement est fort, plus l'investissement familial est meilleur et vice-versa.

Les contraintes familiales

La première dimension qui mesure l'échelle des contraintes est celle des règlements familiaux (cf. tableau I p. 57). À ce niveau, la moyenne des règles familiales chez les adolescentes de Dakar est supérieure à celle des jeunes filles de Montréal, 2,73 contre 2,08 ($t = 2,16$, $p < 0.05$). Les familles des adolescentes de Dakar déterminent plus de règles à suivre concernant les sorties, les amis, la télévision que les familles des adolescentes de Montréal. Malgré cela, concernant la légitimité des règles, les adolescentes montréalaises obtiennent une moyenne supérieure à celle des adolescentes dakaroises, 2,16 contre 2,03 ($t = -0,71$, $p = 0,47$). Cette différence n'est pas significative ; cela signifie que les adolescentes des deux villes évaluent de la même manière la légitimité des règles familiales.

La dimension supervision (cf. tableau I p. 57) révèle une moyenne supérieure pour les adolescentes dakaroises, 6,24 contre 5,37 pour les adolescentes montréalaises ($t = 2,71$, $p < 0.05$). Pour ce qui est de la supervision de la mère également (cf. tableau III p. 60), la moyenne des dakaroises est supérieure, 6,89 contre 5,39 pour les montréalaises ($t = 4,63$, $p < 0.05$). Donc, la supervision des parents, comme celle de la mère se déroule de manière différente dans les familles dakaroises et montréalaises. Pour la supervision du père cependant (cf. tableau II p. 59), la moyenne des adolescentes

montréalaises est légèrement supérieure, 4,93 contre 4,72 pour les adolescentes dakaroises ($t=-3,63$, $p=0,71$) sans que cette différence ne soit significative. Cela révèle ainsi que la supervision effectuée par le père n'est pas différente dans les familles respectives des adolescentes de Montréal et de Dakar, alors que la supervision de la mère et celle des parents sont plus serrées dans les familles de Dakar.

Concernant les punitions des parents (cf. tableau I p. 57), les jeunes filles de Dakar obtiennent une moyenne légèrement supérieure à celle des jeunes filles de Montréal : 8,96 contre 8,03 ($t=1,92$, $p<0,05$). De même, les adolescentes dakaroises obtiennent une moyenne de 8,75 contre 8,10 pour les adolescentes montréalaises en ce qui concerne les punitions de la mère (cf. tableau III p. 60, $t=1,24$, $p=0,21$) tandis que pour les punitions du père (cf. tableau II p. 59), elles obtiennent également une moyenne de 8,5 contre 7,72 pour les adolescentes montréalaises ($t=1,27$, $p=0,20$). Ces faibles différences de moyennes n'expliquent pas une différence significative de punitions dans les familles des jeunes filles dakaroises et dans les familles des jeunes filles montréalaises.

La moyenne des réactions des parents aux délits de l'adolescente (cf. tableau I p. 57) est plus élevée chez les parents des adolescentes dakaroises, 9,37 contre 8,26 pour les parents des adolescentes montréalaises ($t=2,68$, $p<0,05$). La moyenne des réactions aux délits est également supérieure pour les pères des jeunes filles dakaroises (cf. tableau II p. 59), 10,66 contre 8,11 pour les pères des jeunes filles montréalaises ($t=3,95$, $p<0,05$) ; mais aussi pour les mères des adolescentes de Dakar, 8,82 contre 8,15 pour les mères des adolescentes de Montréal (cf. tableau III p. 60, $t=1,45$, $p=0,14$). Les réactions aux délits ne se fait pas de la même manière pour les parents des adolescentes à Dakar et à Montréal, ce qui est valable aussi pour les réactions des pères aux délits de leur adolescente. Mais les réactions des mères aux délits de leur adolescente est sensiblement la même dans les deux villes.

La déviance des parents mesurée à travers leur consommation d'alcool représente avec les normes déviantes l'échelle des modèles déviants de l'adolescente (cf. tableau I p. 57). Pour ces deux dimensions, les adolescentes de Montréal obtiennent des moyennes supérieures à celles des jeunes filles dakaroises ; respectivement, pour la dimension consommation d'alcool, 2,10 contre 1 ($t=-16,86$, $p<0.05$) et pour la dimension normes déviantes, 1,36 contre 1,07 ($t=-3,87$, $p<0.05$). La consommation d'alcool et les normes déviantes des parents sont des dimensions distinguant sensiblement les adolescentes de Dakar et de Montréal. La différence est d'autant plus significative que la majorité des adolescentes dakaroises ont répondu négativement aux questions de cette dimension. Les parents des adolescentes dakaroises seraient donc beaucoup moins déviants que les parents des adolescentes montréalaises, du fait sans doute des traditions culturelles et du poids de la religion. Il se peut également que les adolescentes aient répondu négativement parce qu'étant ignorantes des faits et actions de leurs parents, notamment en ce qui concerne des activités réprimées par la tradition et la religion. En effet, la religion musulmane interdit toute forme de déviance et les traditions culturelles de « *soutoura* » (discrétion) pourraient entraîner une méconnaissance voire une ignorance des affaires parentales par les enfants.

Synthèse

La première question de recherche cherchait à connaître les caractéristiques au plan familial des adolescentes des deux groupes. Les résultats concernant les familles des adolescentes de Dakar et de Montréal démontrent que malgré les contextes sociaux et les milieux de vie différents, il semble clair que ces familles sont globalement défavorisées au plan économique et social. Pour les dimensions attachement, investissement et contraintes, elles sont toutes plus marquées au niveau des familles des adolescentes de Dakar. Ainsi, ces dernières sont plus attachées à leurs familles, s'investissent plus avec ces dernières, dans lesquelles il se retrouve également plus de contraintes. Par contre, les familles des adolescentes de Montréal présentent, de

manière paradoxale, plus de discordes mais aussi plus de gestes d'affection. Un résultat est cependant à noter en particulier, concernant les caractéristiques du père. L'attachement ainsi que la supervision de celui-ci ne se distinguent pas au niveau des familles dakaroises et montréalaises ; seul, l'investissement avec le père est plus grand à Dakar. En somme, les contextes familiaux et économiques, les milieux de vie sont relativement semblables entre les deux groupes d'adolescentes, alors que les liens sociaux semblent plus forts dans les familles des jeunes filles de Dakar. Il existe aussi un autre milieu de vie pour les adolescentes dans lequel des liens comme des contraintes se construisent : il s'agit de l'école.

L'école

Dans le but de répondre à la seconde question de recherche portant sur les caractéristiques des adolescentes des deux groupes au niveau de l'école, des tests t bilatéraux ont également été menés (cf. tableau IV p. 66). Les composantes de cette échelle sont la situation scolaire de l'adolescente, son adaptation à l'école, l'attachement, l'investissement et l'engagement envers l'école et enfin les contraintes scolaires.

La situation scolaire de l'adolescente

Comme pour la section sur le désavantage socio-économique de la famille, la section sur la situation scolaire des adolescentes dakaroises et montréalaises peut difficilement être comparée, les systèmes scolaires étant très différents. À Montréal, la scolarisation est obligatoire jusqu'à seize ans, même si les adolescents ont aussi le droit de travailler avant cet âge pour se faire de l'argent de poche. Au Sénégal, la scolarisation bien qu'obligatoire dans les textes ne peut l'être dans les faits, le gouvernement n'ayant pas les moyens de sa politique. Les écoles sont insuffisantes dans nombre de zones et dans d'autres, elles sont désertées par les enfants, leurs

parents les retenant pour des raisons culturelles, religieuses ou économiques. Les enfants non scolarisés sont souvent laissés à eux-mêmes ou inscrits dans des ateliers informels comme apprentis. Il leur est souvent difficile de trouver du travail, le chômage étant endémique au Sénégal. Les jeunes sénégalais débutent leur scolarisation obligatoire à 6 ou 7 ans par le cycle élémentaire. Celui-ci commence par le Cours d'Initiation (CI), puis se poursuit par le Cours Préparatoire (CP), le Cours Élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} années (CE1 et CE2) et enfin le Cours Moyen 1^{ère} et 2^{ème} années (CM1 et CM2). Il se termine par un examen national, le Certificat de Fin d'Études Élémentaires (CFEE). Un concours, appelé le Concours d'Entrée en Sixième, organisé sur la base des résultats du CFEE classés par ordre de mérite, permet de déterminer les enfants qui seront admis dans le peu d'établissements du cycle secondaire. Ce cycle secondaire est découpé en deux parties :

- le premier cycle ou cycle moyen se déroule dans des collèges d'enseignement moyen (CEM) et comprend quatre classes : sixième, cinquième, quatrième et troisième. Un examen national, le Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) sanctionne la fin du cycle moyen. Les élèves reçus sont admis au second cycle du secondaire.
- le second cycle comprend trois classes (Seconde, Première et Terminale) qui sont divisées suivant différentes séries : littéraires, langues classiques, langues vivantes, scientifiques, techniques.

Les adolescentes de Dakar se sont presque majoritairement arrêtées au CM1 ou au CM2 (43%, n=13) souvent parce que non admises au CFEE ou au Concours d'Entrée en Sixième. C'est le cas notamment de la moitié des filles de l'internat du CPT de Thiaroye : ainsi, parmi les sept filles, quatre sont dans ce cas. De plus, une s'est arrêtée au CE2, une autre n'a jamais été scolarisée et enfin une seule a atteint le secondaire (classe de seconde). Au total, pour les filles du CPT, presque toutes ne sont plus scolarisées. Pour les autres filles, en particulier celles de Grand-Dakar et de Pikine, elles ont toutes bénéficié d'une assistance scolaire grâce à l'AEMO et ont pu continuer leurs études, même avec un grand retard : ce qui explique qu'elles soient toutes encore scolarisées. Ainsi, parmi les dix-neuf filles de ces deux institutions,

toutes sont encore aux études, dont six à l'école élémentaire et treize au secondaire. Cependant, bien qu'ayant la chance d'être encore à l'école, les adolescentes ne se sont pas adaptées de la même manière au système scolaire.

Tableau IV : Caractéristiques scolaires chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Échelles	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
moyenne scolaire	1,00(Dakar)	13	11,9231	2,98501	-47,750 - ,000
	2,00(Montréal)	131	71,6641	10,73643	
malaise, stress à l'école	1,00	18	4,2778	2,02355	,690 - ,491
	2,00	132	3,9924	1,58955	
investissement à l'école	1,00	18	10,7222	1,84089	3,882 - ,001
	2,00	131	8,7557	2,99253	
activités scolaires	1,00	18	6,3889	1,09216	5,011 - ,000
	2,00	132	4,5833	1,47261	
activités parascolaires	1,00	18	4,3333	1,37199	,423 - ,675
	2,00	131	4,1756	2,12487	
attachement aux profs	1,00	17	11,4706	1,80685	2,323 - ,022
	2,00	132	10,0909	2,35885	
communication par rapport à l'école	1,00	17	4,8235	1,28624	,536 - ,593
	2,00	132	4,5985	1,66628	
engagement à l'école	1,00	18	14,0556	2,73264	1,827 - ,070
	2,00	130	12,6154	3,18277	
sanctions à l'école	1,00	4	4,5000	,57735	,059 - ,953
	2,00	130	4,4692	1,04316	

L'adaptation scolaire de l'adolescente

La moyenne scolaire traduisant le rendement scolaire de l'adolescente et le stress ressenti à l'école sont les deux dimensions permettant de mesurer l'échelle (cf. tableau IV ci-dessus). Les adolescentes de Montréal obtiennent une moyenne sept fois supérieure à celle des adolescentes de Dakar pour le rendement scolaire :

respectivement 71,66 contre 11,92 ($t=-47,75$, $p<0.05$). Par contre, la moyenne des dakaroises est supérieure pour ce qui concerne le stress ressenti à l'école : 4,27 contre 3,99 ($t=0,69$, $p=0,49$), même si cette différence n'est pas significative. Les adolescentes de Montréal sont donc plus performantes au plan scolaire que leurs pairs de Dakar. Ceci peut se comprendre par le fait que les adolescentes dakaroises parlent souvent de leur manque d'espoir dans les études. Pour celles-ci, l'école ne mène pas à grand-chose sinon au chômage, d'autant plus qu'elles sont souvent obligées d'abandonner très tôt. Ce manque d'espoir peut déboucher ainsi sur une baisse de motivation et donc de performance. Il peut également expliquer le plus grand stress ressenti par les adolescentes de Dakar.

La faible adaptation des adolescentes de Dakar peut également s'expliquer par le manque d'encadrement de ces dernières par des professionnels comme des psychologues scolaires, des psychoéducateurs, des orthophonistes ou autres. Les élèves éprouvant des difficultés, quelles qu'elles soient, sont laissés à eux-mêmes. Souvent, ces difficultés débouchent sur des baisses de performance, un plus grand stress ressenti ou pire un échec ou un abandon. Par ailleurs, les établissements scolaires manquent de manière extraordinaire d'infrastructures de base, comme par exemple des toilettes fonctionnelles ou une insuffisance de tables-bancs. Ces situations difficiles peuvent augmenter le malaise ressenti par les élèves envers l'école.

L'attachement à l'enseignant

Pour cette composante, les jeunes dakaroises obtiennent une moyenne supérieure à celle des jeunes montréalaises, 11,47 contre 10,09 ($t=2,32$, $p<0.05$) ; ce qui traduit pour celles-ci un attachement plus fort à leurs enseignants. Les adolescentes dakaroises obtiennent également une moyenne légèrement supérieure pour la communication par rapport à l'école, 4,82 contre 4,59 ($t=0,53$, $p=0,59$). L'attachement plus fort des jeunes filles de Dakar à leur enseignant peut sembler

paradoxal, vu leurs faibles performances et leur grand stress. Cependant, le manque de professionnels d'aide et d'encadrement pour les élèves en difficulté explique que ces dernières se tournent souvent vers leurs enseignants. La plupart des adolescentes interrogées ont expliqué que leurs enseignants les aidaient souvent en cas de problèmes, en les écoutant et même en les aidant financièrement. De ce fait, les enseignants sont appelés à dépasser leurs prérogatives professionnelles pour mieux aider leurs élèves. Quant à la communication sur l'école, elle ne différencie pas les jeunes filles des deux villes.

Investissement, engagement et contraintes scolaires

De manière générale, pour l'investissement scolaire, les jeunes filles dakaroises ont une moyenne de 10,72 contre 8,75 pour les jeunes filles montréalaises, donc une moyenne nettement supérieure ($t=3,88$, $p<0.05$). L'investissement des adolescentes de Dakar est beaucoup plus grand en conséquent que celui des adolescentes de Montréal. La moyenne des jeunes filles de Dakar est également plus élevée que celle des jeunes filles de Montréal pour les activités scolaires (6,38 contre 4,58, $t=5,01$, $p<0.05$) mais aussi pour les activités parascolaires (4,33 contre 4,17, $t=0,42$, $p=0,67$). Leur investissement dans les activités scolaires est plus grand que celui de leurs pairs montréalaises alors que l'investissement dans les activités parascolaires est sensiblement le même. L'investissement dans les activités scolaires suit la logique de l'attachement plus grand des jeunes filles de Dakar. En effet, un attachement plus grand favorise un plus grand investissement et vice-versa. De plus, l'éventail des loisirs est plus large pour les jeunes filles de Montréal, notamment après les activités scolaires ; contrairement aux jeunes filles de Dakar qui n'ont pas de grand choix de loisirs après l'école. La moyenne des adolescentes de Dakar est plus élevée en ce qui concerne leur engagement scolaire, c'est-à-dire leur recherche de réussite scolaire ; elles obtiennent 14,05 contre 12,61 pour les adolescentes montréalaises ($t=1,82$, $p=0.07$). Cependant, leur engagement ne les distingue pas pour autant de leurs pairs montréalaises. Pour ce qui est de la moyenne des contraintes scolaires pour les

adolescentes de Dakar et pour celles de Montréal, elles se révèlent pratiquement égales : 4,50 pour les premières et 4,46 pour les secondes ($t=0,05$, $p=0,95$). Ceci pourrait signifier que les contraintes scolaires, qu'elles soient internes ou externes, sont ressenties de la même manière par les filles de Montréal et celles de Dakar.

Synthèse

La seconde question de recherche porte sur les caractéristiques au niveau de l'école des adolescentes des deux groupes. Au vu des résultats, il existe des différences très nettes quant au contexte scolaire des adolescentes dakaroises et montréalaises, contexte plus avantageux et favorable à Montréal. Ainsi, l'adaptation scolaire est meilleure au niveau des adolescentes montréalaises : elles obtiennent de plus grandes performances. Ceci aurait dû aboutir à des liens envers l'école plus étroits pour ces dernières. Cependant, de manière paradoxale, l'attachement et l'investissement scolaires sont plus importants chez les adolescentes dakaroises. Le peu d'opportunités de loisirs peut être une tentative d'explication de ce constat ainsi que l'engagement plus personnel qu'apportent souvent les enseignants dans l'aide aux élèves en difficulté.

Les pairs

Comme pour les questions précédentes, la troisième question portant sur la dimension des relations avec leurs amis et leurs caractéristiques chez les adolescentes de Dakar et chez les adolescentes de Montréal a pu être étudiée à la suite de tests t bilatéraux effectués sur les deux échantillons (cf. tableau V p. 71). Les composantes suivantes de l'échelle sont prises en compte : le contexte des relations avec les pairs, les liens c'est-à-dire l'attachement, l'investissement et l'engagement envers les pairs, l'exposition à des pairs délinquants et l'affiliation à un gang.

Le contexte des relations avec les pairs

La comparaison des contextes des relations avec les pairs des adolescentes de Dakar et de Montréal (cf. tableau V p. 71) montre que la moyenne du nombre d'amis des montréalaises est largement supérieure à celle des dakaroises, 4,37 contre 1,20 ($t=-5,92$, $p<0.05$). La moyenne du nombre d'amies filles chez les montréalaises est également plus élevée, 2,47 contre 1,15 ($t=-4,70$, $p<0.05$); ainsi que celle du nombre d'amis garçons : 2,03 contre 0,65 pour les dakaroises ($t=-2.00$, $p=0,46$). Le réseau d'amis des adolescentes montréalaises est beaucoup plus élargi que celui des jeunes filles de Dakar. Il peut être dû à la capacité d'autonomie plus grande des adolescentes montréalaises qui choisissent leurs amis sans intervention de la famille. Elles ont pu également le confondre avec la notion de compagnon de classe ou de jeu.

Attachement, investissement et engagement envers les amis

Concernant l'attachement envers les amis (cf. tableau V p. 71), la moyenne des adolescentes dakaroises est plus élevée que celle des adolescentes montréalaises, 23,40 contre 20,79 ($t=3,26$, $p<0.05$). L'attachement envers les amis est donc plus fort chez les filles de Dakar, bien que leur réseau d'amis soit moins grand que celui des filles de Montréal. Le concept d'amis est lié au Sénégal au concept de classe d'âge. Les amis avec lesquels on a grandi sont considérés comme des frères ou des sœurs de sang, et donc les relations sont hautement privilégiées. Les parents interviennent d'ailleurs souvent pour rétablir des relations rompues ou rendues difficiles par des disputes. Il n'est pas bien vu de changer d'amis « comme de chaussettes », c'est-à-dire trop souvent, ce qui est un signe de déloyauté extrême.

Tableau V : Caractéristiques des relations avec les pairs chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Échelles	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
nombre meilleurs amis	1,00(Dakar)	30	1,20	2,007	-5,926 - ,000
	2,00(Montréal)	150	4,37	4,763	
nombre meilleures amies filles	1,00	20	1,15	,671	-4,709 - ,000
	2,00	145	2,47	2,848	
nombre meilleurs amis garçons	1,00	20	,65	2,455	-2,006 - ,046
	2,00	146	2,03	2,946	
attachement aux amis	1,00	20	23,4000	3,33088	3,261 - ,001
	2,00	145	20,7931	3,35389	
loyauté aux pairs	1,00	20	11,4500	,99868	3,770 - ,001
	2,00	145	10,4621	1,63733	
temps passé avec amis	1,00	20	5,6500	1,08942	-5,121 - ,000
	2,00	146	7,1986	1,28985	
temps passé avec far/chum	1,00	15	7,1333	3,44065	-9,610 - ,000
	2,00	104	14,9038	2,85072	
exposition aux pairs délinquants	1,00	18	4,9444	,87260	-7,437 - ,000
	2,00	145	6,6621	1,26502	
"structure du gang"	1,00	30	,3333	1,82574	-5,944 - ,000
	2,00	75	2,6267	1,68277	

L'investissement concerne le temps passé avec les amis et le temps passé avec le petit ami (« *far* » en wolof pour les dakaroises et « *chum* » en québécois pour les montréalaises). Les moyennes des jeunes filles de Montréal sont nettement supérieures à celles des jeunes filles de Dakar : respectivement 7,19 contre 5,65 ($t = -5,12$, $p < 0,05$) pour le premier type d'investissement et 14,90 contre 7,13 ($t = -9,61$, $p < 0,05$) pour le second type ; ce qui signifie que le temps passé avec les amis ou le petit ami est beaucoup plus marqué chez les jeunes montréalaises. Leur investissement avec les amis est donc plus élevé que celui des jeunes filles de Dakar ; ce qui apparaît paradoxal car leur attachement est moindre que celui de ces dernières. Les adolescentes montréalaises sont beaucoup plus autonomes lors de leur temps libre que les jeunes filles de Dakar. Non seulement elles disposent de plus de

capacités à disposer de leurs loisirs, mais ceux-ci sont également plus variés et plus disponibles que pour les jeunes filles dakaroises ; même si les familles des jeunes filles à Montréal sont démunies, cela est sans commune mesure avec le niveau de dénuement des familles à Dakar, ce qui se traduit par le peu de place laissé aux loisirs.

La dimension principale qui mesure l'échelle de l'engagement face aux amis est celle de la loyauté (cf. tableau V p. 71). Les jeunes filles de Dakar obtiennent une moyenne plus grande pour cette dimension, 11,45 contre 10,46 pour les jeunes filles montréalaises ($t=3,77$, $p<0.05$). Les jeunes dakaroises sont non seulement plus attachées à leurs amis, elles leur sont également plus loyales en comparaison aux jeunes filles de Montréal. L'attachement plus grand qu'elles éprouvent envers leurs amis pourrait expliquer qu'elles soient en conséquence plus engagées.

L'exposition aux pairs délinquants et l'affiliation à un gang

La moyenne d'exposition aux pairs délinquants des jeunes montréalaises est plus élevée que celle de leurs pairs dakaroises : 6,66 contre 4,94 ($t=-7,43$, $p<0.05$). Leur moyenne est également beaucoup plus élevée pour ce qui concerne leur affiliation à un gang : 2,62 contre 0,33 ($t=-5,94$, $p<0.05$). Les jeunes montréalaises sont donc plus souvent exposées à des pairs délinquants que leurs homologues dakaroises et elles sont également plus fréquemment affiliées à des gangs. Leur plus grand réseau d'amis ainsi que leur plus large éventail de loisirs et de lieux de fréquentation pour les jeunes filles de Montréal peuvent expliquer leur plus fort taux d'exposition à la délinquance.

Synthèse

Concernant d'abord le réseau des pairs, il semble que ce dernier soit plus large chez les adolescentes de Montréal, aussi bien au niveau des filles que des garçons. Les

résultats sur les différentes autres composantes de la dimension amis, sont quant à eux surprenants. En effet, même si les adolescentes montréalaises s'investissent plus avec leurs amis, les jeunes filles de Dakar sont plus attachées et plus engagées envers les leurs. Il semble ainsi que le contexte culturel favorisant les valeurs de partage et de liens sociaux expliquerait le plus grand attachement et le plus engagement des adolescentes dakaroises envers leurs d'amis. D'un autre côté, l'éventail d'opportunités sociales et de loisirs pour les adolescentes de Montréal étant plus large pourrait permettre de comprendre leur plus grand investissement envers leurs amis, leur plus grande exposition à des pairs déviants et leur affiliation plus fréquente à des gangs.

L'activité marginale

Pour ce qui concerne la variété de l'activité marginale, la moyenne des actes marginaux des jeunes filles de Montréal est beaucoup plus élevée que celle des jeunes filles dakaroises (cf. tableau VI p. 74). Pour tous les actes délinquants et les troubles de comportement sans exception, les jeunes montréalaises participent à un nombre plus grand de comportements délictuels. Mieux, les adolescentes dakaroises obtiennent même une moyenne nulle au délit de consommation de drogues, ce qui pourrait laisser penser que ce délit n'est pas commis par ces adolescentes. Pour d'autres comportements délictuels, la moyenne des adolescentes montréalaises dépasse le double voire le triple de la moyenne des adolescentes dakaroises ; il s'agit de manière générale des conflits avec l'autorité et des comportements violents (notamment le vandalisme) mais surtout des conduites clandestines (notamment les vols). Pour les autres délits, la différence entre les deux groupes d'adolescentes est importante mais moins frappante.

Tableau VI : Variété de l'activité marginale des adolescentes de Dakar et de Montréal

Variété	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
activité sexuelle	1,00(Dakar)	30	,4667	,73030	-5,687 - ,000
	2,00(Montréal)	149	1,3221	,75577	
usage de drogues	1,00	30	,0000	,00000	-27,418 - ,000
	2,00	149	3,8322	1,70612	
conflits avec autorités	1,00	30	3,3333	2,29442	-9,138 - ,000
	2,00	150	8,0000	2,60098	
désobéissance	1,00	30	1,4667	1,22428	-10,657 - ,000
	2,00	150	4,0000	1,18151	
défiance	1,00	30	,8000	,88668	-4,042 - ,000
	2,00	149	1,6107	1,44592	
fuite	1,00	30	1,0667	,82768	-8,257 - ,000
	2,00	149	2,4161	,81457	
conduite clandestine	1,00	30	,4333	,72793	-14,119 - ,000
	2,00	150	5,3733	3,96384	
fraude	1,00	30	,0333	,18257	-15,626 - ,000
	2,00	150	1,7733	1,30125	
vols	1,00	30	,4000	,72397	-11,281 - ,000
	2,00	150	3,6000	3,07403	
vols mineurs	1,00	30	,3000	,59596	-8,153 - ,000
	2,00	150	1,5667	1,35813	
vol graves	1,00	30	,0333	,18257	-10,372 - ,000
	2,00	149	1,2617	1,38718	
vols véhicules	1,00	30	,0667	,25371	-7,575 - ,000
	2,00	149	,7852	1,01051	
comportements violents	1,00	30	2,6000	1,54474	-6,873 - ,000
	2,00	150	5,8600	4,67038	
vandalisme	1,00	30	,1667	,46113	-7,179 - ,000
	2,00	150	1,2067	1,44379	
violence	1,00	30	2,4333	1,38174	-5,698 - ,000
	2,00	150	4,6533	3,63611	
violence physique	1,00	30	1,7667	1,13512	-5,839 - ,000
	2,00	150	3,5467	2,73821	
intimidation	1,00	30	,6667	,71116	-2,661 - ,010

	2,00	150	1,1067	1,25397	
--	------	-----	--------	---------	--

Tableau VII: Précocité de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Précocité	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
activité sexuelle	1,00(Dakar)	30	,0000	,00000	-87,203 - ,000
	2,00(Montréal)	141	12,9149	1,75861	
drogues	1,00	30	,0000	,00000	-57,477 - ,000
	2,00	143	11,7692	2,44860	
désobéissance	1,00	30	,0000	,00000	-35,937 - ,000
	2,00	148	8,7500	2,96206	
défiance	1,00	30	,0000	,00000	-38,248 - ,000
	2,00	104	10,6346	2,83548	
fuite	1,00	30	,5333	2,92119	-23,777 - ,000
	2,00	144	11,7986	2,23005	
conflit autorité	1,00	30	,0000	,00000	-36,098 - ,000
	2,00	150	8,2533	2,80026	
fraude	1,00	30	,0000	,00000	-56,580 - ,000
	2,00	119	12,4454	2,39950	
vol mineur	1,00	30	,0000	,00000	-40,683 - ,000
	2,00	114	10,9211	2,86617	
vol grave	1,00	30	,0000	,00000	-46,115 - ,000
	2,00	85	12,1059	2,42027	
vols véhicules	1,00	30	,0000	,00000	-68,760 - ,000
	2,00	72	13,8472	1,70880	
vols	1,00	30	,0000	,00000	-42,287 - ,000
	2,00	129	10,9147	2,93159	
conduite clandestine	1,00	30	,0000	,00000	-43,433 - ,000
	2,00	137	10,6131	2,86009	
violence physique	1,00	30	,0000	,00000	-45,571 - ,000
	2,00	128	11,0547	2,74453	
intimidation	1,00	30	,0000	,00000	-37,813 - ,000
	2,00	84	11,5357	2,79607	
violence	1,00	30	,0000	,00000	-41,937 - ,000
	2,00	123	11,0976	2,93485	

vandalisme	1,00	30	,0000	,00000	-40,505 - ,000
	2,00	80	11,1250	2,45659	
comportements violents	1,00	30	,0000	,00000	-41,469 - ,000
	2,00	134	10,3284	2,88313	

Tableau VIII : Fréquence de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Fréquence	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
activité sexuelle t1	1,00(Dakar)	30	4,3000	,53498	-13,743 - ,000
	2,00(Montréal)	149	6,7584	1,82938	
drogues	1,00	30	6,0000	,00000	-18,616 - ,000
	2,00	149	13,9195	5,19292	
désobéissance	1,00	30	6,0000	,94686	-13,523 - ,000
	2,00	150	11,4000	4,40866	
défiance	1,00	30	5,4000	,62146	-5,815 - ,000
	2,00	149	6,7584	2,49229	
fuite	1,00	30	3,6667	1,12444	-9,471 - ,000
	2,00	149	6,6174	2,86072	
conflit autorité	1,00	30	15,0667	1,96404	-14,472 - ,000
	2,00	150	25,4933	7,65335	
fraude	1,00	30	4,0000	,00000	-12,473 - ,000
	2,00	150	6,7333	2,68395	
vol mineur	1,00	30	4,1000	,40258	-7,244 - ,000
	2,00	150	5,8733	2,85980	
vol majeur	1,00	30	4,0333	,18257	-7,483 - ,000
	2,00	149	5,7114	2,70709	
vol véhicule	1,00	30	4,0333	,18257	-6,636 - ,000
	2,00	149	4,9933	1,71833	
vols	1,00	30	12,1667	,53067	-8,540 - ,000
	2,00	150	16,5533	6,17805	
conduite clandestine	1,00	30	16,1667	,53067	-10,702 - ,000
	2,00	150	23,2800	8,05361	
violence physique	1,00	30	9,6667	1,06134	-8,488 - ,000
	2,00	150	13,6867	5,29294	
intimidation	1,00	30	4,5000	,77682	-4,039 - ,000

	2,00	150	5,4600	2,33626	
violence	1,00	30	13,0667	,25371	-8,117 - ,000
	2,00	150	16,6533	5,38203	
vandalisme	1,00	30	5,0333	,18257	-5,347 - ,000
	2,00	150	6,0333	2,25376	
comportements violents	1,00	30	19,2000	1,27035	-8,203 - ,000
	2,00	150	25,3000	8,65347	

Tableau IX : Variété actuelle de l'activité marginale chez les adolescentes de Dakar et de Montréal

Variété actuelle	Groupe	N	Moyenne	Ecart-type	Test t-signification
activité sexuelle	1,00(Dakar)	30	,2667	,44978	-6,952 - ,000
	2,00(Montréal)	149	1,1409	,65780	
drogues	1,00	30	,0000	,00000	-23,899 - ,000
	2,00	149	3,4631	1,76881	
désobéissance	1,00	30	,9000	,80301	-10,410 - ,000
	2,00	150	2,9467	1,60447	
défiance	1,00	30	,3667	,55605	-4,457 - ,000
	2,00	149	1,0000	1,21366	
fuite	1,00	30	,5000	,73108	-8,058 - ,000
	2,00	149	1,7987	1,10270	
conflit autorité	1,00	30	1,7667	1,50134	-11,212 - ,000
	2,00	150	5,9133	3,04097	
fraude	1,00	30	,0000	,00000	-14,702 - ,000
	2,00	150	1,3400	1,11626	
vol mineur	1,00	30	,0667	,25371	-7,933 - ,000
	2,00	150	,9933	1,31331	
vol majeur	1,00	30	,0333	,18257	-7,876 - ,000
	2,00	149	,8792	1,24614	
vol véhicule	1,00	30	,0333	,18257	-6,963 - ,000
	2,00	149	,6040	,91400	
vols	1,00	30	,1333	,43417	-9,559 - ,000
	2,00	150	2,4667	2,82764	
conduite clandestine	1,00	30	,1333	,43417	-12,171 - ,000

	2,00	150	3,8067	3,56662	
violence physique	1,00	30	,6667	1,06134	-6,540 - ,000
	2,00	150	2,5200	2,53226	
intimidation	1,00	30	,3667	,55605	-3,218 - ,002
	2,00	150	,8067	1,12146	
violence	1,00	30	,8000	,88668	-6,542 - ,000
	2,00	150	2,6400	2,81721	
vandalisme	1,00	30	,0333	,18257	-6,198 - ,000
	2,00	150	,6600	1,16912	
comportements violents	1,00	30	1,0667	1,20153	-7,227 - ,000
	2,00	150	4,0067	4,19571	

Quant à la précocité de l'activité marginale (cf. tableau VII p.75), la différence est plus saisissante entre les montréalaises et les dakaroises. Ces dernières obtiennent des moyennes nulles à la majorité des comportements décrits. La précocité en ce qui concerne les comportements de fuite, seule, est positive : elles obtiennent une moyenne de 0,53 alors que la moyenne des adolescentes montréalaises est de 11,79 ($t=-23,77$, $p<0.05$) ; ce qui pourrait laisser penser que les jeunes filles de Dakar ne sont précoces que pour ce délit. Mieux, les jeunes montréalaises seraient presque dix fois plus précoces que les jeunes dakaroises pour ce délit. Pour tous les autres délits, les adolescentes de Dakar ne sont pas du tout précoces en ce qui concerne leur commission. Au contraire, les adolescentes de Montréal sont, elles, très précoces pour tous les délits décrits.

Pour la fréquence de l'activité marginale (cf. tableau VIII p. 76), les différences entre les adolescentes de Montréal et de Dakar sont également importantes. Les fréquences moyennes de commission des délits chez les jeunes montréalaises sont toutes plus élevées que celles des jeunes dakaroises. Les fréquences sont cependant moins élevées pour l'activité sexuelle, la défiance, les vols, le vandalisme par rapport aux

autres délits. Il en est de même pour les moyennes des montréalaises pour ce qui est de la variété actuelle des comportements délinquants (cf. tableau IX p. 77), c'est-à-dire la variété des délits commis lors de la dernière année. Ces moyennes sont plus grandes chez les adolescentes montréalaises pour tous les délits décrits.

Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait qu'au Sénégal, et même dans la capitale Dakar, le mode de vie est très différent chez les adolescents. Ainsi, les adolescents dakarois, de manière générale, sont moins indépendants, sont autonomes plus tard que leurs pairs montréalais. Même au moment de leur premier emploi ou après leur mariage, la grande majorité des jeunes sénégalais restent dans le giron familial et vivent avec leurs parents. Cette situation est valorisée par la tradition qui privilégie l'entretien et la prise en charge des vieux parents par leurs enfants et beaux-enfants. De ce fait, le fait de vivre avec les parents et quelquefois toute la famille élargie permet difficilement aux enfants et adolescents de vivre leur vie et d'expérimenter des comportements nouveaux, délinquants ou non. Les qualités de mise chez les personnes sont la solidarité et l'entraide entre les membres d'une même famille, et même quelquefois envers la communauté.

À Montréal, par contre, comme dans beaucoup de pays occidentaux, les jeunes sont « libérés » plus tôt et l'indépendance et l'autonomie sont des qualités privilégiées dans l'éducation des enfants. Avant même leur majorité, les adolescents apprennent à gérer leurs affaires de manière individuelle et tout à fait autonome souvent sans l'intervention des parents.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

Une vision globale des résultats permet de déceler des différences entre les deux groupes d'adolescentes de Dakar et de Montréal, mais également de grandes similitudes. Dans un premier temps, le statut judiciaire est réparti de la même manière : près du quart des deux échantillons provient d'une prise en charge judiciaire (dossiers délictuels pour les filles de Dakar et dossiers dépendant de la LJC pour les filles de Montréal), le reste étant des dossiers de prise en charge éducative. De plus, l'âge moyen, 15 ans, est le même, bien que la répartition révèle que les filles dakaroises sont légèrement plus âgées. Enfin, les milieux de provenance des adolescentes, dakaroises comme montréalaises, sont défavorisés : leurs familles sont globalement démunies.

Les différences entre les deux groupes d'adolescentes concernent dans un premier temps les contextes familiaux. La majorité des jeunes filles montréalaises provient de familles désunies alors que les adolescentes dakaroises vivent généralement avec leurs mères veuves, quelquefois remariées. Le résultat semble cependant aboutir au même constat : peu d'adolescentes judiciairisées vivent avec leurs deux parents : la moitié des dakaroises et près du quart des montréalaises. Elles vivent la plupart du temps, pour les adolescentes montréalaises, avec un seul de leur parent (83%) et pour les adolescentes dakaroises, soit avec leur mère, veuve ou divorcée, mais chef de famille de fait (30%) soit avec d'autres parents (20%).

Une autre différence entre les deux échantillons réside dans les liens sociaux. En effet, l'attachement et l'investissement sont plus importants chez les adolescentes dakaroises ; il en est de même des contraintes. Selon la théorie, des liens sociaux plus forts comme des contraintes plus importantes constituent des formes de protection contre l'activité marginale. De la même manière, au niveau de l'école, les adolescentes dakaroises sont également plus attachées et mieux investies que leurs pairs montréalaises ; même si paradoxalement, elles sont moins bien adaptées au

milieu scolaire. En effet, la théorie avance qu'une faible adaptation scolaire permet difficilement des liens forts avec l'école. Quant au réseau des pairs, il est beaucoup plus important chez les adolescentes de Montréal. Les adolescentes de Dakar développent également des liens sociaux avec leurs pairs plus importants, sauf pour l'investissement plus grand chez leurs pairs montréalaises. Les liens sociaux, qu'ils soient avec la famille, l'école ou le réseau de pairs sont plus développés chez les adolescentes dakaroises. Ce constat, à savoir les liens sociaux plus faibles chez les jeunes filles de Montréal, semble expliquer que celles-ci soient plus souvent exposées à des pairs délinquants ou affiliées à des gangs ; bref, qu'elles développent globalement une activité marginale plus importante.

Les liens sociaux plus importants aussi bien au niveau de la famille, de l'école que du réseau d'amis semble un résultat contradictoire au vu des contextes familiaux défavorisés, des milieux scolaires désavantagés et même du réseau d'amis moins étendu, en comparaison avec ceux de leurs pairs montréalaises. Néanmoins, l'attachement et l'investissement plus grands chez les jeunes filles de Dakar pourraient expliquer que leur activité marginale soit moins importante que celle des adolescentes de Montréal. En effet, les liens sociaux que sont l'attachement, l'investissement et l'engagement constituent des formes de protection contre l'activité marginale et « garantissent la conformité aux standards conventionnels de conduite » (Leblanc, 1990, p.6). Sur le plan de l'activité marginale, les adolescentes de Dakar et de Montréal se distinguent de manière notable, que ce soit sur l'éventail des comportements déviants commis, sur la fréquence de commission de ces actes déviants que sur la précocité de commission de ceux-ci. Pour toutes ces composantes, les adolescentes de Montréal obtiennent des moyennes largement plus grandes que celles des adolescentes de Dakar. Il reste à déterminer comment comprendre ces résultats.

DISCUSSION

Le principal constat à la lecture des résultats se révèle donc être l'activité marginale beaucoup plus importante chez les adolescentes québécoises en comparaison à leurs pairs du Sénégal. Ces dernières sont déviantes certes, mais dans une moins grande amplitude. Une première explication de ce résultat pourrait être l'effet de la sélection des jeunes filles judiciairisées au Sénégal. En effet, au niveau des structures de l'Éducation Surveillée, les jeunes filles sont prises en charge dès qu'elles sont estimées en danger moral : elles ne sont donc pas nécessairement délinquantes au moment de leur judiciarisation. C'est ce qu'on désigne sous le terme d'assistance éducative. Ainsi, les jeunes filles dakaroises interrogées ont donc plus de chances d'être moins « marginales » que celles montréalaises au moment de leur prise en charge.

Une autre explication à leur comportement marginal selon les résultats obtenus serait leur très faible adaptation scolaire : peu de bonnes performances et un stress important dans le milieu scolaire. Il est aisé de comprendre que le peu de moyens dans les établissements scolaires sénégalais semble justifier ce déficit d'adaptation scolaire. Dans le milieu familial, la structure familiale, composée généralement de la mère comme chef de famille, pourrait constituer un autre facteur de désavantage pour les jeunes filles dakaroises aboutissant à une activité marginale plus grande. Toujours est-il qu'elles restent néanmoins beaucoup moins déviantes que leurs homologues québécoises.

Outre l'effet de la sélection, un argument possible pour comprendre pourquoi les adolescentes sénégalaises sont moins exposées à la marginalité que les adolescentes québécoises, serait le mode de vie et le type d'éducation des adolescentes au Sénégal. Même en milieu urbain comme Dakar, l'éducation des enfants et des adolescents reste traditionnelle et teintée par la religion musulmane majoritaire dans le pays.

Cette situation est plus ressentie par les jeunes filles en comparaison aux garçons. Les qualités privilégiées pour elles sont le fait de prendre soin, la douceur, voire la soumission à leurs figures d'autorité. Celles-ci sont, tour à tour, le père et la mère (quelquefois en l'absence des parents, le grand frère ou l'oncle) puis le mari. Une jeune fille indépendante, émancipée et vivant seule est très mal vue dans la société sénégalaise. Ainsi, elles sont encore plus astreintes que les garçons au type d'éducation strict commandé par la religion. Dans l'éducation traditionnelle religieuse, les valeurs mises en avant sont les valeurs sociales beaucoup plus que les valeurs individuelles, bref la solidarité envers les membres de la famille notamment les parents et l'entraide dans la communauté plus que l'indépendance, l'autonomie et l'individualisme (Hugot, 1968 ; Mignon, 1984). Il est rare de rencontrer un jeune adolescent, encore moins une jeune adolescente, prétexter sa majorité pour s'émanciper et vivre seul dans un appartement, quand bien même celle-ci est fixée par la loi à 18 ans. Au plan social, les jeunes, mêmes mariés, vivent avec leurs parents ou leurs beaux-parents en famille avant de construire leur propre maison ou vivre en location. Seuls, une situation sociale spécifique (une affectation dans une autre ville, par exemple) ou alors de lourds contentieux familiaux peuvent expliquer que des jeunes vivent seuls et même dans ce cas, ils restent stigmatisés par l'opinion de manière générale.

Ainsi, le contexte culturel et religieux expliquerait la faible participation des adolescentes à toute activité marginale. L'éducation religieuse assez stricte serait une forme de protection pour les adolescentes dakaroises en leur inculquant très tôt la crainte d'être stigmatisée par des attitudes marginales ou un comportement déviant. Cet argument semble rejoindre la thèse de Lanctôt selon laquelle les contraintes internes constitueraient une protection contre la déviance ou la délinquance plus grande chez les jeunes filles en comparaison aux jeunes adolescents (Leblanc et Lanctôt, 2002). Mieux, comparant l'activité marginale chez les filles et les garçons, Lanctôt (2003) estime que les différences dans la socialisation des filles et des garçons, et le contrôle social en conséquence plus grand envers ces dernières, seraient

des explications aux conduites déviantes et délinquantes plus faibles des filles. À la lumière des résultats présentés et vu le contexte social sénégalais, il semble que le contrôle social est également plus grand chez les adolescentes sénégalaises en comparaison aux adolescentes québécoises ; ce qui expliquerait l'activité marginale plus importante de ces dernières.

D'un autre côté, les modèles parentaux déviants se rencontrent moins fréquemment dans les familles des adolescentes dakaroises, d'après les résultats obtenus, ce qui pourrait se comprendre vu la forte empreinte religieuse de la société sénégalaise. Ce résultat ne permet pas d'affirmer de manière définitive que les adolescentes sénégalaises ou leurs parents soient moins déviants que leurs pairs au Québec. Cependant, la discrétion imposée comme une valeur par l'éducation au Sénégal pourrait permettre de comprendre le dévoilement moins grand de tout acte déviant, qu'il soit des jeunes filles ou de leurs parents. En effet, des parents peuvent présenter des comportements déviants, soit qu'ils cachent à leur famille et donc que les enfants ignorent, soit que la famille et les enfants connaissent mais cachent aux « étrangers » à la famille. Durant les enquêtes, toutes les adolescentes ont répondu négativement à la question sur la déviance des parents, notamment la consommation d'alcool. Il semble difficile de croire qu'aucun des parents de ces jeunes filles en situation difficile ne présente de comportement déviant. Par ailleurs, concernant leur propre participation à une activité marginale, il a été fréquent de voir, par exemple, lors des entretiens, une adolescente nier toute implication à un délit noté dans son dossier ; c'est après insistance seulement qu'elle le reconnaîtra, tout en précisant toutefois qu'elle a été accusée injustement.

D'un autre côté, ce constat semble également renforcé par la méthodologie utilisée, l'entretien. En effet, vu cet état de fait, les entretiens auto-révélés se révèlent moins fiables au Sénégal que l'observation ou le questionnaire auto-révélé anonyme. En effet, les adolescentes interrogées peuvent trouver plus discret de se confier à un

questionnaire anonyme qu'à un (e) enquêteur (trice) inconnu (e), malgré la préparation et la confirmation par ce (cette) dernier (ère) de l'aspect confidentiel des entretiens. Les résultats sont donc biaisés de ce fait, les adolescentes cherchant à apparaître, elle comme leur famille, sous leur meilleur jour et éviter ainsi d'être étiquetées. La meilleure méthode pourrait être le questionnaire que l'adolescente remplirait seule de manière anonyme. Cette méthode pourrait être utilisée à condition toutefois que la jeune fille soit alphabétisée, ce qui par ailleurs pourrait constituer une autre limite. Une recherche ultérieure pourrait étudier l'activité marginale en tenant compte de tous ces phénomènes sociaux voire culturels.

CONCLUSION

Le travail présenté se donnait comme principal objectif la comparaison des populations de jeunes filles judiciairisées de Dakar et de Montréal sur les plans de leur famille, de leur situation scolaire, des relations avec leurs pairs et de leur activité marginale. Les données disponibles à Montréal et des enquêtes de terrain effectuées à Dakar ont permis d'obtenir des résultats sur lesquels des tests t furent réalisés. La comparaison des deux groupes de populations laisse percevoir des similitudes entre les adolescentes sénégalaises et québécoises, mais également de grandes différences, en particulier sur leur activité marginale. En effet, les données laissent penser que les adolescentes dakaroises seraient moins délinquantes que leurs pairs de Montréal. Ce résultat peut s'expliquer par l'effet de la sélection, les jeunes filles de Dakar étant prises en charge avant même de développer des comportements franchement délinquants; ceci contrairement aux jeunes filles de Montréal. De plus, les liens sociaux, du fait du contexte culturel et religieux, sont plus développés chez les jeunes filles dakaroises avec la famille, l'école et les pairs. Au plan des similitudes, à Dakar comme à Montréal, les résultats dévoilent des conditions défavorables pour les familles des jeunes filles, au plan économique mais aussi au niveau de la structure et du climat familial.

L'étude recèle comme principale force d'être la première recherche effectuée au Sénégal sur le caractère de l'activité marginale des adolescentes sénégalaises. Les recherches effectuées jusqu'ici concernaient la délinquance de manière générale ou plus précisément celle des garçons. L'activité déviante des jeunes filles y était considérée comme négligeable ou tout simplement ignorée des auteurs (Lanctôt, 2003 ; Leblanc et Lanctôt, 2002). De plus, aucune étude connue jusqu'alors ne cherchait à comparer l'activité marginale des adolescents avec celle de leurs pairs occidentaux sur la base d'un même instrument. Les seules comparaisons se faisaient sur le plan de la nature de la déviance ou de la délinquance, de sa fréquence, sans se soucier des méthodologies utilisées. Par ailleurs, comme pour l'échantillon montréalais,

l'échantillon de Dakar est composé de jeunes filles déjà aux prises avec la justice. L'étude ne considère pas la population d'adolescentes dites « normales » et permet d'avoir une idée du visage de l'adolescente judiciairisée et de son activité déviante, de mieux comprendre cette frange de la population et donc éventuellement de parfaire une intervention ultérieure.

Des limites peuvent cependant être notées quant à la portée de la recherche. Au plan de la méthodologie, le nombre de cas recensés au Sénégal (30) semble très faible par rapport au groupe de comparaison de Montréal (150). En effet, la population féminine judiciairisée à Dakar est nettement inférieure à celle d'une grande ville comme Montréal. Il a fallu nous y prendre à deux fois pour pouvoir obtenir le nombre minimum nécessaire pour l'analyse statistique. Par ailleurs, pour ce qui concerne l'instrument utilisé, il l'était pour la première fois au Sénégal, ce qui a occasionné certaines difficultés. Des questions ont pu difficilement être posées car ne correspondant pas au contexte sénégalais : questions d'ordre culturel portant sur la famille, sur le système scolaire, sur certaines activités déviantes. De ce fait, le MASPAQ a tenté d'être adapté pour correspondre au contexte sénégalais. Le MASPAS obtenu comporte des questions ajoutées portant sur le système social de relations, sur la religion et sur l'organisation scolaire informelle. Elles n'ont cependant pu être exploitées comme il le faut dans le cadre de cette étude, ce qui peut être considéré comme une autre limite méthodologique. Une autre faiblesse de la recherche porte sur le nombre de références sénégalaises ou africaines, beaucoup plus rares que celles occidentales. Qu'elles portent sur la délinquance de manière générale ou sur les jeunes filles en particulier, les seules références obtenues ne sont pas récentes et datent de plus de dix, voire quinze ans.

Il est clair cependant que certaines questions restent en suspens. L'intégration du facteur culturel dans le MASPAQ semble une nécessité pour faciliter l'utilisation et l'exploitation de l'instrument dans d'autres contextes et milieux, dans d'autres pays, par d'autres chercheurs. En effet, hormis les facteurs social, familial et économique,

des items portant sur la culture, la tradition, les habitudes éducatives, la religion, sont autant d'éléments pouvant différencier des groupes de jeunes. Le contexte québécois pourrait même en bénéficier étant donné que nombre de jeunes déviants et délinquants ne sont pas de culture québécoise ou ne sont pas nés au Québec (30% de l'échantillon de Montréal). Des éléments provenant de la culture ou de la tradition originelle des jeunes pourraient permettre de comprendre la délinquance ou la déviance de ces derniers, ou à tout le moins leur structure familiale, le climat dans la famille, l'adaptation scolaire ou les relations avec leurs pairs ; tous des éléments pouvant permettre la compréhension de l'activité marginale des adolescents.

Dans le même sens, l'exploitation du questionnaire sur la base de la théorie devrait être nuancée par rapport à ces éléments culturels. Par exemple, le sens que prend le travail de la mère au Québec n'est pas le même qu'au Sénégal. Dans le premier cas, il est vécu comme un désavantage familial car la mère n'est pas tout le temps présente pour l'éducation et l'entretien des enfants. Au Sénégal, cependant, les familles dont la mère travaille en tant que salariée bénéficient de ressources additionnelles pour leur entretien, leur éducation et leur prise en charge, ce qui constitue un avantage pour la famille. Dans l'échantillon de Dakar, les trois filles, dont les mères sont salariées et bénéficient donc de revenus fixes, sont toutes encore scolarisées au niveau du secondaire. Un autre exemple est la taille de la famille ou de la fratrie, qui constitue un indice de désavantage familial au Québec. Au Sénégal, cependant, les familles nombreuses constituent, non pas l'exception, comme dans les milieux occidentaux tels que le Québec, mais bien la règle. Au contraire, les familles nucléaires, composées des parents et de moins de trois enfants, sont très rares dans le contexte sénégalais. La taille de la famille devrait donc être un argument à relativiser étant donné que les cas de familles nombreuses très fréquents au Sénégal ne peuvent préjuger d'un désavantage quelconque de la famille. En effet, il existe des familles nombreuses et aisées, tout comme il est facile de rencontrer des familles, avec peu d'enfants, mais extrêmement pauvres. Même si les enfants sont peu nombreux, et quelquefois pour cette raison, la famille est très souvent élargie aux grands-parents,

aux tantes ou oncles, aux cousins (es) ou neveux (nièces). En effet, le peu d'enfants semble constituer une raison ou un prétexte pour ouvrir la famille aux parents plus éloignés : les mères infertiles ou peu fertiles se voient ainsi souvent « confier » par d'autres parents des enfants, cousins ou neveux à élever. Les relations inter et intrafamiliales plus nombreuses pourraient même constituer autant de stimulations et d'expériences affectives, cognitives et sociales enrichissantes pour les enfants et adolescents. De ce fait, la taille de la famille, même démunie, ne peut contribuer à favoriser la délinquance ou la déviance de ses enfants. Sinon, dans l'étude, l'activité marginale aurait été plus prégnante chez les jeunes filles dakaroises qui proviennent toutes de familles plus nombreuses que leurs pairs de Montréal. Tel n'est cependant pas le cas : au contraire, au vu des résultats obtenus, les jeunes filles de Montréal sont plus délinquantes ou déviantes que celles de Dakar au plan de la fréquence, de la variété et de la précocité des actes déviants.

Néanmoins, les faiblesses et limites de cette étude devraient permettre de nuancer ces résultats. Il serait intéressant de poursuivre des études dans le sens de comparer l'activité marginale entre les deux groupes de jeunes filles au Sénégal et au Québec. Il est vérifié, dans des études similaires, que la délinquance masculine est plus importante que celle féminine du fait du contrôle social et de la répartition précise des différents rôles sexuels dans les sociétés. Celles-ci seraient des formes de protection contre l'activité marginale, chez les filles de manière générale selon Lanctôt (2003). Il est facile de penser, par extension, que le contrôle social plus grand chez les jeunes sénégalaises en comparaison aux jeunes québécoises explique également leur plus faible implication dans des activités marginales. La poursuite de la recherche suivant un autre axe de recherche pourrait être l'exploitation du MASPAS, au Sénégal uniquement, dans le but notamment de mieux connaître la nature de l'activité délinquante chez les garçons. Plus tard, la comparaison de la délinquance masculine et de celle féminine au Sénégal, à l'aide de cet instrument, pourrait permettre de vérifier si l'activité marginale entre les sexes se dessine comme au Québec et dans les

autres pays occidentaux (« *gender gap* ») et à terme d'aboutir à des types d'interventions plus spécifiques et ciblées envers les jeunes filles.

RÉFÉRENCES

Agoussou, Th. (1991). Être adolescent...Vie et santé, n°8, 7-9.

Belknap, J. & Holsinger, K. (1998). An overview of delinquent girls: How theory and practice have failed and the needs of innovative changes. In R. T. Zaplin (Ed.), Female offenders: critical perspectives and effective interventions. Aspen Gaithersburg.

Dansokho, A. L. (1988). Criminalité légale et criminalité vécue des enfants et jeunes délinquants à Dakar. Dakar (Sénégal) : Enda Jeunesse-Action.

Diop Diagne, A. (1995). La femme agent de développement. Communication au Forum sur la scolarisation des filles, Fatick (Sénégal).

Delaunay, V. (1994). L'entrée en vie féconde : expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais. Paris : CEPED (Centre français sur la population et le développement).

Diop, N. J. (1991). Adolescence et société. Vie et Santé, n°8, 22-27.

Direction des Services à la Jeunesse (1998). Guide d'appropriation de l'approche milieu. Montréal : CJM.

Dumas, J. E. (2002). Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (2ème édition). Bruxelles : De Boeck.

Fréchette, M. & Leblanc, M. (1987). Délinquants et délinquances. Québec : Gaétan Morin.

Hinga, T.M. (1996). Le rôle des réseaux religieux dans l'éducation des femmes en Afrique: le cas du Kenya (rapport abrégé de recherche n°2). Nairobi (Kenya) : Academy Science Publishers.

Hugot, S. (1968). Le problème de la délinquance juvénile à Dakar. Mémoire de doctorat de 3^{ème} cycle de psychologie, Université de Dakar (Sénégal).

Koeppel, B. (1987). Marguerite B. : Une jeune fille en maison de correction. Paris: Hachette.

Kwamboka, E. (1995). Le rôle des institutions religieuses dans l'éducation féminine au Kenya (rapport abrégé de recherche n°3). Nairobi (Kenya): Academy Science Publishers.

Lanctôt, N. (2003). La délinquance féminine : l'éclosion et l'évolution des connaissances. In Traité de Criminologie Empirique, pp.419-465.

Lanctôt, N. & Leblanc, M. (2002). Explaining deviance by adolescent females. Crime and Justice: A review of research, vol. 29.

Leblanc, M. (1997). Manuel et guide d'utilisation des mesures de l'adaptation sociale et personnelle pour les adolescentes québécoises (MASPAQ, 3^{ème} édition). Groupe de recherche sur les adolescents en difficulté, Université de Montréal.

Leblanc, M. (2003). La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication. In Traité de criminologie empirique, pp 365-418.

Lepage-Chabriais, M. (1983). L'intégration sociale et ses difficultés spécifiques chez les jeunes filles. Sauvegarde de l'Enfance, 38 (2), 291-312.

Malewska-Peyre, H. & Tap, P. (1991). La socialisation de l'enfance à l'adolescence. Paris : Presses Universitaires de France.

Mignon, J-M. (1976). Afrique : Jeunesses uniques, jeunesse encadrée. Paris : l'Harmattan.

Ministère de l'Économie et des Finances (2001). Enquête Perception de la Pauvreté (EPPS). Dakar : Gouvernement du Sénégal.

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (2003). Plan d'Action de la Femme 1997-2001 (3^{ème} édition). Dakar (Sénégal) : Gouvernement du Sénégal.

Mourant, F. (1984). Déviance et délinquance : une revue des notions. Service social, vol. 33, n°2 et 3., 145-170.

Okojie, C.E.E., Chiegwe, O. et Okpokunu, E. (1997). Inégalités sexuelles dans l'accès à l'éducation au Nigéria (rapport abrégé de recherche n°18). Nairobi (Kenya) : Academy Science Publishers.

PNUD (1996). Les femmes en Afrique: portraits de dirigeantes, un mandat pour le changement.

Shaffer, D. R. (1999). Developmental psychology: Childhood and adolescence (5ème édition). Pacific Grove, CA: Brooks/Cole Publishing Company.

Sow, F., Diouf, M. et Le Moine, G. (1993). Femmes sénégalaises à l'horizon 2015. Dakar (Sénégal) : Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

Steffensmeier, D. & Allan, E. (1996). The nature of female offending: Patterns and explanation. In R. T. Zaplin (Ed.), Female offenders: Critical perspectives and effective interventions. Aspen Gaithersburg.

Stroebel, M. (1976). Criminalité apparente et répression mimétique : la délinquance juvénile au Sénégal. Dakar (Sénégal) : ENDA-Programme Formation pour l'Environnement, IDEP-UNEP-SIDA.

Timnou, J-P. & Fotso, L. P. (1997). Les déterminants des faibles taux de scolarisation des femmes au Cameroun : une étude de cas de Yaoundé (rapport abrégé de recherche n°40). Nairobi (Kenya) : Academy Science Publishers.

UNICEF (1992). Les fillettes et les femmes : priorités de développement pour l'UNICEF. New-York: ONU.

UNICEF (2002). Situation des enfants dans le monde : prendre l'initiative. New-York: ONU.

ANNEXES

MASPAQ

QASAQ, INFOGÉ

Le Blanc et Gassama, 2003

DATE ___ ___ ___

JR

MS

AN

DATE NAIS. ___ ___ ___

JR

MS

AN

NO. SUJET ___ ___ ___ ___

—

SEXE 1 MASCULIN

2 FÉMININ

Ce questionnaire porte sur tes activités en général, ce que tu fais à l'école, durant tes temps libres et sur tes relations avec tes parents ou tes amis. Certaines questions portent sur des activités que les adultes n'approuvent pas en général, mais qui sont assez courantes pour les adolescents. **Nous te demandons de répondre sincèrement à toutes les questions et nous t'assurons que chacune de tes réponses restera confidentielle.**

La valeur de ce questionnaire dépend entièrement de la sincérité avec laquelle tu réponds à ces questions. **Rappelle-toi qu'il n'y a pas de "bonnes" ou de "mauvaises" réponses.** Il s'agit tout simplement de dire ce que tu penses et ce que tu fais. **En répondant aux questions, rappelle-toi que nous voulons seulement savoir ce qui s'est passé dans ta vie au cours des 12 derniers mois.**

Informations générales

Ta langue et ta religion

1.- Quelle est ta langue maternelle (c'est-à-dire la première langue que tu as apprise et que tu comprends encore)?

- 01 Wolof
- 02 Pular
- 03 Sereer
- 04 Diola
- 05 Socé
- 06 Bambara
- 07 Soninké
- 08 Autres _____

2.- Parles-tu une autre langue que ta langue maternelle?

- 1 oui
- 2 non

NOTE : Si la langue maternelle est le wolof et que le jeune ne parle pas d'autre langue que sa langue maternelle, passer à la question #5 page 3.

3.-

4.- Quelle est la langue principale que tu parles à la maison (avec tes parents, en famille)?

- 01 Wolof
- 02 Pular
- 03 Sereer
- 04 Diola
- 05 Socé
- 06 Bambara
- 07 Soninké

- 08 Français
- 09 Plus d'une et lesquelles : _____
- 10 Autres _____

5.- Quelle est ta religion?

- 1 Musulmane, de confrérie tidiane
- 2 Musulmane, de confrérie mouride
- 3 Musulmane, de confrérie layène
- 4 Musulmane, de confrérie khadriya
- 5 Musulmane sans confrérie
- 6 Catholique
- 7 Protestante
- 9 Sans religion
- 10 Autre : _____

Tes Parents

6.- Si ton père est né au Sénégal, dans quelle région du Sénégal est-il né ?

- 01 région de Dakar
- 02 région de Thiès
- 03 région de Kaoloack
- 04 région de Diourbel
- 05 région de Louga
- 06 région de Saint-Louis
- 07 région de Matam
- 08 région de Ziguinchor
- 09 région de Kolda
- 10 région de Fatick
- 11 région de Tambacounda

7.- Si ta mère est née au Sénégal, dans quelle région du Sénégal est-elle née ?

- 01 région de Dakar
- 02 région de Thiès
- 03 région de Kaoloack
- 04 région de Diourbel
- 05 région de Louga
- 06 région de Saint-Louis
- 07 région de Matam
- 08 région de Ziguinchor
- 09 région de Kolda
- 10 région de Fatick

11 région de Tambacounda

8.- Si tu es né au Sénégal, dans quelle région du Sénégal es-tu né ?

- 01 région de Dakar
- 02 région de Thiès
- 03 région de Kaoloack
- 04 région de Diourbel
- 05 région de Louga
- 06 région de Saint-Louis
- 07 région de Matam
- 08 région de Ziguinchor
- 09 région de Kolda
- 10 région de Fatick
- 11 région de Tambacounda

NB :Poser d'abord les questions 11 à 15 p.10 si l'adolescente est née au Sénégal.

9.- Quel âge avais-tu lors de ton arrivée à Dakar?

ans

10.- Avec qui es-tu arrivé?

- 01 avec mes deux parents

AVEC MON PÈRE: (P=père)

- 02 Père seul
- 03 P+ ma mère était déjà ici depuis

_____ mois

- 04 P+ ma mère est restée là-bas
- 05 P+ ma mère est venue(viendra) me rejoindre

mois plus tard

- 06 P+ ma mère est décédée

AVEC MA MÈRE: (M=mère)

- 07 Mère seule
- 08 M+ mon père était déjà ici depuis

_____ mois

- 09 M+ mon père est restée là-bas

10 M+ mon père est venu(viendra) me rejoindre _____ mois plus tard

11 M+ mon père est décédé

SEUL: ... et en ce qui concerne mes 2 parents (P et M)

12 Seul (S=seul)

13 S+ mes deux parents étaient ici depuis _____ mois

14 S+ mon père était ici depuis _____ mois et ma mère est restée là-bas

15 S+ P ici depuis _____ mois et ma mère est venue (viendra) me rejoindre _____ mois plus tard

16 S+ M était ici depuis _____ mois et mon père est resté là-bas

17 S+ M ici depuis _____ mois et mon père est venu (viendra) me rejoindre _____ mois plus tard

18 S+ mes deux parents sont décédés

SEUL: (suite)

19 S+ mes deux parents sont restés là-bas

20 S+ P est décédé et ma mère était ici depuis _____ mois

21 S+ P est décédé et ma mère est venue (viendra) me rejoindre dans _____ mois

22 S+ P est décédé et ma mère est restée là-bas

23 S+ M est décédée et mon père était ici depuis _____ mois

24 S+ M est décédée et mon père est venu(viendra) me rejoindre dans _____ mois

25 S+ M est décédée et mon père est resté là-bas

AVEC D'AUTRES MEMBRES DE MA FAMILLE:(AM=autres membres)

26	AM+mes parents étaient ici depuis	___	___
___	mois		
27	AM+ P était ici depuis	___	___
___	mois		
	et ma mère est restée là-bas		
28	AM+ P ici depuis	___	___
___	mois	et	ma
	mère est venue (viendra) me rejoindre	___	___
___	mois		plus tard
29	AM+ M était ici depuis	___	___
___	mois	et	mon père est
	resté là-bas		
30	AM+ M était ici depuis	___	___
___	mois	et	mon
	père est venu (viendra) me rejoindre	___	___
___	mois		plus tard
31	AM+ mes deux parents sont décédés		
32	AM+ mes deux parents sont restés là-bas		
33	AM+ P est décédé et ma mère était ici depuis	___	___
___	mois		
34	AM+ P est décédé et ma mère est venue(viendra) me rejoindre dans	___	___
___	mois		
35	AM+ P est décédé et ma mère est restée là-bas		
36	AM+ M est décédée et mon père était ici depuis	___	___
___	mois		
37	AM+ M est décédée et mon père est venu(viendra) me rejoindre dans	___	___
___	mois		
38	AM+ M est décédée et mon père est resté là-bas		
<u>AVEC D'AUTRES PERSONNES:</u> (AP=autres personnes)			
39	AP+ mes parents étaient ici depuis	___	___
___	mois		

- 39bis AP+ mes parents sont restés là-bas
- 40 AP+ P était ici depuis _____
 _____ mois et ma
 mère est restée là-bas
- 41 AP+P ici depuis _____
 _____ mois et ma
 mère est venue (viendra) me rejoindre

 plus tard
- 42 AP+ M était ici depuis _____
 _____ mois et mon
 père est resté là-bas
- 43 AP+ M ici depuis _____
 _____ mois et mon
 père est venu (viendra) me rejoindre

 plus tard
- 44 AP+ mes deux parents sont décédés
- 45 AP+ P est décédé et ma mère était ici depuis _____
 _____ mois
- 46 AP+ P est décédé et ma mère est venue(viendra)
 me rejoindre dans _____

 _____ mois
- 47 AP+ P est décédé et ma mère est restée là-bas
- 48 AP+ M est décédée et mon père était ici depuis _____
 _____ mois
- 49 AP+ M est décédée et mon père est venu(viendra)
 me rejoindre dans _____

 _____ mois
- 50 AP+ M est décédée et mon père est resté là-bas

S.V.P. inscrire la réponse sur la feuille de codification en suivant ce
 protocole: _____

	MOIS P+ici	MOIS P+venir	MOIS M+ici	MOIS M+venir
->code				
->P ici de-				
	puis			
	___ mois			
			->P est venu	
			ou viendra	
			me rejoind-	
			re dans	
			___ mois	
			->M ici depuis	
			___ mois	
				->M est venu ou
				viendra me rejoindre
				dans ___ mois

QUESTIONS AJOUTÉES

- 11 Quel est le statut matrimonial actuel de ton père ?
- 01 monogame
 - 02 bigame
 - 03 polygame avec trois épouses
 - 04 polygame avec quatre épouses
 - 05 veuf
 - 06 divorcé
 - 07 célibataire
 - 08 décédé
- 12 Quel est le statut matrimonial actuel de ta mère ?
- 01 mariée, première et seule épouse
 - 02 mariée, première épouse avec co-épouse(s)
 - 03 mariée, deuxième épouse
 - 04 mariée, troisième épouse

- 05 mariée, quatrième épouse
 - 06 veuve
 - 07 divorcée
 - 08 décédée
 - 01 séparée (inclus mari absent pour cause de voyage)
 - 02 célibataire
- 13 Es-tu enfant unique ?
- 1 oui, je suis l'enfant unique de mes deux parents (sauter la question suivante)
 - 2 oui, je suis l'enfant unique de mon père
 - 3 oui, je suis l'enfant unique de ma mère
 - 4 non
- 14 Quel est ton rang dans la fratrie ?
- 1 aîné de toute la fratrie
 - 2 aîné des garçons (ou des filles)
 - 3 dernier né de toute la fratrie
 - 4 dernier né des garçons (ou des filles)/d'autres suivent
 - 5 autre rang (précisez) : _____
- 15 Appartiens-tu à une caste déterminée ?
- 1. gueweul (griot ou troubadour)
 - 2. teugue (bijoutier)
 - 3. oudé (cordonnier)
 - 4. diam (descendant d'esclave)
 - 5. guéér (noble)
 - 6. d'un seul côté (par un seul parent)
 - 7. autres :
 - 8. aucune

MASPAQ DATE ___ ___ ___
QASAQ, FAM JR MS
AN
Le Blanc et Gassama,2003 DATE NAIS. ___ ___ ___
JR MS
AN
NO. SUJET ___ ___ ___ ___

SEXE 1
MASCULIN
2 **FÉMININ**

MA FAMILLE

- 1.- Combien de fois as-tu déménagé durant ta vie? ___
- ___
- 2.- Quand tu rentres à la maison après l'école (ou le travail), y a-t-il un de tes parents ou un autre adulte à la maison?
- 1 toujours
 - 2 souvent
 - 3 de temps en temps
 - 4 jamais
- 3.- Fais-tu des sorties avec ta famille pour aller au cinéma pour assister à des événements sportifs ou tout simplement pour te réunir avec d'autres membres de ta famille?
- 1 plusieurs fois par mois
 - 2 1 ou 2 fois par mois
 - 3 moins de 1 fois par mois
 - 4 de temps en temps, c'est rare
 - 5 jamais

4.- Qu'est-ce que tu penses des jeunes de ton âge qui se sauvent de la maison pendant plus de 24 heures, plus d'une journée?

- 1 je trouve cela tout à fait correct
- 2 je trouve cela correct
- 3 je ne trouve pas cela correct
- 4 je ne trouve pas cela correct du tout
- 5 cela dépend des cas

5.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu à faire des travaux à la maison pour tes parents (comme faire le ménage ou la lessive, laver la vaisselle, ...)?

- 1 je ne fais jamais de tâche à la maison
- 2 1 ou 2 heures chaque semaine
- 3 entre deux et cinq heures par semaine
- 4 beaucoup d'heures chaque semaine

6.- Y a-t-il un règlement chez toi au sujet de l'heure où tu dois rentrer le soir?

- 1 oui
- 2 non

7.- Y a-t-il un règlement chez toi au sujet du temps que tu peux passer devant la télévision (ou aller regarder la télévision chez des voisins) ou aller rendre visite à des amis?

- 1 oui
- 2 non

8.- Y-a-t-il un règlement chez toi au sujet du temps qu'il te faut passer à faire tes devoirs, leçons et recherches?

- 1 oui
- 2 non

16.- Combien d'enfants vivent dans la même maison que toi:

- | | | | |
|----|--|-----|-----|
| a) | sœurs germaines..... | ___ | ___ |
| b) | demi-sœurs consanguines..... | ___ | ___ |
| c) | demi-sœurs utérines..... | ___ | ___ |
| d) | autres filles, préciser parenté :..... | ___ | ___ |
| e) | frères germains..... | ___ | ___ |
| f) | demi-frères consanguins..... | ___ | ___ |
| g) | demi-frères utérins..... | ___ | ___ |
| h) | autres garçons, préciser parenté..... | ___ | ___ |

Si aucun enfant vit avec l'adolescent, passez à la section

«mes parents»

À partir de maintenant, nous utiliserons l'expression «enfants qui vivent dans la même maison que toi» pour représenter les enfants que tu as identifié à la question précédente, qu'il s'agisse de tes frères et/ou sœurs ou des autres enfants des adultes qui vivent avec toi.

17.- Parles-tu, avec les enfants qui vivent dans la même maison que toi, de tes pensées et de ce que tu ressens (de ce qui te rend triste, joyeux, choqué ...)?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 souvent
- 4 toujours

18.- En dehors des repas, combien d'heures par semaine passes-tu avec les enfants qui vivent avec toi ?

- 1 je passe très peu de temps avec les enfants qui vivent avec moi ?
- 2 je passe un peu de temps avec les enfants qui vivent avec moi ?
- 3 je passe beaucoup de temps avec les enfants qui vivent avec moi ?
- 4 je suis toujours avec les enfants qui vivent avec moi ?
- 5 jamais

MES PARENTS

19.- Quel est l'âge de ta mère (naturelle ou adoptive) ?

___ ___

20.- Quel est l'âge de ton père (naturel ou adoptif) ?

___ ___

21.- Est-ce qu'un de tes deux parents (ou les deux), qu'il soit naturel ou adoptif, est décédé?

a) 1 oui (passer à b), puis à c))

2 non (aller à la question 22)

b) si ton père est décédé, depuis combien de temps? (no. d'années)

___ ___

c) si ta mère est décédée, depuis combien de temps? (no. d'années)

___ ___

22.- Quel est ton statut actuel?

a) je suis sous la garde de:

1 mes deux parents

2 ma mère seulement

3 mon père seulement

4 je vis une garde partagée (entre mes deux parents)

5 j'ai plus de 18 ans

6 je suis sous la garde du DPJ

7 autre garde _____

b) mes parents m'ont confié à

1 un autre membre de la famille :.....

2 un ami de longue date :.....

3 une connaissance

4 autre :.....

23.- Est-ce que tes deux parents naturels ou adoptifs se sont séparés?

- 1 oui (aller à la question 24)
- 2 non (aller à la question 29)

24.- Depuis combien de temps tes deux parents (naturels ou adoptifs) sont-ils séparés (ou ont-ils été séparés)? (n°.d'années) ___ ___

25.- Même s'ils sont séparés, arrive-t-il à tes parents (naturels ou adoptifs) de sortir ensemble (d'aller au cinéma, chez des amis, ...)?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

26.- Même s'ils sont séparés, tes parents (naturels ou adoptifs) ont-ils des loisirs en commun?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

27.- Même s'ils sont séparés, tes parents (naturels ou adoptifs) se disputent-ils devant toi?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

28.- Même s'ils sont séparés, arrive-t-il à tes parents (naturels ou adoptifs) de se donner des marques d'affection?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

MA SITUATION FAMILIALE

Nous parlons ici de la

situation de ta famille actuelle, qu'elle soit naturelle, adoptive ou de fait, ...:

29.- Tes parents (ou ceux qui les remplacent) sont-ils propriétaires ou locataires de l'endroit où tu habites?

- 1 propriétaires
- 2 locataires
- 3 je ne sais pas

30.- As-tu toujours vécu avec tes deux parents (naturels ou adoptifs)?

NOTE: Les courts séjours en CPEJ (centre d'accueil) ne sont pas considérés comme "vivre ailleurs qu'avec ses parents")

- 1 oui (aller à la question 41)
- 2 non (aller à la question suivante)

31.- Avec qui vis-tu actuellement?

- 01 avec mes deux parents (naturels ou adoptifs)
- 02 avec mon père seul
- 03 avec ma mère seule
- 04 avec mon père et son(ses)épouses(s)
- 05 avec ma mère et son nouvel époux
- 06 avec des personnes de ma parenté
- 07 en famille d'accueil
- 08 en appartement
- 09 en centre d'accueil ou en prison

10 garde partagée

11 autre: _____

32.- Depuis combien de temps vis-tu cette situation?(nombre de mois)
 — — —

33.- À combien de reprises as-tu vécu l'une ou l'autre des situations suivantes?

(Tu dois répondre pour chacune des possibilités)

- a) vivre avec mes deux parents (naturels ou adoptifs) _____
- b) vivre avec mon père seul _____
- c) vivre avec ma mère seule _____
- d) vivre avec mon père et son (ses)épouse(s) _____
- e) vivre avec ma mère et son nouvel époux _____
- f) vivre avec des personnes de ma parenté _____
- g) vivre en famille d'accueil _____
- h) vivre en appartement _____
- i) vivre en centre d'accueil (ou en foyer de groupe) _____
- j) vivre une garde partagée _____

34.- Si tu ne vis pas avec ta mère (naturelle ou adoptive), à quelle fréquence la vois-tu?

- 1 plusieurs fois par semaine
- 2 1 - 2 fois par semaine
- 3 quelques fois par mois
- 4 de temps en temps (à l'occasion)
- 5 jamais
- 6 ma mère est décédée

35.- Si tu ne vis pas avec ton père (naturel ou adoptif), à quelle fréquence le vois-tu?

- 1 plusieurs fois par semaine
- 2 1 - 2 fois par semaine

- 3 quelques fois par mois
 - 4 de temps en temps (à l'occasion)
 - 5 jamais
 - 6 mon père est décédé
- 36.- Est-ce que tu demeures avec deux adultes qui vivent ensemble (en couple)?
- 1 oui (aller à la question 37)
 - 2 non (aller aux consignes précédant la question 41)
- 37.- Arrive-t-il aux deux adultes qui vivent avec toi de sortir ensemble (d'aller au cinéma, chez des amis, ...)?
- 1 souvent
 - 2 plusieurs fois
 - 3 de temps en temps
 - 4 jamais
- 38.- Les deux adultes qui vivent avec toi ont-ils des loisirs en commun?
- 1 souvent
 - 2 plusieurs fois
 - 3 de temps en temps
 - 4 jamais
- 39.- Est-ce que les deux adultes qui vivent avec toi se disputent devant toi?
- 1 souvent
 - 2 plusieurs fois
 - 3 de temps en temps
 - 4 jamais
- 40.- Arrive-t-il aux deux adultes qui vivent avec toi de se donner des marques d'affection?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

MES PARENTS SIGNIFICATIFS

Vous devez donc

établir avec l'adolescent, compte tenu de la situation familiale qui vient d'être décrite, qu'elles sont les personnes qui lui servent de parents significatifs. Il s'agit des personnes qui ont eu un impact sur son mode de vie et sur les valeurs qu'il a intégrées.

Pour ce faire, vous devrez considérer des critères comme la durée de la relation ainsi que son caractère récent (les dernières années). Il ne s'agit pas de laisser l'adolescent se référer à ses seules émotions lorsque vous discutez avec lui de ses parents significatifs.

Les mots père, mère et parents se rapportent à ses vrais parents (naturels ou adoptifs) ou à d'autres adultes qui les remplacent (parents substitués) et que l'on appellera dorénavant : PARENTS SIGNIFICATIFS.

41.- Les parents significatifs sont:

01 mes deux parents (naturels ou adoptifs)

(si réponse 01 aller à la question 42 SAUF s'ils sont séparés, alors aller à la question 46)

02 ma mère (naturelle ou adoptive) seulement

03 ma mère substitut seulement

(si réponse 02 ou 03 aller à la question 46, p.8)

04 mon père (naturel ou adoptif) seulement

05 mon père substitut seulement

(si réponse 04 ou 05 aller à la question 80, p.15)

06 ma mère (naturelle ou adoptive) **et un père substitut**

07 mon père (naturel ou adoptif) **et une mère substitut**

08 ma mère substitut **et mon père substitut**

(si réponse 06, 07 ou 08 aller à la question suivante soit le #42)

09 je n'ai aucun parent significatif

(si réponse 09, aller à la section suivante)

Pour les questions #42 à #45, ne pas poser à nouveau si ces informations ont déjà été recueillies précédemment.

42.- Arrive-t-il à tes parents significatifs de sortir ensemble (d'aller au cinéma, chez des amis,...)?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

43.- Tes parents significatifs ont-ils des loisirs en commun?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

44.- Tes parents significatifs se disputent-ils devant toi?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

45.- Arrive-t-il à tes parents significatifs de se faire des marques d'affection?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

**SI PAS DE MÈRE SIGNIFICATIVE, PASSER AUX INFORMATIONS
CONCERNANT LE PÈRE SINON À LA SECTION SUIVANTE:**

MA MÈRE

Que tu vives ou non avec ta mère significative (naturelle, adoptive ou substitut - qu'elle vive seule ou en couple-), réponds aux questions suivantes:

46.- Quel est l'âge de ta mère significative?

— —

MES RELATIONS AVEC MA MÈRE:

47.- Ta mère sait-elle où tu es quand tu es en dehors de la maison?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

48.- Ta mère sait-elle avec qui tu es quand tu es en dehors de la maison?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

49.- Te sens-tu rejeté (pas aimé) par ta mère?

- 1 souvent

- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

50.- Avec ta mère parles-tu de ce que tu vas faire quand tu seras plus grand?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

51.- Parles-tu, avec ta mère, de tes pensées et de ce que tu ressens?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

52.- Ta mère te dit-elle ce qu'elle pense et ce qu'elle ressent (si elle est triste, joyeuse, choquée ...)?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

53.- En dehors des repas, combien d'heures par semaine ta mère passe-t-elle avec la famille?

- 1 pas du tout
- 2 1 ou 2 heures chaque semaine
- 3 plusieurs heures chaque semaine
- 4 beaucoup d'heures chaque semaine

54.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu à discuter, à parler avec ta mère?

- 1 pas du tout
- 2 1 ou 2 heures chaque semaine
- 3 plusieurs heures chaque semaine
- 4 beaucoup d'heures chaque semaine

55.- Sors-tu avec ta mère pour aller au marché, assister à des événements sociaux ou autres événements familiaux?

- 1 plusieurs fois par mois
- 2 1 ou 2 fois par mois
- 3 moins de 1 fois par mois
- 4 de temps en temps, c'est rare
- 5 jamais

56.- Quand tu ne sais pas pourquoi ta mère fait des règlements, est-ce qu'elle t'en explique les raisons?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

57.- Quand tu ne sais pas pourquoi ta mère demande certaines choses, ta mère te les explique-t-elle?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

58.- Si tu endommageais ou détruisais par exprès, la propriété publique ou privée qui ne t'appartenait pas et que ta mère l'apprenait, qu'est-ce qu'elle ferait?

- 1 Elle ne ferait rien
- 2 Elle en discuterait sérieusement avec moi
- 3 Elle me ferait des reproches sans me donner de punition
- 4 Elle m'imposerait des punitions

59.- Si tu prenais de la marijuana ou du haschich et que ta mère l'apprenait, qu'est-ce qu'elle ferait?

- 1 Elle ne ferait rien
- 2 Elle en discuterait sérieusement avec moi
- 3 Elle me ferait des reproches sans me donner de punition
- 4 Elle m'imposerait des punitions

60.- Si tu prenais quelque chose sans payer dans un magasin et que ta mère l'apprenait, qu'est-ce qu'elle ferait?

- 1 Elle ne ferait rien
- 2 Elle en discuterait sérieusement avec moi (Inclut: demander de rapporter au magasin)
- 3 Elle me ferait des reproches dans me donner de punition
- 4 Elle m'imposerait des punitions

61.- Ta mère fait-elle des règlements qui ne te paraissent pas justes ?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

62.-

63.- Arrive-t-il à ta mère de te punir en te tapant ou en te frappant?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

64.- Arrive-t-il à ta mère de te punir en ne te permettant pas de faire des choses que tu voudrais faire?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

65.- Arrive-t-il à ta mère de te féliciter, de t'encourager pour des choses que tu as faites?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

66.- Arrive-t-il à ta mère de te punir en te chicanant tout le temps?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

67.-

68.- Arrive-t-il à ta mère de te punir en t'appelant par de vilains noms?

- 1 jamais

- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

69.- Les fois où tu t'es saoulé (ou drogué ou as fumé), quelle a été la réaction de ta mère?

- 1 je ne me suis jamais saoulé
- 2 elle ne le sait pas
- 3 elle m'a approuvé
- 4 elle n'a rien fait
- 5 elle m'a fait des reproches
- 6 elle m'a puni (peut inclure les coups)

70.- As-tu déjà eu honte de ta mère?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

71.- Ta mère semble-t-elle se rendre compte de ce que tu penses, de ce que tu ressens (de ce qui te rend triste, joyeux, choqué ...)?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

72.- Peux-tu dire que ta mère ne prend jamais de bière ou d'alcool ou ne fume pas la cigarette?

- 1 elle ne prend jamais de bière et d'alcool ni ne fume la cigarette
- 2 elle en boit de temps en temps

- 3 elle en boit souvent
- 4 elle en boit toujours

73.- Aimerais-tu avoir les qualités et les défauts de ta mère?

- 1 tout à fait
- 2 pour la plupart des choses
- 3 pour certaines choses
- 4 pas du tout

74.- Est-ce que ta mère dit: "Il n'y a pas de mal à passer à côté de la loi si l'on ne se fait pas prendre"?

- 1 elle le dit toujours
- 2 elle le dit souvent
- 3 elle le dit de temps en temps
- 4 elle ne le dit jamais

MA MÈRE ET LE TRAVAIL

75.- Est-ce que ta mère travaille actuellement à l'extérieur de la maison?

(OU a-t-elle travaillé depuis les 3 dernières années)

- 1 oui, à temps plein
- 2 oui, à temps partiel
- 3 non, elle ne travaille pas à l'extérieur

76.- Si ta mère travaille actuellement à l'extérieur de la maison ou si elle a déjà eu un emploi au cours des deux ou trois dernières années, soit à temps plein, soit à temps partiel, décris son emploi:

Décris l'emploi le plus précisément possible et indique le genre d'endroit où elle travaille (travaillait).

Exemples:

Emploi: commis-vendeuse
représentante

emploi:

Endroit: dans un grand magasin à rayons
grosse Quel est (était) son emploi?

endroit: pour une

À quel genre d'endroit travaille-t-elle (travaillait-elle)?

77.- Ne codifier qu'un seul emploi

7-sans emploi

- 1- Mécanicienne automobile
- 2- Horlogère
- 3- Menuisier métallique
- 4- Menuisier bois
- 5- Menuisier ébéniste
- 6- Soudeur
- 7- Plombier
- 8- Électricienne bâtiment
- 9- Électricienne automobile
- 10- Réparatrice radio-TV
- 11- Sculpteur
- 12- Cordonnier
- 13- Bijoutière
- 14- Tôlier
- 15- Vulganisateur
- 16- Frigoriste
- 17- Tailleur, couturière
- 18- Coiffeuse
- 19- Peintre
- 20- Maçon
- 21- Tapissière
- 22- Travailleur journalier dans tous les domaines et services
- 23- Vendeuse
- 37- Professeur d'université
- 38- Inspectrice de l'enseignement
- 39- Psychologue-conseillère
- 40- Éducatrice spécialisée
- 41- Agent sanitaire, aide sociale
- 42- Infirmière d'État
- 43- Sage-femme d'État
- 44- Technicienne de prothèse dentaire, technicienne de laboratoire
- 45- Technicienne supérieur de santé
- 46- Médecin généraliste
- 47- Médecin spécialiste
- 48- Médecin militaire
- 49- Secrétaire, secrétaire de direction
- 50- Agent technique des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime

- 24- Femme de ménage
- 25- Gardienne
- 26- Chauffeur
- 27- Restauratrice
- 28- Marabout-charlatan

Secteur formel (formation diplomante)

- 29- Institutrice vacataire ou volontaire
- 30- Institutrice contractuelle
- 31- Institutrice en alphabétisation, monitrice ou aide
- 32- Institutrice adjointe, monitrice, éducatrice préscolaire
- 33- Institutrice titulaire, monitrice, maîtresse
- 34- Professeur d'enseignement moyen
- 35- Professeur d'enseignement secondaire
- 36- Professeur agrégée
- 51- Technicienne supérieur des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime
- 52- Préposée aux douanes, agent préposé des douanes ou officier des douanes
- 53- Gardien de la paix, de prison
- 54- Officier de police (ou de gendarmerie)
- 55- Inspectrice de police (ou de gendarmerie)
- 56- Commissaire de police (ou de gendarmerie)
- 57- Marin de la marine marchande, matelot
- 58- Militaire, homme de troupe
- 59- Militaire, sous-officier ou officier
- 60- Gendarme
- 61- Sapeur-pompier
- 62- Technicienne supérieure

- | | |
|--|----------------------------|
| 63- Ingénieur | 68- Magistrat |
| 64- Artiste | 69- Avocat |
| 65- Service hôtelier (cuisine,
restaurant, bar, etc.) | 70- Administratrice civile |
| 66- Greffière | 71- Diplomate |
| 67- Auxiliaire de justice (clerc,
notaire, huissier) | |

78.-

79.-

SI PAS DE PÈRE SIGNIFICATIF, ALLER À LA SECTION SUIVANTE:

MON PÈRE

Que tu vives ou non avec ton père significatif (naturel, adoptif ou substitut-qu'il vive seul ou en couple-), réponds aux questions suivantes:

80.- Quel est l'âge de ton père significatif?

MES RELATIONS AVEC MON PÈRE:

81. Ton père sait-il où tu es quand tu es en-dehors de la maison?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

82.- Ton père sait-il avec qui tu es quand tu es en dehors de la maison?

- 1 toujours
- 2 souvent

- 3 de temps en temps
- 4 jamais

83.- Te sens-tu rejeté (pas aimé) par ton père?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

84.- Avec ton père parles-tu de ce que tu vas faire quand tu seras plus grand?

- 1 souvent
- 2 plusieurs fois
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

85.- Parles-tu, avec ton père, de tes pensées et de ce que tu ressens?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

86.- Ton père te dit-il ce qu'il pense et ce qu'il ressent (s'il est triste, joyeux, choqué ...)?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

87.- En dehors des repas, combien d'heures par semaine ton père passe-t-il avec la famille?

- 1 pas du tout
- 2 1 ou 2 heures chaque semaine

- 3 plusieurs heures chaque semaine
- 4 beaucoup d'heures chaque semaine

88.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu à discuter, à parler avec ton père?

- 1 je ne discute jamais avec mon père
- 2 1 ou 2 heures chaque semaine
- 3 plusieurs heures chaque semaine
- 4 beaucoup d'heures chaque semaine

89.- Sors-tu avec ton père pour aller au cinéma, assister à des événements sportifs ou te réunir en famille?

- 1 plusieurs fois par mois
- 2 1 ou 2 fois par mois
- 3 moins de 1 fois par mois
- 4 de temps en temps, c'est rare
- 5 jamais

90.- Quand tu ne sais pas pourquoi ton père fait des règlements, est-ce qu'il t'en explique les raisons?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

91.- Quand tu ne sais pas pourquoi ton père demande certaines choses, ton père te les explique-t-il?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

92.- Si tu endommageais ou détruisais par exprès, la propriété publique ou privée qui ne t'appartenait pas et que ton père l'apprenait, qu'est-ce qu'il ferait?

- 1 Il ne ferait rien
- 2 Il en discuterait sérieusement avec moi
- 3 Il me ferait des reproches sans me donner de punition
- 4 Il m'imposerait des punitions

93.- Si tu prenais de la marijuana ou du haschich et que ton père l'apprenait, qu'est-ce qu'il ferait?

- 1 Il ne ferait rien
- 2 Il en discuterait sérieusement avec moi
- 3 Il me ferait des reproches sans me donner de punition
- 4 Il m'imposerait des punitions

94.- Si tu prenais quelque chose sans payer dans un magasin et que ton père l'apprenait, qu'est-ce qu'il ferait?

- 1 Il ne ferait rien
- 2 Il en discuterait sérieusement avec moi (Inclus: demander de rapporter au magasin)
- 3 Il me ferait des reproches sans me donner de punition
- 4 Il m'imposerait des punitions

95.- Ton père fait-il des règlements qui ne te paraissent pas justes ?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

96.-

97.- Arrive-t-il à ton père de te punir en te tapant ou en te frappant?

- 1 jamais

- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

98.- Arrive-t-il à ton père de te punir en ne te permettant pas de faire des choses que tu voudrais faire?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

99.- Arrive-t-il à ton père de te féliciter, de t'encourager pour des choses que tu as faites?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

100.- Arrive-t-il à ton père de te punir en te chicanant tout le temps?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

101.-

102.- Arrive-t-il à ton père de te punir en t'appelant par de vilains noms?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 plusieurs fois
- 4 souvent

103.- Les fois où tu t'es saoulé ou fumé ou drogué, quelle a été la réaction de ton père?

- 1 je ne me suis jamais saoulé
- 2 il ne le sait pas
- 3 il m'a approuvé
- 4 il n'a rien fait
- 5 il m'a fait des reproches
- 6 il m'a puni

104.- As-tu déjà eu honte de ton père?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

105.- Ton père semble-t-il se rendre compte de ce que tu penses, de ce que tu ressens (de ce qui te rend triste, joyeux, choqué ...)?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

106.- Peux-tu dire que ton père ne prend jamais de bière ou d'alcool?

- 1 il ne prend jamais de bière et d'alcool
- 2 il en boit de temps en temps
- 3 il en boit souvent
- 4 il en boit toujours

107.- Aimerais-tu avoir les qualités et les défauts de ton père?

- 1 tout à fait
- 2 pour la plupart des choses

- 3 pour certaines choses
- 4 pas du tout

108.- Est-ce que ton père dit: "Il n'y a pas de mal à passer à côté de la loi si l'on ne se fait pas prendre"?

- 1 il le dit toujours
- 2 il le dit souvent
- 3 il le dit de temps en temps
- 4 il ne le dit jamais

MON PÈRE ET LE TRAVAIL

109.- Est-ce que ton père travaille actuellement à l'extérieur de la maison?

(OU a-t-il travaillé depuis les 3 dernières années)

- 1 oui, à temps plein
- 2 oui, à temps partiel
- 3 non, il ne travaille pas à l'extérieur

110.- Quel est l'emploi ou l'occupation de ton père?

**S'il a plus d'un emploi, indique celui auquel il consacre le plus de temps.
S'il est sans emploi, à sa retraite, ou décédé, indique ce qu'il faisait principalement.**

Décris l'emploi le plus précisément possible et indique le genre d'endroit où ton père travaille (travaillait) :

Exemples:

Emploi: commis-vendeur

emploi: représentant

Endroit: dans un grand magasin à rayon

endroit: pour une grosse
compagnie d'assurance

Quel est (était) son emploi? À quel genre d'endroit travaille-t-il (travaillait-il)?

- 28- Instituteur vacataire ou volontaire
 29- Instituteur contractuel
 30- Instituteur en alphabétisation, moniteur ou aide
 31- ~~Instituteur adjoint, moniteur, éducateur préscolaire~~
 32- Instituteur titulaire, moniteur, maître
 33- Professeur d'enseignement moyen
 34- Professeur d'enseignement secondaire
 35- Professeur agrégé
 36- Professeur d'université
 37- Inspecteur de l'enseignement
 38- Psychologue-conseiller
 39- Éducateur spécialisé
 40- Agent sanitaire, aide social
 41- Infirmier d'État
 42- Sage-femme d'État
 43- Technicien de prothèse dentaire, technicien de laboratoire
 44- Technicien supérieur de santé
 45- Médecin généraliste
 46- Médecin spécialiste
 47- Secrétaire, secrétaire de direction
 48- Agent technique des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime
 49- Technicien supérieur des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime
 50- Préposé des douanes, agent préposé des douanes ou officier des douanes
 51- Gardien de la paix, de prison
 52- Officier de police (ou de gendarmerie)
 53- Inspecteur de la police (ou de la gendarmerie)
 54- Commissaire de police (ou de gendarmerie)

Ne codifier qu'un seul emploi

77- sans emploi

Secteur informel (Artisanat)

- 1- Mécanicien (automobile)
- 2- Horloger
- 3- Menuisier métallique
- 4- Menuisier bois
- 5- Menuisier ébéniste
- 6- Soudeur
- 7- Plombier
- 8- Électricien bâtiment
- 9- Électricien automobile
- 10- Réparateur radio-TV
- 11- Sculpteur
- 12- Bijoutier
- 13- Tôlier
- 14- Vulganisateur
- 15- Frigoriste
- 16- Tailleur
- 17- Coiffeur
- 18- Peintre
- 19- Maçon
- 20- Tapissier
- 21- Travailleur journalier dans tous les domaines et services
- 22- Vendeur
- 23- Homme de ménage (ou homme à tout faire, boy)
- 24- Gardien
- 25- Chauffeur
- 26- Restaurateur
- 27- Marabout-charlatan

Secteur formel (formation diplomante)

- 55- Marin de la marine marchande,
matelot
- 56- Militaire, homme de troupe
- 57- Militaire, sous-officier ou
officier
- 58- Gendarme
- 59- Sapeur-pompier
- 60- Technicien supérieur
- 61- Ingénieur
- 62- Artiste
- 63- Service hôtelier (cuisine,
restaurant, bar, etc.)
- 64- Greffier
- 65- Auxiliaire de justice (clerc,
notaire, huissier)
- 66- Magistrat
- 67- Avocat
- 68- Administrateur civil
- 69- Diplomate

MASPAS

DATE _____

QASAQ, ÉCOTRA

JR

MS

AN

Le Blanc et Gassama, 2003

DATE NAIS. _____

JR

MS

AN

NO. SUJET _____

SEXE 1

MASCULIN

2

FÉMININ

L'ÉCOLE OU LE
TRAVAIL

L'ÉCOLE

L'ÉCOLE PRIMAIRE

1.- As-tu fait la maternelle ou une garderie éducative avant d'aller à l'école française?

1 oui, une année

2 oui, deux années

3 oui, trois années

4. oui, plus de 3 ans : _____

5. non, je n'ai pas fait de maternelle ou de garderie éducative

6. je ne suis pas allé à l'école française (aller à la question sur l'école coranique)

ECOTRA

2.- As-tu déjà doublé une (ou des) année(s) au primaire ?

- 1 Oui (aller à la question 3)
- 2 Non (aller à la question 4 puis 6)

3.- Quelle(s) année(s) as-tu repris ?

<u>1ière fois</u>	<u>2ème fois</u>	<u>Plus de</u>
<u>deux années</u>		
a) 1 Cours d'Initiation (CI)	b) 1 cours d'initiation (CI)	c) 1
oui		
2 Cours préparatoire (CP)	2 cours préparatoire (CP)	2
non		
3 Cours élémentaire 1 (CE1)	3 cours élémentaire 1(CE1)	
4 Cours élémentaire 2 (CE2)	4 cours élémentaire 2 (CE2)	
5 Cours moyen 1 (CM1)	5 cours moyen 1 (CM1)	
6 Cours moyen 2 (CM2)	6 cours moyen 2 (CM2)	

4. Quel est le niveau le plus élevé que tu aies atteint au primaire ?

- 1 CI
- 2 CP
- 3 CE1
- 4 CE2
- 5 CM1
- 6 CM2

5.- Après l'année(les) où tu as redoublé, qu'est-il arrivé ?

- 1 J'ai continué en classe régulière avec l'aide spéciale de quelqu'un (ex. répétiteur à la maison, cours du soir, etc.)
- 2 J'ai continué en classe régulière sans aucune aide spéciale
- 3 J'ai abandonné l'école et je suis entré en formation professionnelle
- 4 J'ai abandonné l'école et j'ai travaillé
- 5 J'ai abandonné l'école et je suis entrée à l'école coranique ou franco-arabe
- 6 J'ai abandonné l'école et je suis resté à la maison
- 7 Autre : _____
- 8 Je n'ai pas redoublé

ECOTRA

6.- Es-tu allé jusqu'au niveau de l'école secondaire ?

1 oui

2 non

7.- Si oui, as-tu déjà doublé une (ou des) année(s) au secondaire?

1 Oui (aller à la question 8)

2 Non (aller à la question 10)

8.- Quelle(s) année(s) as-tu repris ?

	<u>1ière fois</u>	<u>2 ième fois</u>	<u>Plus _____ de</u>
<u>deux années</u>			
a) 1 sixième		b) 1 sixième	c) 1 oui
2 cinquième		2 cinquième	2 non
3 quatrième		3 quatrième	
4 troisième		4 troisième	
5 seconde		5 seconde	
6 première		6 première	
7 terminale		7 terminale	

9.

10.- Après l'année(les) où tu as redoublé, qu'est-il arrivé ?

1 J'ai continué en classe régulière avec l'aide spéciale de quelqu'un
(ex : répétiteur à la maison, cours du soir, etc.)

2 J'ai continué en classe régulière sans aucune aide spéciale

3 J'ai abandonné l'école régulière pour entrer en formation professionnelle

4 J'ai abandonné l'école et je suis entré dans le secteur professionnel

5 J'ai abandonné l'école et je suis resté à la maison

6 Autre : _____

7 Je n'ai pas redoublé

11.- As-tu toujours été au même niveau dans toutes les matières de base?

1 Oui

2 Non, j'avais de meilleurs résultats dans les disciplines scientifiques

3 Non, j'avais de meilleurs résultats dans les disciplines littéraires

4 Autres : _____

ECOTRA

12.-

13.-

14.- Quel niveau scolaire le plus élevé as-tu atteint au secondaire?

- 1 sixième
- 2 cinquième
- 3 quatrième
- 4 troisième
- 5 seconde
- 6 première
- 7 terminale

15.- Pendant, à peu près, combien d'années ton père est-il allé à l'école?

16.- Pendant, à peu près, combien d'années ta mère est-elle allée à l'école?

17.- Es-tu présentement inscrit dans une école à temps plein?

- 1 oui (aller à la question 19)
- 2 non (aller à la question 18)

18.- Quelle situation décrit le mieux ton cheminement scolaire?

E 1 J'ai laissé l'école, mais je compte y retourner sous peu
(poser les questions 19 à 39 inclus.)

E 2 J'ai été mis à la porte (inclus ceux qui sont à la recherche d'une école)
(poser les questions 19 à 39 inclus.)

E 3 J'étais inscrit à l'école avant d'être placé
(poser les questions 19 à 39 inclus.)

E 4 J'ai abandonné l'école depuis moins d'un an et je n'ai pas travaillé
depuis (poser les questions 19 à 44 inclus.)

ECOTRA

- E+T 5 J'ai abandonné l'école depuis moins d'un an et j'ai travaillé depuis
(aller à la question 19 et continuer jusqu'à
la fin)
- ∅ 6 J'ai abandonné l'école depuis plus d'un an et je n'ai pas travaillé
depuis (aller à la question 40 puis continuer
jusqu'à 44)
- T 7 J'ai abandonné l'école depuis plus d'un an et j'ai travaillé depuis
(aller à la question 40 puis continuer jusqu'à la
fin)

JE SUIS PRÉSENTEMENT INSCRIT À L'ÉCOLE

19.- Aimes-tu l'école ?

- 1 j'aime beaucoup l'école
- 2 j'aime l'école
- 3 je n'aime pas l'école
- 4 je n'aime pas du tout l'école

20.- Dans quel type de classe es-tu présentement (étais-tu)?

- 1 Une classe régulière
- 2 Une classe au secteur professionnel (formation professionnelle)
- 5 Une classe d'enseignement aux adultes
- 6 Autres : _____ -

21.- Habituellement, combien d'heures par jour passes-tu à faire tes devoirs, tes leçons et tes recherches à l'école et à la maison?

- 1 2 heures ou plus chaque jour
- 2 entre 1 heure et 2 heures chaque jour
- 3 moins d'une heure chaque jour
- 4 je n'ai pas de devoir, de leçon ou de recherche tous les jours

ECOTRA

22.- Au cours de cette année scolaire, quelles sont tes notes (moyenne) en français? _____

23.- Au cours de cette année scolaire, quelles sont tes notes (moyenne) en mathématiques ? _____

24.- En pensant à tes notes, comment te classes-tu par rapport aux autres élèves de ton école qui ont ton âge?

- 1 je suis parmi les meilleurs
- 2 je suis au-dessus de la moyenne
- 3 je suis dans la moyenne
- 4 je suis en dessous de la moyenne
- 5 je suis parmi les moins bons

25.- Quelles notes moyennes te sens-tu capable d'obtenir dans toutes les matières?

- 1 18 sur 20 et plus
- 2 entre 15 et 18 sur 20
- 3 entre 12 et 15 sur 20
- 4 entre 10 et 12 sur 20
- 5 entre 7 et 10 sur 20
- 6 entre 5 et 7 sur 20
- 7 5 sur 20 et moins

26.- Jusqu'à quel point est-ce important pour toi d'avoir de bonnes notes?

- 1 pas important du tout
- 2 assez important
- 3 important
- 4 très important

27.- As-tu l'impression que tu fais ton possible à l'école?

ECOTRA

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 souvent
- 4 toujours

28.- En général, lorsque tes parents ne sont pas contents de tes notes, que font-ils?

- 1 ils ne font rien
- 2 ils en parlent sérieusement avec moi
- 3 ils me font des reproches sans me donner de punition
- 4 ils me donnent des punitions
- 5 j'obtiens toujours les notes qui les satisfont
- 6 renforcement positif i.e. accord des parents avec la situation

29.-

30.- Si cela ne dépendait que de toi, jusqu'où aimerais-tu continuer d'aller à l'école plus tard?

- 1 je ne veux pas terminer le secondaire (ou le primaire suivant le cas)
- 2 je veux obtenir mon DFEM(diplôme de fin d'études moyennes)
- 8 je veux aller jusqu'au baccalauréat ou à l'Université
- 9 je voudrais faire (ou terminer) ma formation professionnelle
- 4 cela ne me fait rien, cela ne me dérange pas

31.- As-tu l'impression que les professeurs te surveillent tout le temps?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 souvent
- 4 toujours
- 5 cela dépend du professeur

32.- As-tu l'impression qu'il t'est difficile de te concentrer, de t'appliquer en classe ainsi que sur tes devoirs et tes leçons?

- 1 jamais

ECOTRA

- 2 de temps en temps
- 3 souvent
- 4 toujours

33.- Te sens-tu nerveux et tendu, "stressé" à l'école?

- 1 jamais
- 2 de temps en temps
- 3 souvent
- 4 toujours

34.- Est-ce que cela te fait quelque chose, ce que le professeur pense de toi?

- 1 cela me fait vraiment quelque chose
- 2 cela me fait quelque chose
- 3 cela ne me fait rien
- 4 cela ne me fait rien du tout
- 5 cela dépend du professeur

35. -

36.- Participes-tu aux activités sportives à l'école en dehors des cours?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

37.- Participes-tu aux activités culturelles à l'école en dehors des cours?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

38.- Est-ce qu'il t'arrive de parler, discuter avec l'un ou l'autre de tes professeurs?

- 1 jamais

ECOTRA

- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

39.- À ton école, jusqu'à quel point est-ce facile d'obtenir de l'aide de tes professeurs quand un étudiant a des difficultés dans ses études?

- 1 très facile
- 2 assez facile
- 3 assez difficile
- 10 très difficile

R
A
P
P
E
L

PASSER À LA SECTION SUIVANTE SAUF CEUX QUI ONT ABANDONNÉ L'ÉCOLE

J'AI ABANDONNÉ L'ÉCOLE

40.- Depuis combien de mois as-tu quitté l'école?

41.- Pourquoi as-tu quitté l'école ?

- 01 Je n'ai pas obtenu mon CEPE (Certificat d'études primaires)
- 02 Je n'ai pas obtenu mon DFEM
- 02 J'ai trouvé un emploi qui me convenait
- 03 J'en avais marre d'aller à l'école
- 04 J'avais des mauvaises notes et j'étais trop en retard / aux autres
- 05 J'avais besoin d'argent
- 06 J'étais malade (ou accidenté)
- 07 J'avais des problèmes familiaux et/ou avec les institutions sociales

ECOTRA

(inclut les cas de grossesse, les placements répétés,...)

08 Mes études ne correspondaient plus à mes goûts, à mes aspirations

09 Continuer mes études ne me garantissait pas davantage un emploi

10 On m'a mis à la porte

11 C'était trop violent, il y avait trop de batailles, je ne pouvais pas vivre cette situation

42.- Quelle situation décrit le mieux ce que tu comptes faire dans l'avenir, par rapport à l'école?

1 J'ai laissé l'école, mais je compte y retourner en octobre ou dès que cela sera possible

2 J'ai été mis à la porte et je me cherche une école

3 Je ne sais pas à quel moment, mais j'ai l'intention de continuer un jour mes études

4 Je n'ai pas l'intention de retourner à l'école

43.- Quelle a été la réaction de tes parents quand tu as décidé d'abandonner tes études?

1 aucune réaction

2 ils m'ont critiqué

3 ils ont essayé de me convaincre de continuer

4 ils voulaient me forcer à y aller

5 mes parents m'ont demandé d'abandonner mes études

6 ils ont accepté à condition que j'aie travaillé

44.- Depuis que tu as quitté l'école, as-tu travaillé?

1 oui (aller à la question 46)

2 non (aller à la question 45)

45 - Est-ce que tu te cherches du travail actuellement?

1 oui (passer à la section suivante)

ECOTRA

- 2 non (passer à la section suivante)

LE TRAVAIL

J'AI LAISSÉ L'ÉCOLE ET JE SUIS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (s'applique aussi aux situations d'apprentissage)

46.- Travailles-tu actuellement (As-tu travaillé depuis que tu as quitté l'école)?

- 1 oui, à temps partiel (passer à la question 48)
- 2 oui, à temps plein (passer à la question 48)
- 3 non, je ne travaille pas mais c'est déjà arrivé depuis que j'ai quitté

l'école (passer à la question 47)

47.- Est-ce que tu te cherches du travail actuellement:

- 1 oui
- 2 non

48.- Aimes-tu ton travail? (Aimais-tu ton travail) (on parle ici du dernier emploi)

- 1 j'aime beaucoup mon travail
- 2 j'aime mon travail
- 3 je suis indifférent(e) à mon travail
- 4 je n'aime pas mon travail
- 5 je n'aime pas du tout mon travail

49.- Depuis combien de mois travailles-tu (combien de mois as-tu travaillé)? ____

50.- Quel est ton emploi (ou le dernier que tu as eu)?

Si tu as plus d'un emploi, indique celui auquel tu consacres (ais) le plus de temps. Décris-le le plus précisément possible et indique le genre d'endroit où tu travailles (ais).

Exemples:

ECOTRA

Emploi: vendeur (se) de souliers
caissier(ère)

emploi:

Endroit: dans un grand magasin à rayons
banque

endroit: dans une

Ton emploi: 1) _____

2) _____

3) _____

L'endroit: 1) _____

2) _____

3) _____

51.- Ne codifier qu'un seul chiffre

77- sans emploi

72- Mécanicien (automobile)

73- Horloger

74- Menuisier métallique

75- Menuisier bois

76- Menuisier ébéniste

77- Soudeur

78- Plombier

79- Électricien bâtiment

80- Électricien automobile

81- Réparateur radio-TV

82- Sculpteur

83- Cordonnier

84- Bijoutier

85- Tôlier

86- Vulgarisateur

87- Frigoriste

88- Tailleur

89- Coiffeur

90- Peintre

91- Maçon

92- Tapissier

**93- Travailleur journalier dans tous
les domaines et services**

23- Vendeur

24- Femme ou homme de ménage

25- Gardien

26- Chauffeur

27- Restaurateur ou restauratrice

28- Marabout-charlatan

Secteur formel (formation diplomante)

29 Instituteur(trice) vacataire ou
volontaire

30- Instituteur(trice) contractuel

31- Instituteur(trice) alphabétiseur,
moniteur(trice) ou aide

31- Instituteur(trice) adjoint,
moniteur, éducateur(trice)

préscolaire

ECOTRA

- | | |
|--|---|
| 33-Instituteur(trice) titulaire, moniteur(trice), maître(resse) | 53-Officier de police (ou de gendarmerie) |
| 34-Professeur d'enseignement moyen | 54-Inspecteur de la police (ou de la gendarmerie) |
| 35-Professeur secondaire | 55-Commissaire de police (ou de gendarmerie) |
| 36-Professeur agrégé(e) | 56-Marin de la marine marchande, matelot |
| 37-Professeur d'université | 57-Militaire, homme de troupe |
| 38-Inspecteur(trice)de l'enseignement | 58-Militaire, sous-officier ou officier |
| 39-Psychologue-conseiller(ère) | 59-Gendarme |
| 40-Éducateur(trice) spécialisé(e) | 60-Sapeur-pompier |
| 41-Agent sanitaire, aide social | 61-Technicien supérieur |
| 42-Infirmier d'État | 62-Ingénieur |
| 43-Sage-femme d'État | 63-Artiste |
| 44-Technicien de prothèse dentaire, technicien de laboratoire | 64-Service hôtelier |
| 45-Technicien supérieur de santé | 65-Greffier |
| 46-Médecin généraliste | 66-Auxiliaire de justice (clerc, notaire, huissier) |
| 47-Médecin spécialiste | 67-Magistrat |
| 48-Secrétaire, secrétaire de direction | 68-Avocat |
| 49-Agent technique des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime | 69-Administrateur civil |
| 50-Technicien supérieur des eaux et forêts, de l'horticulture, de l'élevage, de pêche maritime | 70-Diplomate |
| 51-Préposé des douanes, agent préposé des douanes ou officier des douanes | |
| 52-Gardien de la paix, de prison | |

52.- Combien gagnes-tu?(au choix, en francs CFA)

par mois ___ ___ ___

par jour ___ ___ ___

53.- Depuis que tu es sur le marché du travail, as-tu déjà été sans emploi?

1 oui (aller à la question 54)

2 non (aller à la question 55)

54.- Combien de mois as-tu été sans emploi (Depuis combien de mois es-tu sans emploi)?

___ ___

55.-

56.- As-tu déjà reçu une allocation pour un accident du travail?

1 jamais

2 oui, avant les 12 derniers mois

3 oui, durant les 12 derniers mois

4 oui, avant et durant les 12 derniers mois

57.- Jusqu'à quel point est-ce important pour toi d'être productif au travail?

1 pas important du tout

2 assez important

3 important

4 très important

58.- A ton travail, jusqu'à quel point est-ce facile d'obtenir de l'aide de tes patrons (contremaîtres, superviseurs) quand un employé a de la difficulté?

1 très facile

2 assez facile

3 assez difficile

4 très difficile

59.- Au travail, as-tu l'impression que les patrons (contremaîtres, superviseurs) sont sur ton dos, te surveillent tout le temps?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

60.- Au travail, as-tu l'impression que tu fais ton possible?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

61.- Au travail, as-tu l'impression qu'il t'est difficile de te concentrer?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

62.- Au travail, as-tu l'impression que tu te sens nerveux, tendu, stressé?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

63.- Est-ce qu'il t'arrive de parler, discuter, avec l'un ou l'autre de tes patrons?

- 1 jamais
- 2 occasionnellement
- 3 habituellement
- 4 toujours

64.- Est-ce que cela te fait quelque chose ce que les patrons pensent de toi?

- 1 cela me fait vraiment quelque chose
- 2 cela me fait quelque chose
- 3 cela ne me fait rien
- 4 cela ne me fait rien du tout

65.- Si cela ne dépendait que de toi, jusqu'où aimerais-tu aller dans ta compagnie?
(jusqu'où voudrais-tu te rendre)

- 1 je voudrais changer d'emploi
- 2 je voudrais rester au même poste
- 3 je voudrais devenir contremaître (ou monter hiérarchiquement dans ma catégorie)
- 4 je voudrais aller le plus haut possible

66.- En pensant à ton travail, comment te classes-tu par rapport aux autres
employés

qui ont ton âge?

- 1 je suis parmi les meilleurs
- 2 je suis au-dessus de la moyenne
- 3 je suis dans la moyenne
- 4 je suis en dessous de la moyenne
- 5 je suis parmi les moins bons

67 -Combien d'employeurs différents as-tu eu depuis que tu as quitté l'école? __ __

68.-

69.- Es-tu allé à l'école coranique ?

- 1 oui, pendant un an ou moins
- 2 oui, pendant deux ans ou moins
- 3 oui, depuis plus de trois ans
- 2 non

70.- Depuis quel âge fréquentes-tu l'école coranique (ou fais-tu des cours de catéchisme ? _____

71.- As-tu été inscrit dans une école franco-arabe ?

- 1 oui, moins d'un an
- 2 oui, entre un et trois ans
- 3 oui, plus de trois ans
- 4 non
- 5 autre

72.- À quel âge as-tu été inscrit dans une école franco-arabe ? _____

73.- Prends-tu des cours de pratique musulmane (ou de catéchisme)?

- 1 oui, chaque jour
- 2 oui, quelquefois
- 3 oui, mais rarement
- 4 non, jamais
- 5 autre

74.- Appartiens-tu à une association religieuse confrérique (ex : dahira) ?

- 1 oui, je suis (un des) membre(s) fondateur(s)
- 2 oui, je fais partie du bureau ou je suis membre actif
- 2 oui, mais je ne suis pas très actif
- 3 non

MASPAQ

DATE

___ ___ ___

QASAQ, AMI

JR

MS

AN

Le Blanc et Gassama,2003

DATE NAIS. ___

___ ___

JR

MS

AN

NO. SUJET ___ ___ ___

SEXE 1

MASCULIN

2 FÉMININ

AMIS

Cette section du questionnaire concerne tes meilleurs amis. Le terme "meilleurs amis" veut dire les amis en qui tu as vraiment confiance, ceux à qui tu peux te confier, tes vrais amis.

1.- Combien as-tu de meilleurs amis, de vrais amis? ___ ___

Si le sujet n'a pas de meilleur(s) ami(s), passer à la page 5 AU #28

2.- Parmi tes meilleurs amis, combien sont des filles? ___ ___

3.- Parmi tes meilleurs amis, combien sont des garçons? ___ ___

4.- Demandes-tu conseil à ton (tes) meilleur(s) ami(s) lorsque tu dois décider de quelque chose?

1 souvent

2 quelques fois

3 rarement

- 4 jamais
- 5.- Parles-tu de choses personnelles avec ton(tes) meilleur(s) ami(s)?
- 1 souvent
 - 2 quelques fois
 - 3 rarement
 - 4 jamais
- 6.- Avec ton (tes) meilleur(s) ami(s), parles-tu des problèmes que tu as avec d'autres amis?
- 1 souvent
 - 2 quelques fois
 - 3 rarement
 - 4 jamais
- 7.- Parles-tu des problèmes que tu as à la maison avec ton(tes) meilleur(s) ami(s)?
- 1 souvent
 - 2 quelques fois
 - 3 rarement
 - 4 jamais
- 8.- As-tu totalement confiance en ton(tes) meilleur(s) ami(s)?
- 1 souvent
 - 2 quelques fois
 - 3 rarement
 - 4 jamais
- 9.- Respectes-tu les opinions de ton(tes) meilleur(s) ami(s) au sujet des choses importantes dans la vie?
- 1 souvent
 - 2 quelques fois
 - 3 rarement

- 4 jamais
- 10.- Aimerais-tu avoir les qualités et les défauts de ton(tes) meilleur(s) ami(s)?
- 1 tout à fait
 - 2 pour la plupart des choses
 - 3 pour certaines choses
 - 4 pas du tout
- 11.- Combien de tes meilleurs amis ont été arrêtés et amenés au poste de police parce qu'ils avaient fait des mauvais coups?
- 1 aucun
 - 2 un ou deux
 - 3 un certain nombre
 - 4 beaucoup
- 12.- Si un de tes meilleurs amis était en difficulté avec la loi et que la police te demandait des renseignements à son sujet, dirais-tu ce que tu sais?
- 1 chaque fois
 - 2 la plupart du temps
 - 3 quelquefois
 - 4 jamais
- 13.- Si un de tes meilleurs amis s'était sauvé de la maison et que ses parents te demandaient des renseignements à son sujet, dirais-tu ce que tu sais?
- 1 chaque fois
 - 2 la plupart du temps
 - 3 quelquefois
 - 4 jamais
- 14.- Si un de tes meilleurs amis était en difficulté avec la loi et qu'il te demandait de l'aider, l'aiderais-tu?
- 1 chaque fois

- 2 la plupart du temps
- 3 quelquefois
- 4 jamais

15.- Si un de tes meilleurs amis s'était sauvé de la maison et qu'il te demandait de l'aider, l'aiderais-tu?

- 1 chaque fois
- 2 la plupart du temps
- 3 quelquefois
- 4 jamais

16.- Mes meilleurs amis auraient pu avoir du trouble avec la police à cause de leurs mauvais coups.

- 1 tout à fait d'accord
- 2 d'accord
- 3 indécis
- 4 pas d'accord
- 5 tout à fait en désaccord

17.- Combien d'adultes criminels connais-tu personnellement?

- 1 aucun
- 2 un ou deux
- 3 quelques-uns
- 4 plusieurs

18.- Tes meilleurs amis prendraient-ils ta défense si tu avais des difficultés avec la police?

- 1 certainement, oui
- 2 peut-être, je ne suis pas sûr
- 3 j'en doute, non.

19.- Combien de tes meilleurs amis as-tu perdu parce que tu avais eu du trouble avec la police?

- 1 aucun
- 2 un ou deux
- 3 plusieurs
- 4 tous
- 5 je n'ai jamais eu de trouble avec la police

20.- Jusqu'à quel point crois-tu que tes parents aiment tes meilleurs amis?

- 1 ils les aiment beaucoup
- 2 ils les aiment
- 3 cela n'a pas d'importance pour eux, cela ne les dérange pas
- 4 ils ne les aiment pas
- 5 ils ne les aiment pas du tout
- 6 mes parents ne connaissent pas mes meilleurs amis

21.- Est-ce que ton patron sait qui sont tes meilleurs amis (remplacer par professeurs s'il est aux études)?

- 1 il connaît tous mes meilleurs amis
- 2 il connaît certains de mes meilleurs amis
- 3 il connaît un seul de mes meilleurs amis
- 4 il ne connaît pas mes meilleurs amis

22.- Empruntes-tu de l'argent ou échangez-vous des objets et des vêtements à ton meilleur ami?

- 1 souvent
- 2 quelques fois
- 3 rarement
- 4 jamais

23.- Avec qui passes-tu la plus grande partie de ton temps en-dehors de la classe (ou du travail)?

- 1 seul
- 2 avec mes meilleurs amis
- 3 avec mon (ma) petit(e) ami(e)
- 4 avec d'autres membres de ma famille
- 5 avec des adultes qui ne sont pas de ma famille
- 6 avec les membres de ma famille

24.- Es-tu de ceux qui disent aux autres quoi faire lorsque tu es en groupe?

- 1 toujours
- 2 souvent
- 3 de temps en temps
- 4 jamais

25.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu à faire des activités avec tes meilleurs amis?

- 1 1 ou 2 heures chaque semaine
- 2 plusieurs heures chaque semaine (de 2 à 4 h)
- 3 beaucoup d'heures chaque semaine (plus de 4 h)
- 4 je ne fais jamais d'activité avec mes meilleurs amis

26.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu à discuter, à parler avec tes meilleurs amis?

- 1 1 ou 2 heures chaque semaine
- 2 plusieurs heures chaque semaine
- 3 beaucoup d'heures chaque semaine
- 4 je ne discute jamais avec mes meilleurs amis

27.- Il arrive souvent qu'on soit obligé de faire des choses que les parents n'approuvent pas pour être accepté de son groupe d'amis.

- 1 tout à fait d'accord

- 2 d'accord
- 3 indécis
- 4 pas d'accord
- 5 tout à fait en désaccord

Vous devez donc établir ici si le (la)jeune a un(e) petit(e) ami(e)

Le terme ami de garçon ou amie de fille signifie un ami de sexe opposé que tu vois régulièrement de préférence à d'autres

28.- As-tu actuellement un ami de garçon ou une amie de fille?

(Ou situation juste avant d'être au C.P.E.J.)

- 1 oui (aller à la question suivante)
- 2 non (aller à la question 30)

29.- Depuis combien de temps sors-tu régulièrement avec ton ami de garçon ou ton amie de fille? ___ ___ No. de mois (Si cette situation existe depuis plus de 9 ans, écrire 98)

(aller à la question 31)

30.- As-tu déjà eu un ami de garçon ou une amie de fille?

- 1 oui (aller à la question suivante (31))
- 2 non (aller à la question 38, p.7)

31.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu (passais-tu) avec ton ami de garçon ou ton amie de fille (« far, guèl »)?

- 1 moins d'une heure par semaine
- 2 1-2 heures par semaine
- 3 3-4 heures par semaine
- 4 5-6 heures par semaine
- 5 7-8 heures par semaine
- 6 9 heures ou plus par semaine

32.- Quel âge avais-tu la première fois que tu as commencé à sortir régulièrement avec un ami de garçon ou une amie de fille?

— —

33.- Jusqu'à quel point crois-tu que tes parents (ou ceux qui les remplacent) aiment (aimaient) ton ami de garçon ou ton amie de fille?

- 1 ils l'aiment beaucoup
- 2 ils l'aiment
- 3 ils sont indifférents
- 4 ils ne l'aiment pas
- 5 ils ne l'aiment pas du tout
- 6 ils ne le (la) connaissent pas

34.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu (passais-tu) à parler, discuter, avec ton ami de garçon ou ton amie de fille?

- 1 moins d'une heure par semaine
- 2 1-2 heures
- 3 3-4 heures
- 4 5-6 heures
- 5 7-8 heures
- 6 9-10 heures
- 7 11-12 heures
- 8 13 heures ou plus par semaine

35.- Habituellement, combien d'heures par semaine passes-tu (passais-tu) à sortir avec ton ami de garçon ou ton amie de fille?

- 1 moins d'une heure par semaine
- 2 1-2 heures
- 3 3-4 heures
- 4 5-6 heures
- 5 7-8 heures

- 6 9-10 heures
- 7 11-12 heures
- 8 13 heures ou plus par semaine

36.- Si cela ne dépendait que de toi est-ce que tu laisserais (aurais laissé) tes parents (ou ceux qui les remplacent) pour vivre avec ton ami de garçon ou ton amie de fille?

- 1 oui tout de suite
- 2 oui dans quelques mois
- 3 oui dans quelques années
- 4 peut-être un jour
- 5 non jamais

37.- Si cela ne dépendait que de toi ferais-tu (aurais-tu fait) un enfant avec ton ami de garçon ou ton amie de fille?

- 1 oui tout de suite
- 2 oui dans quelques mois
- 3 oui dans quelques années
- 4 peut-être un jour
- 7 oui, mais après le mariage
- 6 non jamais

38.- Lequel des énoncés suivants décris le mieux tes projets d'avenir quant au mariage actuellement?

- 1 j'ai l'intention de me marier
- 2 je n'ai pas l'intention de me marier
- 3 pas pour l'instant, je veux terminer mes études

39.- Combien d'enfants voudrais-tu avoir plus tard?

- 1 1 enfant
- 2 2 enfants
- 3 3 enfants

- 4 4 enfants
- 5 5 enfants ou plus
- 6 aucun
- 7 je ne sais pas

POUR LES GARÇONS SEULEMENT

(les filles aller à la question 43)

- 40.- Imaginons la situation où tu vis avec ta compagne et que vous n'avez pas d'enfants, aimerais-tu que celle-ci travaille:
- 1 à temps plein à l'extérieur
 - 2 à temps partiel à l'extérieur
 - 3 qu'elle n'ait pas d'emploi à l'extérieur
- 41.- Imaginons la situation où tu vis avec ta compagne et que vous avez des d'enfants en bas âge, aimerais-tu qu'elle travaille:
- 1 à temps plein à l'extérieur
 - 2 à temps partiel à l'extérieur
 - 3 qu'elle n'ait pas d'emploi à l'extérieur
- 42.- Imaginons la situation où tu vis avec ta compagne et que vos enfants sont devenus grands, aimerais-tu qu'elle travaille:
- 1 à temps plein à l'extérieur
 - 2 à temps partiel à l'extérieur
 - 3 qu'elle n'ait pas d'emploi à l'extérieur

Si le sujet est un garçon, passer à la section suivante

POUR LES FILLES SEULEMENT

- 43.- Imaginons la situation où tu vis avec ton compagnon et que vous n'avez pas d'enfants, aimerais-tu travailler:
- 1 à temps plein à l'extérieur
 - 2 à temps partiel à l'extérieur

- 3 ne pas travailler du tout à l'extérieur
- 4 travailler à domicile

44.- Imaginons la situation où tu vis avec ton compagnon et que vous avez des enfants en bas âge, aimerais-tu travailler:

- 1 à temps plein à l'extérieur
- 2 à temps partiel à l'extérieur
- 3 ne pas travailler du tout à l'extérieur
- 4 travailler à domicile

45.- Imaginons la situation où tu vis avec ton compagnon et que vos enfants sont devenus grands, aimerais-tu travailler:

- 1 à temps plein à l'extérieur
- 2 à temps partiel à l'extérieur
- 3 ne pas travailler du tout à l'extérieur
- 4 travailler à domicile

QUESTIONS AJOUTÉES (46 à 52)

46.- Fais-tu partie d'une association avec des amies (« tour »)

- 1 oui, dans le quartier, entre voisins
- 2 oui, à l'école ou au travail
- 3 oui, dans ma famille
- 4 non
- 5 avant oui, j'ai arrêté

47.- Combien de membres êtes-vous ?

- 1 moins de dix
- 2 une dizaine environ
- 3 entre dix et vingt personnes
- 4 plus de vingt personnes

48.- Comptes-tu des meilleurs (es) amis(es) parmi les membres de ce « tour » ?

- 1 oui
- 2 non

49.- Es-tu membre d'un groupement d'intérêt économique (GIE) ?

1 oui

2 non

50.- Si oui, comptes-tu des meilleurs (es) amis(es) parmi les membres de ce GIE ?

1 oui

2 non

51.- Es-tu membre d'un groupement féminin ?

1 oui

2 non

52.- Si oui, comptes-tu des meilleurs (es) amis(es) parmi les membres de ce groupement féminin ?

1 oui

2 non

Relations entre amis(es)

53.- Si mon (mes) meilleur(s) ami(s) et moi on se dispute, on peut se dire «excuse-moi» et tout redevient comme avant.

1 tout à fait d'accord

2 d'accord

3 indécis

4 pas d'accord

8 tout à fait en désaccord

54.- Si mon (mes) meilleurs(es) amis(es) et moi on fait quelque chose que l'autre n'aime pas, on redevient ami facilement.

1 tout à fait d'accord

2 d'accord

3 indécis

- 4 pas d'accord
- 5 tout à fait en désaccord

55.- Combien de tes meilleurs (es) amis (es) fument la cigarette ? ___ ___

56.- S'il y en a, peux-tu dire que ton (tes) meilleurs (es) amis (es) fument la cigarette

- 1 de temps en temps
- 2 quelquefois
- 3 souvent
- 4 toujours

57.- Combien de tes meilleurs (es) amis(es) prennent de l'alcool ? ___ ___

58.- S'il y en a, peux-tu dire que tes meilleurs amis prennent de l'alcool :

- 1 de temps en temps
- 2 quelques fois
- 3 souvent
- 4 toujours

59.- Combien de tes meilleurs (es) amis(es) prennent de la drogue ? ___ ___

60.- S'il y en a, peux-tu dire que tes meilleurs amis prennent de la drogue :

- 1 de temps en temps
- 2 quelques fois
- 3 souvent
- 9 toujours

61.- Combien de tes meilleurs amis font de la délinquance ? (donner des exemples d'actes délictueux) _____

62.- S'il y en a, peux-tu dire que tes meilleurs amis font de la délinquance :

- 1 de temps en temps
- 2 quelques fois
- 3 souvent
- 4 toujours

MASPAQ

DATE

___ ___

QASAQ, T.C.+DÉL.

JR MS

AN

Le Blanc et Gassama,2003

DATE NAIS

___ ___

JR MS

AN

NO. SUJET

___ ___ ___

SEXE 1 MASCULIN

2 FÉMININ

**VOICI DES COMPORTEMENTS QUE DES ADOLESCENTS PEUVENT
AVOIR FAIT:**

Instructions:

- 1) classer en 2 piles, en distinguant les comportements qui n'ont jamais été faits de ceux qui ont déjà été faits,
- 2) prendre la pile des déjà faits et remettre une à une les cartes au jeune, puis lui poser les questions suivantes:

No.1-E

Avoir dérangé ta classe exprès?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu dérangé ta classe exprès?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.1-T

Avoir dérangé tes collègues de travail exprès?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu dérangé tes collègues de travail exprès?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.2

Avoir pris une bouteille de bière, un verre de vin, un verre de boisson alcoolisée?

a) L'as-tu déjà fait? 1- oui

2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris une bouteille de bière, un verre de vin, un verre de boisson forte?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois

4 très souvent

No.3

Avoir dit à tes parents que tu refusais de faire ce qu'ils t'ordonnaient de faire?

a) L'as-tu déjà fait? 1- oui

2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu dit à tes parents que tu refusais de faire ce qu'ils t'ordonnaient de faire?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.4

Avoir pris et gardé quelque chose sans payer dans un magasin?

a) L'as-tu déjà fait? 1- oui

2-non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé quelque chose sans payer dans un magasin?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.5a

Avoir menacé de battre quelqu'un (qui ne serait ni un frère (sœur), un neveu (nièce) ou un(e) cousin (e) plus jeune) pour le forcer à faire quelque chose qu'il ne voulait pas faire?

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.7-E

Avoir brisé ou détruit exprès, à l'école, des articles de sport, des équipements de laboratoires ou autres ?

a) L'as-tu déjà fait? 1- oui 2-non

b) si oui, à quel âge l'as-tu pour la première fois? ----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu brisé ou détruit exprès, à l'école des articles de sport, des équipements de laboratoires ou autres?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.7-T

Avoir brisé ou détruit exprès, au travail, des appareils ou d'autres équipements?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu brisé ou détruit exprès, au travail, des appareils ou d'autres équipements?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

NO.8

T'être sauvé de la maison pendant plus de 24 heures, plus d'une journée?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, t'es-tu sauvé de la maison pendant plus de 24 heures, plus d'une journée?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.9-E

Avoir été mis à la porte d'une école?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu été mis à la porte d'une école?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.9-T

Avoir été mis à la porte de ton travail?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu été mis à la porte de ton travail

1 jamais

- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.10

S'être battu à coups de poing avec une autre personne?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, t'es-tu battu à coups de poing avec une autre personne?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.11

Avoir vendu de la drogue (n'importe quelle sorte)?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu vendu de la drogue (n'importe quelle sorte)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.12

Avoir brisé ou détruit exprès des choses qui ne t'appartenaient pas?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu brisé ou détruit exprès des choses qui ne t'appartenaient pas?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.13

Avoir flâné le soir lorsque tu étais supposé être à la maison?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu flâné le soir lorsque tu étais supposé être à la maison?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.14

Avoir défoncé une porte ou une fenêtre et être entré quelque part pour y prendre quelque chose?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu défoncé une porte ou une fenêtre et es-tu entré quelque part pour y prendre quelque chose?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.15

No.16

Avoir menacé ou malmené les autres pour avoir ce que tu voulais?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu menacé ou malmené les autres pour avoir ce que tu voulais?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

NO.17-E

Avoir répondu à un de tes professeurs en n'étant pas poli?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu répondu à un de tes professeurs en n'étant pas poli?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.17-T

Avoir répondu à ton patron en n'étant pas poli?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu répondu à ton patron en n'étant pas poli?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.18

Avoir eu des relations sexuelles (autre que le baiser) avec une personne du sexe opposé?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu eu des relations sexuelles (autre que le baiser) avec une personne du sexe opposé?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.19

Avoir fait partie d'un groupe de jeunes (gang) qui fait des mauvais coups?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu fait partie d'un groupe de jeunes (gang) qui fait des mauvais coups?

1 oui

2 non

No.19 (suite)

d) Au cours des 12 derniers mois, ce groupe de jeunes (gang), avait-il un chef?

1 oui 2- non

e) Au cours des 12 derniers mois, ce groupe de jeunes (gang), avait-il un lieu de rencontre précis?

1 oui 2- non

f) Au cours des 12 derniers mois, ce groupe de jeunes (gang), avait-il un nom?

1 oui 2- non si oui, lequel ? _____

g) Au cours des 12 derniers mois, ce groupe avait-il des signes distinctifs (un symbole, des vêtements, une coiffure, etc.)?

1 oui 2- non

h) Au cours des 12 derniers mois, ce groupe de jeunes (gang), avait-il une initiation ?

1 oui 2- non

No.20-E

Avoir été mis en dehors de la classe par un professeur?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire as-tu été mis en dehors de la classe par un professeur?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.21

Avoir utilisé une arme (bâton, couteau, fusil, pierre, etc.) en te battant avec une autre personne?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu utilisé une arme (bâton, couteau, fusil, pierre, etc.) en te battant avec une autre personne?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.22

Avoir brisé ou détruit exprès quelque chose qui appartenait à tes parents ou à un autre membre de ta famille?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu brisé ou détruit exprès quelque chose qui appartenait à tes parents ou à un autre membre de ta famille?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.23

Avoir conduit une automobile sans permis?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu conduit une automobile sans permis?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.24

Avoir pris et gardé de l'argent à la maison sans la permission et sans l'intention de le rapporter?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé de l'argent à la maison sans la permission et sans l'intention de le rapporter?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.25

Avoir acheté, utilisé ou vendu quelque chose que tu savais avoir été volé?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu acheté, utilisé ou vendu quelque chose que tu savais avoir été volé?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.26

Alors que tu étais taquiné ou menacé, t'être fâché facilement et avoir frappé?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, alors que tu étais taquiné ou menacé, t'es-tu fâché facilement et as-tu frappé?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.27

Si quelqu'un t'a bousculé accidentellement, avoir pensé qu'il le faisait exprès, t'être mis en colère et avoir cherché à te battre?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, si quelqu'un t'as bousculé accidentellement, as-tu pensé qu'il le faisait exprès, t'es-tu mis en colère et as-tu cherché à te battre?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.28

Avoir eu des relations sexuelles avec une personne de sexe opposé pour de l'argent, de la drogue ou d'autres choses?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu eu des relations sexuelles avec une personne de sexe opposé pour de l'argent, de la drogue ou d'autres choses?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.29-E

Avoir pris et gardé des objets de 5 000 Fcfa ou plus appartenant à l'école?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire as-tu pris et gardé des objets de 5 000 Fcfa ou plus appartenant à l'école?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.29-T

Avoir pris et gardé des objets de 5 000 Fcfa ou plus appartenant à ton employeur?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé des objets de 5 000 Fcfa ou plus appartenant à ton employeur?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.30

Avoir joué (parié) pour de l'argent avec des personnes qui ne sont pas de ta famille?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu joué (parié) pour de l'argent avec des personnes qui ne sont pas de ta famille?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.31

Avoir battu, frappé, ou poussé fort un de tes parents?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu battu, frappé, ou poussé fort un de tes parents?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.32-E

S'être servi de notes cachées ou d'autres moyens défendus pour tricher pendant un examen?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, t'est-tu servi de notes cachées ou d'autres moyens défendus pour tricher pendant un examen?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.32-T

Avoir triché au travail?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu triché au travail?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.33

Etre entré sans payer dans un endroit payant?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, t'es-tu entré sans payer dans un endroit payant?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.34

Avoir téléphoné sans te nommer pour jouer un tour?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu téléphoné sans te nommer pour jouer un tour?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.35-E

Avoir manqué l'école sans une excuse valable?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu manqué l'école sans une excuse valable?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.35-T

Avoir manqué ton travail sans une excuse valable?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu manqué ton travail sans une excuse valable?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.36

Avoir pris et gardé quelque chose de 25 000 Fcfa et plus qui ne t'appartenait pas?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé quelque chose de 25 000 Fcfa et plus qui ne t'appartenait pas?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.37

Avoir mis le feu exprès dans un magasin ou dans d'autres endroits?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu mis le feu exprès dans un magasin ou dans d'autres endroits?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.38

Avoir battu quelqu'un qui ne t'avait rien fait?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu battu quelqu'un qui ne t'avait rien fait?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.39

Avoir eu des relations sexuelles avec une personne du même sexe pour de l'argent, de la drogue ou d'autres choses?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu eu des relations sexuelles avec une personne du même sexe pour de l'argent, de la drogue ou d'autres choses?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.40

Avoir triché sur ton âge (ou soudoyé quelqu'un ou utilisé des fausses cartes d'identité) pour entrer quelque part?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu utilisé des fausses cartes pour entrer quelque part?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.41-E

Avoir brisé exprès une école (brisé des vitres, sali des murs, etc.)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu brisé exprès une école (brisé des vitres, sali des murs, etc.)?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.41-T

Avoir brisé exprès ton lieu de travail (brisé des vitres, sali des murs, etc.)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu brisé exprès ton lieu de travail (brisé des vitres, sali des murs, etc.)?

1 jamais

- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.42-E

Avoir manqué un cours pendant que tu étais à l'école?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours de cette année scolaire, as-tu manqué un cours pendant que tu étais à l'école?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.43

Avoir pris part à des batailles entre groupes de jeunes (gangs)?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris part à des batailles entre groupes de jeunes (gangs)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.44

Avoir porté une arme (une chaîne, un couteau, fusil, etc.)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu porté une arme (une chaîne, un couteau, fusil, etc.)?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.45

Avoir pris et gardé quelque chose entre 5 000 Fcfa et 25 000 Fcfa qui ne t'appartenait pas?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé quelque chose entre 5 000Fcfa et 25 000 Fcfa qui ne t'appartenait pas?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

N.46

Avoir pris et gardé une bicyclette (ou vélomoteur) qui ne t'appartenait pas?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé une bicyclette (ou vélomoteur) qui ne t'appartenait pas?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.47

Avoir eu des relations sexuelles (autres que le baiser) avec une personne du même sexe que toi?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu eu des relations sexuelles (autres que le baiser) avec une personne du même sexe que toi?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.48

Avoir pris des drogues dures (héroïne, morphine, opium, crack, etc.) ?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris des drogues dures (cocaïne, héroïne, morphine, opium, crack, etc.)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.49

Avoir encouragé d'autres jeunes à s'en prendre à une personne que tu n'aimais pas?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu encouragé d'autres jeunes à s'en prendre à une personne que tu n'aimais pas?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.50

Avoir pris une motocyclette(ou vélomoteur) pour faire un tour, sans la permission du propriétaire?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris une motocyclette(ou vélomoteur) pour faire un tour, sans la permission du propriétaire?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

N.51

Avoir pris et gardé quelque chose de moins de 5 000Fcfa qui ne t'appartenait pas?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris et gardé quelque chose de moins de 5 000Fcfa qui ne t'appartenait pas?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.52

T'être saoulé avec de la bière, du vin ou d'autres boissons fortes?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, t'es-tu saoulé avec de la bière, du vin ou d'autres boissons fortes?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.53

Avoir battu, frappé ou poussé très fort ton frère ou ta sœur en te battant avec lui ou avec elle?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu battu, frappé ou poussé très fort ton frère ou ta sœur en te battant avec lui ou avec elle?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.54

Avoir brisé exprès, une antenne, des pneus ou d'autres parties d'une automobile?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu détruit exprès une antenne, des pneus ou d'autres parties d'une automobile?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.55

Avoir fait usage de stimulants ("xox", « pions ».) ou d'hallucinogènes (LSD, « katidiantaaba ».)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu fait usage de stimulants ("xox", « pions ».) ou d'hallucinogènes (LSD, « katidiantaba »)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.56

T'être introduit quelque part où tu n'avais pas le droit (ex: maison où il n'y a personne, hangars, voies ferrés, maisons en construction...)?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, t-es-tu introduit quelque part où tu n'avais pas le droit (ex: maison où il n'y a personne, hangars, voies ferrées, maisons en construction...)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.57

Avoir lancé des pierres, des bouteilles ou d'autres objets à des personnes?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu lancé des pierres, des bouteilles ou d'autres objets à des personnes?

- 1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.58

Avoir pris une automobile pour faire un tour, sans la permission du propriétaire?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris une automobile pour faire un tour, sans la permission du propriétaire?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.59

Avoir pris de la marijuana ou du hachisch (un joint, du pot)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris de la marijuana ou du hachisch (un joint, du pot)?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.60

Avoir pris une automobile pour la vendre?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu pris une automobile pour le vendre?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

N.61

Avoir utilisé la force physique (ou menacé de le faire) pour dominer d'autres jeunes?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu utilisé la force physique (ou menacé de le faire) pour dominer d'autres jeunes?

1 jamais

2 une ou deux fois

3 plusieurs fois

4 très souvent

No.62

Avoir accusé les autres d'avoir commencé une bataille et prétendu que c'était de leur faute (alors que c'était la tienne ?)?

a) L'as-tu déjà fait?

1- oui 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Au cours des 12 derniers mois, as-tu accusé les autres d'avoir commencé une bataille et prétendu que c'était de leur faute (alors que c'était la tienne?) ?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent

No.63

Avoir forcé quelqu'un à faire des choses sexuelles avec lesquelles la personne n'était pas d'accord (déshabiller, toucher, relation, ...)?

a) L'as-tu déjà fait?

- 1- oui
- 2- non

b) si oui, à quel âge l'as-tu fait pour la première fois?

----- (inscrire l'âge)

c) Quel âge avait la personne que tu as forcé, la première fois?

_____ ans

No.63 (Suite)

SI OUI,

d) Qui était cette personne?

- 1 parent (naturel ou substitut)
- 2 fratrie (frère ou sœur)
- 3 parenté (peu importe qui)
- 4 autre: _____

e) Au cours des 12 derniers mois, as-tu forcé quelqu'un à faire des choses sexuelles avec lesquelles elle n'était pas d'accord (déshabiller, toucher, relation, ...)?

- 1 jamais
- 2 une ou deux fois
- 3 plusieurs fois
- 4 très souvent